

Par Jacques VERGER¹

AGRÉGATION EXTERNE D'HISTOIRE

Session de 2008 – Rapport du concours

SOMMAIRE

Présentation générale :	p. 2
Épreuves écrites	
Première dissertation (Histoire ancienne) :	p. 8
Seconde dissertation (Histoire médiévale) :	p. 22
Commentaire de texte (Histoire contemporaine) :	p. 38
Dissertation de Géographie :	p. 49
Épreuves orales	
Leçon d'Histoire générale :	p. 54
Commentaire de document :	p. 67
Épreuve de Géographie :	p. 83
Statistiques du concours :	p. 88

¹ Président du jury, professeur d'histoire médiévale à l'université de Paris IV-Sorbonne.

Présentation générale

L'intérêt du présent rapport réside moins dans ces quelques pages d'introduction que dans les analyses précises des diverses épreuves et les données statistiques qui suivent. Celles-ci, je l'espère, permettront aux candidats de 2008 de mieux comprendre leurs résultats et à ceux de 2009, ainsi qu'à leurs préparateurs, de mieux mesurer les exigences du concours et les attentes du jury. Celles-ci ne sont d'ailleurs pas nouvelles et, sur bien des points, il sera utile de se reporter aux rapports des années précédentes.

À une heure où la nature, voire l'avenir même des concours de recrutement sont mis en question, je tiens à affirmer, en accord avec l'ensemble du jury, que l'agrégation demeure à nos yeux, en tout cas dans nos disciplines et malgré les critiques qu'on peut lui adresser sur tel ou tel point, un élément clé du système de formation et de recrutement d'enseignants de qualité auquel nous sommes attachés. Elle contribue à maintenir la cohérence des disciplines que pourraient menacer des cursus trop courts ou trop fragmentés et des spécialisations trop étroites. Elle garantit chez ceux qui y réussissent à la fois les qualités d'expression écrite et orale, la capacité de synthèse, l'esprit critique et la maîtrise d'une large culture, étendue à l'ensemble des périodes et des problématiques de l'histoire, ainsi que de la géographie. Autant de qualités irremplaçables pour les enseignants de tous ordres et même les chercheurs qui se donneront la peine de la passer.

L'agrégation, il faut le rappeler, est un concours difficile, non seulement du fait de la diminution continue du nombre de places offertes, mais des exigences même du jury. La variété des épreuves, l'ampleur des programmes, la diversité des connaissances et des pratiques pédagogiques et intellectuelles dont on attend qu'elles soient dominées par les candidats, exigent une préparation méthodique qui ne peut se satisfaire de l'approximation ou de l'improvisation.

L'année même du concours doit être une année de travail intensif, à la fois pour approfondir par des cours et des lectures personnelles l'ensemble des questions au programme et pour se préparer, par une pratique régulière, aux divers types d'exercices, tant écrits qu'oraux. Mais cette préparation portera d'autant mieux ses fruits qu'elle s'appuiera elle-même sur des bases solides acquises depuis l'entrée à l'université. Certains défauts majeurs, tant à l'écrit (orthographe défaillante, plan inconsistant, style lourd et maladroit) qu'à l'oral (connaissance insuffisante de l'histoire générale, manque d'aisance dans l'exposition, incapacité à gérer le temps de parole ou à commenter les illustrations apportées à l'appui d'une leçon), trahissent, par-delà les insuffisances de la préparation immédiate, les lacunes de la culture historique générale et la maîtrise imparfaite des techniques classiques de la communication pédagogique. Il faut en particulier que les candidats se familiarisent, si possible avant même l'année du concours, avec les techniques de la recherche bibliographique en histoire. Ni pour l'écrit, ni a fortiori pour l'oral, la lecture des manuels produits à leur usage (quels qu'en soient les mérites) ne saurait suffire. Les candidats doivent donc savoir remonter des ouvrages généraux et des instruments de travail classiques aux publications spécialisées anciennes (mais parfois toujours valables) ou récentes, aux thèses et aux articles. C'est à ce prix qu'ils peuvent s'informer à la fois des sources mises en œuvre par les historiens, des grands débats historiographiques, de l'orientation actuelle de la recherche, toutes choses dont le jury souhaite trouver un écho dans leurs prestations.

D'autre part, l'usage de documents numérisés est devenu pratique courante dans l'enseignement tant secondaire que supérieur. Le jury qui y recourt de plus en plus depuis quelques années sans que cela ait semblé dérouter ou gêner les candidats, continuera donc dans cette voie en 2009.

En géographie, l'épreuve orale fait, pour une bonne part, appel à des documents numérisés consultables sur écran pendant la préparation et par vidéo-projection pendant l'exposé ; les candidats concernés gardent la possibilité de recourir à des dossiers papier traditionnels, mais la grande majorité d'entre eux choisit désormais la solution numérique ; le jury augmentera donc encore en 2009 le nombre des dossiers documentaires proposés sous cette forme, dans les mêmes conditions que l'an dernier. J'invite les futurs candidats à lire attentivement à ce propos la section du rapport consacrée à cette épreuve.

Pour la leçon d'histoire générale, une très large banque de données iconographiques, contenant de nombreuses cartes historiques et environ 15 000 images de nature très variée (photos d'architecture, sculpture, peinture, gravure, affiches, etc.), couvrant toutes les périodes de l'histoire, est à la disposition des candidats pour illustrer leur exposé, s'ils le souhaitent et si le sujet s'y prête. Cette base de données est disponible sur écran dans la salle de préparation, puis les candidats la retrouvent au moment de leur exposé devant le jury grâce à un vidéo-projecteur ; beaucoup n'hésitent plus à s'en servir. S'il ne sera pas encore possible en 2009 d'élargir cette possibilité à l'épreuve de commentaire de documents, la banque de données, enrichie de nouvelles images, fonctionnera comme l'an dernier pour la leçon d'histoire générale.

Dans tous les cas, les candidats concernés peuvent compter en cas de besoin, du point de vue purement technique, sur l'aide d'un membre du jury et des étudiants vacataires attachés aux salles de préparation.

Le concours 2008 : l'admissibilité

Venons-en au bilan statistique du concours 2008. Le nombre d'inscrits a baissé, comme pouvait le faire prévoir l'annonce d'une restriction du nombre de postes mis au concours : 2624, contre 2721 en 2007; sur ces 2624 inscrits, 1398, soit 53,3%, ont composé aux quatre épreuves de l'écrit, taux légèrement supérieur à celui de l'an dernier (52,2%), ce qui indique sans doute une plus forte motivation chez les inscrits que n'a pas découragés la baisse marquée du nombre de postes (83 en 2008 contre 92 en 2007).

Ceci se retrouve dans la moyenne générale des épreuves écrites, qui est de 5,02. Si l'on considère isolément chacune des épreuves, on observe des résultats légèrement en baisse pour les deux dissertations d'histoire (4,2 contre 4,35 et 4,71 contre 5,42), ainsi que pour celle de géographie (4,73 contre 4,99). L'explication de texte a en revanche retrouvé, comme en 2006, une moyenne supérieure à celle des dissertations : 5,84.

Avec une barre d'admissibilité située un demi-point au-dessus de celle de l'an dernier (35 au lieu de 34,5), le jury a retenu 193 admissibles, soit 6 de moins que l'an dernier ; la moyenne des admissibles, avec 10,52, est cependant pratiquement égale à celle de 2007 (10,51), indice d'un léger tassement de la tête du concours. On notera enfin que le rapport entre le nombre des admissibles et celui du nombre de postes offerts a été en 2008 le plus élevé de ces dernières années (2,32 contre 2,16 en 2007, 2,25 en 2006, 1,98 en 2005, 2,07 en 2004, 2 en 2003, 2,06 en 2002, 2,08 en 2001), ce qui a permis, proportionnellement bien sûr, de donner leur chance à l'oral à plus de candidats.

Le concours 2008 : l'admission

Un seul candidat, par ailleurs admissible au CAPES, a abandonné pendant les épreuves orales. Concernant celles-ci, je renvoie évidemment aux paragraphes correspondants dans la suite de ce rapport. J'invite les futurs candidats à tenir compte des conseils précis qui y sont prodigués. La liste complète des sujets et documents proposés en 2008 est donnée à titre d'information ; ces sujets sont évidemment très divers, dans le fond et dans la forme, le jury

veille cependant à ce que tous soient bien dans l'esprit du programme, en sorte qu'un candidat bien entraîné, sans lacune criante dans sa préparation, ne doit normalement être désavantagé par aucun.

Comme on le verra dans le tableau statistique placé à la fin du rapport, les moyennes des diverses épreuves orales (6,91 pour la leçon d'histoire générale, 9,52 pour l'explication de documents historiques, 6,53 pour l'explication de documents géographiques, contre, respectivement, 6,89, 8,21 et 7,95 en 2007) se situent à un niveau légèrement supérieur à celui de l'an dernier en histoire, ce qui est assez normal, vu le relèvement global de la barre, mais traduisent une nette baisse en géographie ; on verra plus loin ce que disent les membres du jury concernés de cette constatation un peu déconcertante, mais il est clair que les futurs candidats ont tout intérêt à ne pas négliger la préparation d'une épreuve qui peut s'avérer extrêmement discriminante dans le résultat final.

En histoire, la leçon d'histoire générale reste de loin l'épreuve la plus difficile ; son intérêt me paraît cependant évident, car elle reste particulièrement révélatrice de la culture historique générale du candidat, de sa maîtrise des instruments de travail fondamentaux de l'historien, de son esprit de synthèse, de ses aptitudes pédagogiques. L'épreuve d'explication de documents historiques apparaît en général, comme d'habitude, toutes périodes confondues, nettement moins redoutable ; c'est là en effet que les candidats bien préparés, ayant travaillé avec sérieux leurs questions, trouvent le plus aisément la récompense de leurs efforts. Quant à l'épreuve de géographie, j'ai déjà dit que la baisse du niveau des notes en 2008 devait appeler à une attention accrue aux exigences très spécifiques de cet exercice.

Terminons par quelques remarques sur l'origine des candidats et le profil des reçus. Ceux-ci ont quelque peu changé depuis l'an dernier. Les Écoles normales supérieures de Paris et Lyon ont fourni 27 des nouveaux agrégés (23 en 2007) ; pour le reste, les étudiants, inscrits ou non à l'IUFM, représentent la grosse majorité des reçus ; la réussite des autres catégories de candidats (enseignants titulaires ou stagiaires, salariés) est beaucoup plus aléatoire. Pour ce qui est de l'origine géographique, les académies de la région parisienne représentent, comme d'habitude, plus de la moitié des reçus : 55,42%, soit pratiquement le même chiffre qu'en 2007 (55,43%) ; celle de Lyon (notamment grâce à son ENS) a progressé de manière très appréciable : 22,89% des nouveaux agrégés, contre 17,39% l'an dernier. Avec 58,2% des inscrits, 52,71% des candidats ayant effectivement composé, 35,75% des admissibles et seulement 21,68% des admis (contre 27,18% l'an dernier), les autres académies de province et celles d'outre-mer tirent malheureusement beaucoup moins bien leur épingle du jeu et semblent avoir été les principales victimes de la baisse du nombre de postes : sur 29 académies ainsi concernées, 18 n'ont eu aucun reçu, 7 en ont eu un, trois deux et une seule cinq. Il est, hélas, à craindre que le découplage annoncé du CAPES et de l'agrégation n'aggrave encore les choses sur ce plan. Pour 2009 au moins, il faut cependant redire aux candidats de ces académies qu'ils ont toutes leurs chances à l'oral, à condition d'y croire et de s'y préparer sérieusement en s'informant des conditions et des exigences précises des épreuves.

Quant à l'écart traditionnel entre hommes et femmes, sans disparaître totalement, il est resté à peu près au niveau de l'an dernier : les femmes ont représenté en 2008 50,38% des inscrits (49,87% en 2007) et si l'admissibilité leur a été un peu moins favorable (41,97% des admissibles contre 44,22% l'an dernier), elles ont été plus brillantes à l'oral, occupant sept des dix premières places et fournissant, au total, 44,58% des nouveaux agrégés, contre 44,56% en 2007.

Remerciements

Il me reste l'agréable devoir de rappeler que le bon fonctionnement du concours, offrant aux

candidats la garantie d'un maximum d'équité, ne dépend pas seulement du président du jury, mais de la bonne volonté et de la conscience professionnelle de toutes celles et tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, participent à son organisation et à son déroulement.

Mes remerciements vont d'abord à mes collègues du bureau, vice-présidents et secrétaire général, qui m'ont apporté une aide constante, au sein d'une pratique véritablement collégiale. Mes remerciements vont également à tous les correcteurs et examinateurs, tant d'écrit que d'oral, chez qui j'ai trouvé le même esprit de solidarité, d'écoute réciproque et de respect pour les candidats, qui sont à la fois la marque d'un authentique attachement à l'agrégation et la garantie d'une totale indépendance de tous et chacun dans le jugement et la notation.

Ont également contribué au bon déroulement du concours et méritent la gratitude de tous, les étudiants vacataires qui ont assuré les deux secrétariats d'oral ou l'accompagnement des candidats à la fois pendant les heures de préparation et pour leur installation dans les salles d'épreuve ; leur rôle humain est irremplaçable.

Le président du jury est en contact tout au long de l'année avec les services de la Direction générale des ressources humaines du Ministère de l'Éducation nationale et le Service interacadémique des examens et concours de la région parisienne ; malgré les inévitables lourdeurs et lenteurs administratives et des contraintes financières rigoureuses, j'y ai toujours trouvé pour l'organisation matérielle et humaine du concours des oreilles attentives et une assistance précieuse.

Je tiens également à souligner les bons rapports personnels entretenus avec les présidents, vice-présidents et secrétaires des jurys de l'agrégation de géographie et du CAPES d'histoire-géographie, ce qui a permis une coopération régulière, de fréquents échanges d'informations et la mutualisation de certains moyens.

Depuis de nombreuses années, la bonne marche de l'agrégation d'histoire repose sur la parfaite collaboration avec les institutions qui hébergent nos épreuves. Une fois encore, celle-ci a parfaitement fonctionné.

Le directeur, les responsables et le personnel de la Bibliothèque de la Sorbonne ont su, comme toujours, mettre à la disposition des candidats toute la documentation possible et accueillir dans les meilleures conditions la préparation des épreuves orales d'histoire. On peut en dire autant du personnel de l'Institut de Géographie, qui accueille les épreuves orales de géographie, et de la responsable de sa Bibliothèque, tout aussi dévoués. À titre subsidiaire, il nous est arrivé de recourir avec profit aux ressources d'autres bibliothèques (bibliothèques universitaires d'instituts, Bibliothèques Sainte-Geneviève, Cujas, de l'École Normale Supérieure). À toutes et tous, mes plus vifs remerciements.

Cette année encore, le Lycée Louis-le-Grand a accueilli nos délibérations et nos épreuves orales d'histoire dans des conditions remarquables, avec une amabilité et un sens du service public que l'on doit saluer. J'adresse donc, au nom de tous, mes plus vifs et sincères remerciements à Monsieur le Proviseur, aux services de l'Intendance, à nos collègues du cabinet des professeurs d'histoire-géographie qui nous prêtent en particulier leurs vidéo-projecteurs, à tout le personnel enfin de l'établissement qui, tout au long du concours, réserve à tous, examinateurs et candidats, un accueil souriant, aimable et efficace.

Composition du jury

Le jury , présidé par M. Jacques Verger, professeur d'histoire médiévale à l'université de Paris IV-Sorbonne, était ainsi composé en 2008 :

Vice-présidents :

Histoire : MM. Alain Bergounioux (Inspecteur général de l'Éducation nationale), Joël Cornette (Paris VIII), Bernard Legras (Reims)

Géographie : Alain Dubresson (Paris X), Jean-Christophe Gay (Nice)

Secrétaire général :

M. Enrique León (CPGE, Paris)

Autres membres du jury d'oral :

Histoire ancienne : M. Christophe Chandezon (Montpellier III), Mme Sylvie Crogiez-Pétrequin (Rouen), M. Jérôme France (Bordeaux III), Mme Catherine Grandjean (Tours)

Histoire médiévale : MM. Jean-Claude Cheynet (Paris IV), Patrick Corbet (Nancy II), Jean-Louis Gaulin (Lyon II), Michel Kaplan (Paris I)

Histoire moderne : M. Jean Duma (Paris X), M. Bernard Gainot (Paris I), Mme Christine Lamarre (Dijon), M. François-Joseph Ruggiu (Bordeaux III)

Histoire contemporaine : M. Robert Frank (Paris I), Mme Anne-Marie Hattingois-Forner (CPGE, Paris), Mme Christine Manigand (Poitiers), Mme Nadine Vivier (Le Mans)

Géographie : M. Yves Boquet (Dijon), Mme Elisabeth Bonnet-Pineau (CPGE, Le Raincy), Mme Delphine Pagès-El Karoui (INALCO), Guillaume Giroir (Orléans), Mme Alice Rouyer (Toulouse-Le Mirail), Mme Florence Smits (Metz)

La correction de l'écrit a aussi été assurée par :

Histoire ancienne : Mmes et MM. Vincent Azoulay (Marne-la-Vallée), Serge Bardet (Évry), Thibaut Boulay (Tours), Jena-Yves Carraz-Maratray (Angers), Nadine Deshours (Lille III), Frédérique Duyrat (Orléans), Henri-Louis Fernoux (Dijon), Adeline Grand-Clément (Toulouse-Le Mirail), Patrice Hamon (Rouen), Laetitia Graslin-Thomé (Nancy II), Anna Heller (Tours), Christel Müller (Paris I), Antoine Pierrot (Montpellier III), Franck Préteux (Paris IV), Francis Prost (ENS Paris), Lauriane Sève (Paris X), Évelyne Samama (Reims), Christian-Georges Schwentzel (Valenciennes), Pierre Sineux (Caen), Gaëlle Tallet (Limoges)

Histoire médiévale : Mmes et MM. Isabelle Augé (Montpellier III), Chrstine Barralis (Metz), Germain Butaud (Nice), Béatrice Caseau (Paris IV), Claude Denjean (Toulouse-Le Mirail), Bruno Dumézil (Paris X), Christophe Giros (Lyon II), Alexis Grélois (Rouen), Benoît Joudiou (Toulouse-Le Mirail), Samuel Leturcq (Tours), Anne Massoni (Limoges), Annick Peters-Custot (Saint-Étienne), Alain Provost (Arras), Vincent Puech (Versailles Saint-Quentin), Anne Reltgen-Tallon (Amiens), Pierre Savy (Marne-la-Vallée), Bénédicte Sère (Lycée Newton, Clichy), Georges Sidéris (IUFM, Paris), Ludovic Viallet (Clermont-Ferrand II)

Histoire contemporaine : Mmes et MM. Ludivine Bantigny (Rouen), Fabrice Barthélemy (Lycée L. Armand, Eaubonne), David Bellamy (Amiens), Joëlle Boyer (Lycée Turgot, Paris), Michèle Déchenois (CPGE, Paris), Simone Delattre (CPGE, Paris), Sylvie Denys-Blondeau (CPGE, Rouen), Laurent Ducerf (CPGE, Besançon), Anne Dulphy (École polytechnique), Fabien Gaveau (Lycée Carnot, Dijon), Jean-Marc Guislin (Lille III), Jean-Paul Hermant (CPGE, Paris), François Lalliard (Lycée Jean-Jaurès, Chatenay-Malabry), Corinne Marache (Bordeaux III), Nicolas Marty (Perpignan), Jean-Yves Piboubes (Lycée H. Boucher, Paris), Alain Thiellay (Lycée Henri IV, Paris), Raphaëlle Ulrich-Pier (Collège L. Mourguet, Ecully), Jean Vigreux (Dijon), Marie-Bénédicte Vincent (Angers)

Géographie : Mmes et MM. Pierre-Arnaud Barthel (Nantes), Olivier Deslondes (Lyon II), Jean Gardin (Paris X), Cécile Gintrac (Lycée M. Utrillo, Stains), Perrine Michon (Paris XII-Val-de-Marne), Christian Momont (CPGE, Lille), Christian Montès (Lyon II), Jean-Michel Muyl (Lycée A. Malraux, Montereau), Philippe Piercy (CPGE, Sèvres), Hervé Rakoto-Ramiarantsoa (Poitiers), Jean-Marie Théodat (Paris I), Yves Trouboul (Nantes), Sandrine Vaucelle (Lycée Daguin, Mérignac), Serge Weber (Marne-la-Vallée)

Auraient participé à la correction de l'histoire moderne : Mmes et MM. Michel Biard (Rouen), Didier Boisson (Le Mans), Anne Conchon (Paris I), Emmanuel Dion (CPGE, Paris), Marie Drut-Hours (Metz), Edmond Dziembowski (Besançon), Madeleine Ferrières (Avignon), Pascale Girard (Marne-la-Vallée), Jérôme Hélie (CPGE, Paris), Jean-Marie Le Gall (Rennes II), Caroline Le Mao (Bordeaux III), Yann Lignereux (Nantes), Cédric Michon (Le Mans), Anne Montenach (Aix-Marseille I), Valérie Pietri (Nice), Pierrick Pourchasse (Brest), Florent Quellier (Rennes II), Michèle Virol (IUFM, Paris), Nathalie Wolff-de Buzon (CPGE, Vanves), Claudine Wolikoff.

Première dissertation (histoire ancienne)

Durée : 7 heures

Sujet : *La mer et la vie économique en Grèce ancienne (Grèce continentale, îles de la mer Égée, cités côtières de l'Asie mineure) de 478 à 88*

Par Christophe Chandezon et Catherine Grandjean²

Le sujet ne pouvait pas surprendre les candidats sérieux, tant il permettait d'aborder de vastes pans du programme et d'évoquer les grands débats qui ont marqué la recherche sur l'économie en Grèce. Il s'inscrivait aussi dans la logique du programme, où les aspects économiques priment sur l'approche sociale.

• Compréhension du sujet

Il était nécessaire de faire d'abord un rappel de la zone géographique, laquelle est centrée sur la mer Égée, mais comprend aussi des régions baignées par la mer Ionienne. La question impliquait une bonne connaissance de la géographie historique qui a été valorisée. Dans toute cette partie du monde grec, la vie économique a été, à des degrés divers, marquée par la présence de la mer. La Grèce étudiée est une Grèce avant tout maritime, plus que continentale. Elle comporte plusieurs de ces petites cités maritimes qui ont marqué l'histoire de la Méditerranée : Athènes (pour l'époque classique) et Rhodes (pour l'époque hellénistique) sont les plus célèbres, mais Corinthe, Délos, Thasos et Byzance, ont aussi été évoquées dans les bonnes copies, comme l'a été l'ambivalence fondamentale de la pensée grecque concernant la mer (source de corruption, mais aussi d'ouverture et de richesse) et le fait que certaines régions proches de la mer ont vécu en lui tournant le dos pendant tout ou partie de la période (thème des îles de terriens, refus de la mer des Spartiates, etc.). La mer ne déterminait donc pas systématiquement les contours de la vie économique des régions maritimes.

Il fallait ensuite prêter attention au choix du second pôle du sujet : il était question de la vie économique et non de l'économie, ce qui n'est pas exactement la même chose. L'expression insiste sur l'expérience humaine qu'est l'économie, bref sur les acteurs de la vie économique dont on attendait qu'ils soient présentés dans leurs activités avec des exemples précis et divers. Pour cela, le mieux était d'aborder les choses de manière concrète avant d'orienter la discussion vers des aspects plus théoriques. Les copies ne tenant pas compte de cette exigence ont donc été pénalisées. Le champ de la vie économique est en outre très large et inclut, par exemple, certains aspects liés aux finances publiques ; parler de la triérarchie n'avait donc rien de déplacé.

Les limites chronologiques du sujet appellent peu de commentaires : ce sont celles du programme. Mais le candidat pouvait tout de même noter que ces deux dates correspondaient à des événements liés à la mer : fondation de la première ligue maritime athénienne en 478, première guerre mithridatique en 88, marquée par des sièges (Rhodes, Thasos), par la prise de Délos, par des actes de piraterie. Ces événements sont d'abord politiques et militaires, mais ils

² Professeurs respectivement aux universités de Montpellier III et de Tours.

ont eu des conséquences économiques à plus ou moins brève échéance.

• Les difficultés liées au sujet

Le sujet était vaste et nécessitait de solides connaissances sur de multiples facettes du programme ainsi qu'une bonne culture générale en histoire grecque doublée d'un réel sens de la synthèse. On attendait que soient au moins évoqués, dans une perspective bien problématisée, Athènes à l'époque classique et la ligue de Délos, Corinthe, Byzance, Rhodes et Délos, les pirates et États pirates (Étoliens, Crétois, Ciliciens), l'impact des bouleversements de l'époque hellénistique et de la conquête romaine. Les copies élargissant les perspectives par d'autres aspects et exemples (Thasos, cités d'Asie mineure, autres îles de l'Égée, côtes du Péloponnèse, Grèce de l'Ouest) ont été valorisées dès lors que l'essentiel y était vu par ailleurs.

Une difficulté a souvent surgi avec la répartition chronologique des exemples, trop rarement empruntés à l'époque hellénistique, et avec leur répartition géographique. Athènes classique fournit sans doute un immense répertoire d'exemples, mais une copie où les noms de Rhodes, de Byzance, de Délos n'apparaissaient pas à de multiples reprises ne pouvait passer pour bonne. Seconde difficulté, la maîtrise des débats historiographiques : le sujet proposé ici n'était pas à l'écart des discussions qui agitent l'histoire économique de l'Antiquité. Certaines activités fondamentalement liées à la mer, comme le grand commerce, ont vu leur importance radicalement contestée par les premiers primitivistes. La notion d'*emporion* a été l'objet de vifs débats. Le statut sociopolitique des acteurs du commerce maritime suscite encore des discussions, comme la réalité d'une évolution quantitative et qualitative significative des échanges et des productions et techniques qui leur sont liées pendant la période. Autrement dit, on ne pouvait parler des liens entre la mer et la vie économique sans évoquer ces discussions. On attendait que quelques noms soient cités. J. Hasebroek (*Staat und Handel*), K. Polanyi (avec la notion de *port of trade*) et M. Rostovtzeff (*Histoire économique et sociale du monde hellénistique*) pouvaient illustrer les plus anciennes générations. Le candidat ne devait cependant pas s'arrêter là, même en ajoutant le nom de Moses Finley.

Depuis une dizaine d'années, la réévaluation du commerce maritime est en marche et à ce propos le nom d'Alain Bresson devait être cité, avec mention de la *Cité marchande*. Pour une critique de l'ensemble du modèle finleyen, on attendait que soient évoqués certains articles (les Entretiens de Saint-Bertrand-de-Comminges notamment). De la même façon, *The Corrupting Sea. A Study of Mediterranean History* (Londres, 2000) de P. Horden et N. Purcell devait être mentionné, même si ce livre concerne un cadre chronologique et géographique beaucoup plus large que celui qui intéresse le programme. Les candidats devaient être capables d'en connaître l'ambition : construire une alternative au modèle braudélien auquel Horden et Purcell reprochent finalement d'avoir oublié que cette mer était un sujet historique en soi. Certains détails de l'argumentation qui intéressent directement le sujet comme la division de la Méditerranée en micro-régions et la notion de *connectivity* ont trouvé leur place dans les bonnes copies.

Une solide connaissance des sources distingue aussi la bonne dissertation d'agrégation. Pour l'Athènes classique, on attendait la mention de certains textes théoriques sur les rapports entre la cité et la mer (la *Constitution des Athéniens* du Vieil Oligarque, la *Politique* d'Aristote, le *Critias* de Platon). Les *Poroi* de Xénophon ou les plaidoyers des orateurs attiques devaient également figurer. L'évocation des contrats de prêt maritime ne pouvait se passer d'un renvoi au *Contre Lacritos* du Pseudo-Démosthène. Les sources épigraphiques sur Athènes étaient les bienvenues (par exemple les *Athenian Tribute Lists* ou les décrets relatifs à la Ligue), mais il fallait aussi évoquer les grands ensembles d'inscriptions provenant de Rhodes (textes sur les associations par exemple), de Thasos (ainsi le règlement portuaire) et de Délos (comme le

décret des Poseidoniastes de Bérytos). Les références inventées et les citations fautives ont été sanctionnées.

Citer les sources permettait de nourrir régulièrement la réflexion par des cas concrets, correctement situés dans l'espace et dans le temps. Les exemples devaient être présentés clairement. Leur absence, leur rareté ou leur pauvreté ont été sanctionnées, d'autant que l'expérience de l'enseignement au niveau des concours montre que les étudiants sont de plus en plus désireux de se contenter d'idées générales, parfois bonnes, mais énoncées de manière trop abstraite. Plus qu'une ou deux citations, ce sont les exemples bien répartis dans le temps et dans l'espace qui démontrent la solidité des connaissances et la capacité à faire œuvre de synthèse.

• Orthographe et style

La nécessité de pénaliser les copies montrant des lacunes importantes en matière d'orthographe et de style est une évidence pour les correcteurs de l'agrégation. L'usage est de retirer des points (2) en cas de déficience dans ces domaines. On n'attend pas des candidats qu'ils fassent preuve de qualités d'écriture (lesquelles manquent souvent dans de travaux historiques réputés), mais qu'ils évitent de céder à certaines modes (l'habitude de noter les dates avant notre ère par le signe - est particulièrement regrettable ; l'abus de l'expression *suite à* ; l'emploi de *citoyen* à la place de *civique* ...) et qu'ils ne maltraitent pas les règles de la syntaxe. Le jury a particulièrement déploré que de nombreux candidats n'écrivent pas correctement drachme, *Iliade*, *Odyssée* ou Thucydide.

• Plan et problématique

Rappelons d'abord une exigence simple : la présence d'une problématique est indispensable dans tout travail historique où l'on doit faire preuve de réflexion. Ce n'est pas parce que certains ouvrages imprimés ont oublié cet impératif que l'on doit se montrer indulgent sur ce point à l'égard des candidats. La problématique doit être formulée dès la fin de l'introduction, avant l'annonce du plan. Elle doit être simple pour être claire. Il faut aussi que le candidat s'efforce de problématiser chaque partie du développement. C'est là que la problématique générale peut être nuancée et détaillée. Cela évite aussi qu'une copie ne tourne au catalogue fastidieux, travers d'autant plus à craindre que le sujet est vaste.

À l'évidence, pour ce sujet, la problématique devait envisager la mer comme élément structurant la vie économique. On pouvait se demander en quoi la mer avait permis le dépassement d'une organisation purement autarcique. Une telle problématique impliquait naturellement une perspective plutôt post-finleyenne, même si le candidat pouvait apporter à la fin une réponse beaucoup plus dans la ligne de la *nouvelle orthodoxie*. D'autres questionnements étaient possibles, comme celui qui tendait à mesurer le rôle de la mer comme déterminant de l'organisation économique.

Deux types de plans étaient envisageables. Le plan thématique d'abord. Dans ce cas, le plus simple était de reprendre la distinction issue d'une première analyse du sujet (voir ci-dessus). Ce plan était sans risque important : il permettait de classer les phénomènes tout en évitant des répétitions trop nombreuses. Il a été adopté par l'immense majorité des candidats. Deux écueils se présentaient néanmoins. D'abord, peu de copies montraient les connaissances nécessaires pour construire une première partie étoffée (sur les activités maritimes et littorales). L'autre danger tenait au fait que ce plan induisait une approche statique et sans dynamisme. Pour être pleinement réussi, le plan thématique ne devait pas laisser de côté les signes de changements entre l'époque classique et l'époque hellénistique, sous peine de se satisfaire d'une vision *civilisationniste*, peu compatible avec une approche vraiment

historique.

Plusieurs plans thématiques pouvaient se présenter, comme le plan suivant :

- I – Exploiter les richesses maritimes
- II – Hommes de mer et trafics maritimes
- III – Mer, finances et géographie économique

D'autres plans thématiques étaient envisageables. En partant d'une définition de l'espace maritime, on pouvait aboutir à cela :

- I – Les espaces de la mer
- II – Les ressources de la mer
- III – Les acteurs collectifs de la mer

Il fallait écarter la solution du plan entièrement chronologique qui ne pouvait conduire qu'à la multiplication des répétitions, mais un plan mixte était possible. Le plan mixte permettait d'envisager à la fois la part des structures et celle de la conjoncture (mais d'une conjoncture esquissée sur une période longue de quatre siècles !), en se demandant notamment si l'intensification des échanges n'était pas l'une des caractéristiques de ce que l'on peut appeler l'économie hellénistique. On devait du reste préciser encore la chronologie et distinguer haute et basse époques hellénistique, conformément à une habitude bien établie. La haute époque hellénistique se caractérise par l'élargissement et l'intensification des échanges, donc par un impact plus large de la mer dans la vie économique ; la basse époque hellénistique a vu se produire un phénomène de réorganisation annonçant l'époque suivante, réorganisation qui tendait à faire de l'Égée une zone plutôt périphérique dans une Méditerranée plus unifiée.

Nous proposons donc une solution fondée sur le plan mixte, tout en étant bien conscients qu'il s'agit d'une possibilité parmi d'autres. Les lignes qui suivent ne doivent pas être considérées comme un répertoire complet des connaissances attendues du candidat, mais comme un plan détaillé mettant en oeuvre les thèmes que l'on attend de voir évoqués dans une bonne copie. Elles ne doivent pas non plus être lues comme une copie modèle.

La mer et la vie économique en Grèce ancienne (Grèce continentale, îles de la mer Égée, cités côtières de l'Asie mineure) de 478 à 88

On pouvait amorcer l'introduction par une citation significative, comme cette célèbre phrase de Platon : « La terre est d'une grandeur considérable et, nous autres, du Phase aux colonnes d'Héraclès, nous n'en occupons qu'une petite parcelle, installés autour de la mer comme des fourmis ou des grenouilles autour d'une eau stagnante » (Platon, *Phédon* 109 a-b, traduction L. Robin, CUF, 1926).

Il convenait ensuite de définir les termes du sujet en décrivant rapidement la mer Ionienne et la mer Egée, avec les caractéristiques propres aux espaces étudiés (l'importance du phénomène d'insularité lié à la forte sismicité de la région, l'omniprésence de la mer et l'ancienneté du peuplement grec) ; les copies évoquant les autres espaces maritimes connus et fréquentés par les Grecs et leurs représentations successives du monde ont été valorisées, comme celles qui mentionnaient les idées de N. Purcell et de P. Horden sur l'organisation des espaces méditerranéens (micro-régions, *connectivity*).

L'expression "vie économique" induisait une attention particulière aux acteurs collectifs (cités, sanctuaires, royaumes) et individuels de l'économie (des pêcheurs aux pirates en passant par les magistrats de l'*emporion* et ceux qui financent le commerce maritime) considérés dans leurs activités (sur mer et sur terre, notamment dans l'*emporion*). Elle invitait

à s'interroger sur l'importance des activités maritimes (et singulièrement du commerce maritime) dans la vie économique.

Les limites chronologiques de 478 (fondation de la Ligue de Délos, et, partant, début de l'hégémonie maritime d'Athènes) et de 88 (la guerre mithridatique avec ses conséquences néfastes pour les cités) renvoyaient à des événements touchant directement la vie économique (et Délos). Cela invitait à se demander dans quelle mesure, pendant cette période de quatre siècles, la mer avait contribué à structurer la vie économique de la Grèce ancienne, en s'interrogeant à la fois sur la réalité d'une évolution significative des productions et des échanges pendant la période envisagée (création d'un marché unifié ?), et sur les retombées des activités économiques liées à la mer sur le devenir des cités.

I – LES GRECS ET LA MER

Nous commencerons par présenter la mer comme un espace au cœur de la zone au programme. Un espace d'abord doté de ses propres contraintes nées de la géographie. Mais un espace animé aussi, un paysage maritime avec plus que des figurants, des acteurs.

1) L'omniprésence de la mer et son impact sur la vie économique

La mer est un facteur d'ouverture ; elle facilite les échanges ; les côtes montagneuses et découpées offrent de nombreux et excellents sites portuaires (elles favorisent aussi la piraterie : le grand nombre d'îles facilite la navigation à vue). C'est aussi un facteur d'unification : elle donne à voir les rives de l'Égée comme un espace central avec des périphéries qui s'étendent aussi bien vers le Sud (l'Égypte), que vers l'Ouest (la Méditerranée centrale) et vers le nord-est (le Pont Euxin).

Un développement sur le livre *The Corrupting Sea* de P. Horden et N. Purcell s'imposait ici : à leurs yeux, la mer relie et unit les diverses micro-régions qui composent l'espace méditerranéen (*connectivity*). L'éloignement de la mer implique donc une moindre connectivité, voire une certaine marginalité (par exemple, pour la Haute-Macédoine). Il n'en reste pas moins que certaines Cyclades ont longtemps tourné le dos à la mer, comme, jusqu'à l'époque hellénistique, les régions littorales du Péloponnèse (sauf au nord de la presqu'île). Sparte, avec son port de Gytheion, n'était pourtant pas particulièrement mal située, sur la route Est-Ouest contournant le Péloponnèse et sur la route de la Crète.

D'autres contraintes d'ordre idéologique ont en effet limité l'impact de la mer sur la vie économique. Certaines étaient idéologiques comme la valorisation des *kaloikagathoi* propriétaires terriens au détriment des artisans et des commerçants. En outre, à côté de la tradition qui exalte la mer comme réservoir de *chrēmata* et donc de puissance (par exemple l'*Archéologie* de Thucydide qui exalte les thalassocraties ou, dans un autre registre, les *Poroi* de Xénophon), une autre tradition insiste sur les dangers de la navigation (*Odyssée* ou encore Hésiode) et surtout sur la corruption de la cité qu'entraîne le voisinage de la mer : c'est toute la tradition sur la mer corruptrice (*La République des Athéniens* du Vieil Oligarque ; Platon, *Lois* 4, 704-705).

Enfin, des contraintes naturelles s'exerçaient sur l'exploitation économique de la mer : l'évolution naturelle des côtes qui entraînait l'ensablement des ports, l'empreinte du volcanisme (séismes de 373, de 229-226, etc) ou encore la faible extension du plateau continental, en théorie peu favorable à la pêche. Dans son rythme de vie, la mer imposait en outre une certaine saisonnalité à la vie économique (Braudel) : le calendrier de la navigation était fondé sur deux saisons en raison des vents : celle où l'on pouvait naviguer sans prendre trop de risques, ce que les Grecs appelaient l'été (*théros*) et l'hiver (*cheimôn*) où seuls les plus courageux se lançaient dans de longues traversées. La séparation des deux saisons était

variable, mais, dans sa durée la plus longue, la bonne saison allait de mars à début novembre.

2) Les navires de commerce et leurs hommes

Les Grecs définissaient essentiellement leurs navires de commerce (*holkades*) par opposition aux navires de guerre : c'étaient des navires ronds, à cause de la cargaison. Les céréales voyageaient soit en vrac, soit en sacs ; la laine était transportée en ballots. Ce que l'on appréhende le mieux est l'amphore, qui laisse des traces archéologiques. On attendait des candidats qu'ils soient conscients de la richesse des amphores comme source, mais aussi des inévitables distorsions que leur excellente conservation archéologique occasionne. Les sources nous enseignent aussi que la cargaison d'un même navire était souvent constituée d'une multitude de produits différents.

On attendait ensuite quelques données sur la construction navale pendant la période. Les navires étaient construits de manière très différente de ce que nous faisons aujourd'hui : la coque était montée d'abord, puis on mettait en place les membrures. L'époque classique, dès les débuts du V^e s., a vu se produire un tournant important en matière de construction navale : les éléments du bordage furent désormais assemblés par des chevilles, des tenons et des mortaises qui rendirent les navires plus solides et permirent de limiter la déformation de la coque sous l'action du vent. Le gréement a évolué aussi pendant la période et des navires à la mâture un peu plus complexe se sont développés. Cela aboutit au navire du I^{er} s. av. J.-C. dont la voilure s'établissait ainsi : une grande voile, une voile d'artimon et une voile de perroquet. Ces progrès n'ont pas entraîné la disparition des navires grésés de manière simple. Ils ont simplement élevé le champ des possibles vers le haut.

L'essentiel des flottes de commerce était constitué de navires plutôt petits. Le navire de Kyrénia illustre bien le type ordinaire, avec une jauge de 10 à 20 tonnes, sur lequel devait reposer le commerce de redistribution à partir des grands *emporía*. Dès l'époque classique, existaient des navires de commerce nettement plus importants qui peuvent transporter plus de 3000 amphores (ou 3000 médimnes de céréales) sans difficulté, ce qui suppose un port en lourd de 90 tonnes. Les navires dont la charge s'établit entre 100 et 150 tonnes sont devenus courants dans le commerce au IV^e s. Durant la période hellénistique, on trouve mention de navires jaugeant plus de 1000 t. En matière de tonnage, c'est donc la diversité qui l'emporte. Le règlement du port de Thasos, au III^e s. qui distingue un bassin aménagé pour ces unités lourdes et un autre pour les navires plus courants, témoigne de cette diversité. Ce texte mutilé mais instructif doit être une des sources épigraphiques évoquées par les candidats. En l'absence de gouvernail d'étambot, le gouvernail antique, formé de deux rames fixées au bordé à l'arrière du navire, était précis et sensible. Mais ces navires n'étaient pas seulement faits de bois et mus par le vent. Il y avait aussi des hommes à bord. Le nombre de marins devait varier selon la taille du navire. On suppose un équipage de 4 hommes pour le Kyrénia. Et, en général, on tenait à se contenter d'équipages réduits, car il fallait laisser le plus de place possible à la cargaison. Les marins semblent souvent avoir été des esclaves qui appartenaient au propriétaire du navire et un plaidoyer athénien montre que l'on vendait ces esclaves en même temps que le navire lui-même. La vie de ces hommes était précaire : elle se passait sur le pont. Comme Xénophon l'explique dans *l'Economique*, un navire est aussi comme une cité avec de l'ordre et de la hiérarchie. Au sommet, se trouve le propriétaire du navire, le nauclère et le ou les propriétaires de la cargaison (les *emporoi*). À l'époque classique, le nauclère possédait souvent un seul navire et était donc souvent aussi le commandant du navire. Mais d'autres nauclères, certainement de plus en plus nombreux à l'époque hellénistique, possédaient plusieurs navires et n'embarquaient pas. Ils délèguaient alors leurs pouvoirs à un *kybernétés*. Les *emporoi*, qui affrétaient les navires des nauclères, étaient également à bord et leur présence était indispensable pour prendre les décisions commerciales.

3) La navigation

Dans la compréhension de la navigation, il y a d'abord une série de contraintes naturelles (les vents, les courants) et techniques (la nature du gréement qui ne permet pas vraiment de remonter le vent). Les vents étaient en effet une donnée structurante, mais largement imprévisible. En Égée, à la belle saison, les vents établis ont une direction constante Nord-Sud. Du coup, les voyages dans ce sens étaient facilités et on pouvait naviguer par vent arrière. Les sources donnent une idée de la durée de ces voyages : en été celui de Byzance à Rhodes durait cinq jours et dix dans l'autre sens par vent favorable. En comparaison, les courants ne jouent qu'un rôle très secondaire. Sur les côtes de la Méditerranée, les courants vont dans le sens inverse des aiguilles d'une montre, donc d'Est en Ouest. On naviguait à l'aide du soleil et de certaines étoiles comme Vénus, sans instruments. La connaissance des itinéraires restait empirique, les *Périple* (*Périple de Skylax*, VI^e-IV^e s.) n'ayant pas de fonction pratique. Ces difficultés expliquent que les navires préféraient naviguer en suivant les côtes (amers naturels ou construits par hommes). Le cap Sounion, à l'extrémité Sud de l'Attique, était l'un de ces amers, grâce à sa falaise et grâce au temple de Poséidon construit à son sommet.

Cela conduit au débat sur l'existence de la navigation hauturière (en haute mer) et de la navigation de nuit à côté du cabotage diurne où l'on retrouve l'opposition entre Primitivistes et Modernistes. Le candidat devait mentionner la revalorisation de la navigation hauturière par J. Rougé et L. Casson, les réserves exprimées depuis par P. Pomey notamment, puis la position de P. Arnaud. Il devait indiquer que la navigation dans l'Antiquité était sans doute binaire : on suivait la côte, pour s'élancer en haute mer à partir d'un cap. Et puis, il y avait deux formes possibles de cabotages : l'une consistait à faire relâche régulièrement dans des ports, et l'autre était ce que P. Arnaud appelle un "cabotage hauturier", où l'on naviguait à une certaine distance de la côte sans la perdre de vue, mais sans non plus s'arrêter dans des ports. La navigation de nuit était bien une réalité : la multiplication des phares sur les côtes l'atteste (Thasos, Délos).

De nombreux dangers guettaient les navires (d'où la grande quantité d'épaves de navires de commerce avec des cargaisons d'amphores). Les côtes rocheuses étaient en apparence plus dangereuses. La côte Sud-Est de l'Eubée était redoutée pour cette raison. Mais elles avaient l'avantage d'offrir de nombreux ports et abris. Les marins redoutaient beaucoup les côtes basses, où les navires risquaient de s'échouer. Le plus redoutable danger pour la navigation était le passage des caps. À ces endroits, s'affrontaient des vents et des courants venant de directions différentes. L'un des caps les plus célèbres par ses dangers était le cap Malée au Sud du Péloponnèse. La quantité importante d'épaves qui ont été retrouvées à cet endroit suffisaient à justifier sa réputation. Par gros temps la seule solution était d'abattre voiles et mat(s) et de fuir vers la côte ; on jetait parfois la cargaison pour alléger le navire (cette pratique du jet était intégrée dans les contrats de prêt maritime) et on tentait de l'immobiliser avec les ancres.

Un itinéraire de navigation dépendait donc de critères changeants en fonction du moment de l'année, mais aussi de la nature des côtes. Il est donc abusif de présenter la Méditerranée comme sillonnée par un certain nombre de routes fixes.

II – VIVRE DE LA MER

Les Grecs étaient conscients de l'impact de la mer sur leur vie économique : comment expliquer sinon toutes les discussions que l'on peut lire chez Platon ou Aristote à propos des rapports de la cité et de la mer ? Il s'agira maintenant d'examiner ce que l'on pourrait appeler

les économies et les sociétés littorales.

1) Les ports et le petit monde de l'*emporion*

Les ports sont le domaine de l'infinie variété. Il y a d'abord la complémentarité entre ports de commerce et ports de guerre : elle est vraie à Délos comme à Athènes. Et puis, il y a une hiérarchie des ports, selon qu'ils sont plus ou moins bien aménagés, plus ou moins peuplés. Cela va de la marine (*epineion*) comme simple grève avec quelques maisons jusqu'à des ensembles très complexes comme au Pirée, à Rhodes ou à Milet. D'un bout à l'autre de cette hiérarchie portuaire, il y avait tout un *continuum*. Cette géographie portuaire grecque doit aussi tenir compte des rapports entre le port et l'*asty* de la cité. Dans bien des cas, le modèle qui s'est imposé est celui du port installé à quelque distance de la ville, ce qui rend possible l'usage de longs murs pour créer un seul ensemble fortifié (Athènes, Corinthe, Mégare). L'autre cas de figure — le port est dans la ville, l'*asty* est portuaire — paraît révéler une solution un peu plus moderne. Telle est la situation dans bien des cités d'Asie Mineure, à Milet par exemple, mais aussi à Rhodes. Ces ports offraient toutes sortes de facilités : des banques, des tribunaux commerciaux accessibles aux étrangers, un droit maritime.

La partie commerciale du port s'appelle l'*emporion*, mot qui désigne tout lieu d'échange marchand et que l'on pouvait aussi appliquer à des sites localisés à l'intérieur des terres. L'*emporion* est un espace clairement délimité, parfois par des bornes, car des règles spécifiques s'y appliquent. Le centre de l'*emporion* est le *deigma*, la bourse des valeurs, où les *emporoi* vont exposer des échantillons des produits qu'ils ont à vendre. Ils y rencontrent les acheteurs et la fixation des prix se fait par la loi de l'offre et de la demande. Les cités portuaires prélevaient la *pentèkostè* (Athènes bien sûr, Délos au III^e s. ou Kyparissia, sur la côte messénienne). Cette taxe est une source de revenus fiscaux non négligeable pour les cités.

La cité devait aussi d'assurer la police de l'*emporion* : à Athènes, c'était la tâche des épimélètes de l'*emporion*, magistrature que l'on connaît aussi dans d'autres cités, comme Milet ou Délos à l'époque hellénistique. Les équipements lourds n'étaient présents que dans les grands ports : quais et machines de levage pour le déchargement et cabestans. Les entrepôts ensuite ont dû devenir essentiels dans les ports de transit : à Délos, ils faisaient vivre la profession des entrepositaires.

L'*emporion* implique quatre catégories de personnes : les nauclères, les *emporoi*, les bailleurs de fonds et les détaillants. On s'attendait à ce que les candidats développent ici à leur sujet. Les sources permettent de dresser une liste des marchandises impliquées dans ce genre de commerce. Il y a d'abord des produits de première nécessité, comme les grains, dont l'importation est nécessaire parce que bien des cités de l'espace égéen sont en situation de déficit en ce qui concerne ces denrées. Certains vins de médiocre qualité, comme le vin rhodien, s'exportent aussi à l'époque hellénistique, parce qu'ils trouvent des marchés dans des régions du monde hellénistique où la production locale est insuffisante. Deuxième grande catégorie de biens impliqués dans ce commerce à grande distance : des productions de luxe, à forte valeur ajoutée. C'est le cas de bien des vins, comme celui de Thasos du V^e au III^e s. Textiles et esclaves tenaient certainement une place importante dans ces trafics maritimes. Il y a enfin les matériaux stratégiques.

Si les rouages de ce grand commerce sont bien connus, il n'en va pas de même de la question du statut politique et social des *emporoi*, des nauclères et des bailleurs de fonds. La question n'est pas subsidiaire et touche à l'importance même qu'avait le commerce maritime dans la vie économique des cités grecques. Pour Hasebroek et Finley, et d'autres encore, les *emporoi* et les nauclères étaient juridiquement en marge de la cité et faisaient figure de pauvres gens. Pour cette raison, les citoyens étaient peu nombreux dans ce milieu et les notables n'étaient

pas incités à s'y impliquer de manière active. Les *emporoi* étaient souvent de simples étrangers de passage, des *xenoi* et cela évidemment ne valorisait pas leur métier. De fait, aucun notable athénien de cette époque n'a tiré sa fortune de ce genre d'activité. Le milieu des bailleurs de fonds était plus relevé socialement : à Athènes au IV^e s., les *nautika* sont un placement assez courant dans l'élite des citoyens. Les sources font bien voir que le monde de l'*emporion* était un milieu très cosmopolite, à Athènes, mais aussi à Délos ou à Rhodes. D'autres historiens ont montré qu'il y avait aussi des citoyens dans ces milieux, mais dans quelles proportions ? La réponse à cette question dépend de méthodes de comptage, avec en outre des ensembles prosopographiques peu fournis. La réponse varie aussi en fonction de l'époque considérée.

2) La mer nourricière, la mer prédatrice

La mer offre aussi des ressources pour l'alimentation et l'artisanat. Que l'on songe aux poissons de mer : ils étaient consommés dans les régions côtières, mais aussi à l'intérieur des terres. D'une manière paradoxale, on a eu tendance à sous-évaluer la part de la pêche et du poisson dans l'alimentation. Cette attitude est aujourd'hui abandonnée et l'on connaît mieux la part importante du poisson dans l'alimentation. Il pouvait être consommé frais, salé ou fumé. Les techniques de pêche se sont avérées plus diverses qu'on ne l'a longtemps dit : la pêche à la ligne faite à partir des côtes était complétée par la pêche au filet réalisée à partir d'embarcations. L'exemple le plus célèbre de cette "grande pêche" concernait les thons. Leur pêche dite à la madrague demandait une organisation complexe et de nombreux hommes. La pêche au thon était ainsi une source de revenus pour les finances publiques en Propontide ou à Byzance et les patrons de pêche semblent également bien avoir appartenu aux élites des cités. La pêche générait aussi des activités de transformation : pour saler le poisson, il fallait développer des marais salants, et c'est ce qui s'est passé en Propontide. Il faut enfin mentionner l'exploitation du murex pour la teinture en pourpre, comme à Délos.

Une autre activité artisanale était la conséquence d'activités nées de la mer. Il s'agit des chantiers navals, un secteur très mal connu, auxquels il faut ajouter toutes les activités dérivées. Il fallait prévoir de quoi entretenir les trières à Athènes pendant la mauvaise saison. Il fallait aussi équiper les navires de guerre et de commerce avec des voiles, des rames, etc. À Cos, à l'époque hellénistique, il y avait des travailleurs spécialisés dans la fabrication des rames et cette activité faisait l'objet d'un impôt spécifique. Les cordages étaient faits de chanvre, les voiles de lin. Il fallait les produire dans les campagnes ou les importer. Le produit le plus important était le bois : les thalassocraties avaient besoin de grandes quantités de bois. Cela entraîne donc un commerce actif de bois, comme entre la Macédoine et Athènes. L'ocre (*miltos*) produit à Kéos dans les Cyclades, qui servait sans doute à étanchéifier les coques, devint un monopole athénien au milieu du IV^e s.

Longtemps proche du commerce, la piraterie était une autre façon de vivre de la mer : des auteurs comme Xénophon en font parfois une activité d'acquisition de biens presque comme les autres. Les pirates sont une donnée permanente, de même que la lutte contre eux des puissances thalassocratiques (Athènes, puis Rhodes, puis Rome qui intervient pour la première fois contre les pirates de Méditerranée orientale en 102). Cette piraterie est souvent apparentée à ce que nous appellerions de la guerre de course, car elle est parfois officiellement soutenue par certaines puissances comme la confédération étolienne ou la Macédoine de Philippe V. Les cités crétoises vivaient aussi parfois des naufrages qu'elles provoquaient. Certaines cités préféraient traiter avec les puissances pratiquant la piraterie pour se mettre à l'abri des risques.

La piraterie a aussi une histoire : à certaines époques (par exemple dans la seconde moitié du II^e s.), elle fut plus virulente qu'à d'autres. Mais les pirates n'étaient-ils que des prédateurs de

l'économie marchande ? Pas seulement : ils y participaient aussi, par exemple dans le commerce des esclaves ou en remettant leur butin en vente. Strabon fait ainsi un lien entre le développement du marché aux esclaves de Délos au II^e s. et celui de la piraterie cilicienne. Prédation et création de richesses sont donc liées. Ce qui est soustrait au marché quelque part y revient ailleurs. La piraterie antique est parfois parvenue à un degré élevé d'organisation : par exemple en valorisant les navires rapides, alors que les marines de guerre avaient tendance à s'orienter vers des navires de plus en plus puissants et donc de plus en plus lourds. Les navires de pirates agissaient souvent en groupes et organisaient des raids très audacieux. Les flottes étaient placées sous le commandement d'un archipirate.

3) La mer et l'économie marchande

Il serait certes trop simple d'opposer cités côtières, ouvertes sur l'extérieur et tournées vers l'échange, et cités de l'intérieur, vivant plus repliées sur elles-mêmes. Sparte, avant l'époque hellénistique, n'est pas une cité particulièrement ouverte à l'échange, malgré de longues côtes et de bons sites portuaires. À l'inverse, les études récentes montrent que les transports terrestres n'étaient pas aussi ridiculement sous-développés qu'on l'a longtemps affirmé. Pour autant, il ne faudrait pas non plus sous-estimer le facteur structurant que la mer a été, notamment en multipliant les ressources pour une bonne partie de la population et en favorisant les échanges.

La mer eut aussi des implications dans le développement de grands centres financiers et sur la géographie financière du monde grec. Pas de grand port qui ne soit en même temps une grande place financière, ce qui se traduit par la présence de banquiers. C'est le cas au Pirée au IV^e s. puis à Rhodes et à Délos à l'époque hellénistique. On pouvait au moins citer les figures de Pasion ou de Philostratos d'Ascalon, actif à Délos. Les liens entre l'activité portuaire et le développement des places financières dépassent de loin le seul monde des banquiers. Les prêts maritimes s'offrent comme l'un des placements possibles pour les élites de la cité.

Et puis la mer, c'est aussi un élargissement considérable des micro-stratégies d'exploitation de l'environnement par l'homme. On peut en donner un exemple un peu paradoxal, puisqu'il vient de l'élevage. Dans l'Égée des petites îles, il était souvent difficile de trouver des pâturages de confins n'imposant pas de surveiller en permanence la cohabitation des troupeaux avec les cultures voisines. Une solution possible consistait à envoyer chèvres et moutons sur des îlots voisins. Il faudrait multiplier ce genre d'exemples pour arriver à dégager l'aspect régional de la vie économique. Gary Reger s'est efforcé de le montrer pour les Cyclades à partir des inscriptions de Délos. Depuis, son régionalisme de l'économie cycladique a été discuté et nuancé.

Il y a plus essentiel. C'est la question de l'orientation vers le marché. Des productions spécialement destinées à l'exportation se sont développées. Le cas le plus célèbre est celui du vin des vignobles de l'Égée du Nord-Est ou du Sud-Est. Mais ce n'est pas là le seul exemple de ce phénomène. Chaque région de Grèce ou presque est connue pour une ou plusieurs spécialités locales : cela va de l'huile d'olive athénienne aux laines milésiennes pour ne citer que deux exemples fameux. Parfois, c'est très à l'intérieur des terres que des productions destinées à des marchés extérieurs se sont développées. À la basse époque hellénistique, d'autres productions lainières, elles aussi destinées à l'exportation, se développent à l'intérieur des terres comme à Colosses ou à Thyatire : on est là à une petite centaine de kilomètres des ports les plus proches. L'impact de l'ouverture maritime était donc parfois profond.

Tout cela doit aboutir au questionnement sur la notion de "cité marchande". Alain Bresson, à qui l'on doit cette expression, avait déjà expliqué ce qu'était le véritable sens de l'autarcie pour une cité grecque. Pour Aristote, ce n'était pas une fermeture absolue sur l'extérieur qui

aurait été impossible dans les faits. La cité devait importer ce qui lui manquait et elle finançait cela par ses exportations. En outre, dans bien des cités, le commerce maritime était vu comme un moyen d'accroître les ressources de la cité en général ainsi que celles des particuliers. La part de l'autoconsommation était effectivement écrasante, mais elle n'empêchait pas la constitution de surplus et leur mise sur le marché. Athènes classique comme Rhodes hellénistique étaient donc conscientes de l'importance du commerce maritime pour leur prospérité. Bien des cités avaient aussi le souci d'assurer la *trophè* par des importations de grains. Là encore, cela les a amenées à intervenir de multiples manières dans le commerce maritime. Dernière chose : l'*emporion* ne peut pas être vu comme une enclave sans prise avec le réel. Les liens qu'il entretient avec l'agora sont évidents. Les longues files de bêtes de bât chargées de sacs de grains qui allaient du Pirée à l'agora d'Athènes suffisaient à le prouver.

III – LA PART DE LA CONJONCTURE

De 478 à 88, ce sont presque quatre siècles qui font l'objet de la présente étude. Durant ces quatre siècles, bien des phénomènes se manifestent avec constance dans les rapports entre la mer et la vie économique des Grecs. Il y a une stabilité des choses, il y a aussi des fluidités. Ce sont ces fluidités qu'il d'agit maintenant d'appréhender.

1) L'âge classique

L'attention va être nécessairement focalisée sur Athènes, ce qui ne doit pas faire oublier qu'il y avait d'autres ports actifs, d'autres cités marchandes dans le monde grec. On sait peu de chose de Corinthe (qui semble pourtant avoir été une rivale non négligeable d'Athènes), et pourtant elle a dû jouer un rôle à peine secondaire par rapport à Athènes. Après le synœcisme de 408/7, Rhodes a sans doute vu croître son importance. Derrière ce groupe de tête, il y avait aussi les seconds couteaux, comme Thasos, dont le cas est éclairé par les timbres de ses amphores à vin et par quelques belles inscriptions.

Place donc à Athènes. Il fallait d'abord voir l'impact économique de la thalassocratie. Les candidats pouvaient se contenter de connaître les grandes dates de son histoire : naissance avec la grande politique navale de Thémistocle, éclipse partielle après 404, éclipse presque définitive après 322. Parmi les conséquences de cette thalassocratie, il y eut la constitution de deux *symmachiai* successives en 478 et 377. Le tribut (le *phoros*) était l'un des bénéfices de l'*archè*. Il permit la concentration à Athènes de sommes considérables. Cela ne fit que renforcer la superpuissance athénienne ; mais, de cette façon, les cités de l'Égée ont bénéficié à moindre coût de la sécurité et de la paix. Le prélèvement du tribut entraîna également la mise en place de finances de l'alliance vite centralisées à Athènes. Durant la première ligue maritime, les Athéniens avaient la possibilité d'acquérir des terres sur le territoire de leurs alliés. Les plus riches d'entre eux ne s'en privèrent pas. La flotte de guerre permit à Athènes de mieux contrôler les routes vitales du blé. Les convois frumentaires athéniens étaient souvent escortés par des trières. Un décret de 426 révèle aussi l'existence de magistrats athéniens qui portent le titre de gardes de l'Hellespont. Ils avaient entre autres missions celle de surveiller le commerce du grain. Le contrôle des routes et des lieux de production du blé importé à Athènes explique aussi certains aspects de la politique extérieure athénienne qui s'efforçait de bien tenir Byzance en main ou, au moins, d'empêcher d'autres puissances de s'emparer de la maîtrise des Détroits, comme on le vit bien en 340. Les deux désastreuses expéditions athéniennes en Égypte et en Sicile ont peut-être aussi eu pour but d'améliorer le contrôle d'Athènes sur ces zones exportatrices de grains.

Athènes se retrouva aussi à la tête d'une flotte très nombreuse dont l'existence pesait sur l'économie athénienne. Un inventaire de la flotte de 325/4 montre qu'elle comportait alors

360 trières plus 43 tétrères. Pour financer une telle puissance les Athéniens ont eu recours à la triérarchie. Il fallait ne pas l'oublier et montrer combien les Athéniens n'avaient cessé de s'interroger sur les moyens de la rendre à la fois plus efficace et plus équitable (loi de Périandre en 358/7, réforme de Démosthène en 340). Les triérarques sont tous de riches citoyens. Il n'y avait pas de limites précises de fortune pour devoir assumer cette liturgie. Les sources laissent supposer que c'était entre 2 et 6 talents de fortune que l'on entraînait dans la "classe triérarchique". Les charges financières liées à chaque trière étaient partagées entre la cité et le triérarque. Cela faisait de la triérarchie une charge très onéreuse. Un discours de Lysias suggère pour un plaideur une moyenne de 5200 dr. par triérarchie. Pas étonnant donc que beaucoup de triérarques aient été conduits à s'endetter. Les bornes hypothécaires attestent ce phénomène, mais les triérarques empruntaient aussi de l'argent aux banques. La flotte de guerre avait donc un poids financier pour les élites civiques. Mais la triérarchie permettait aussi une certaine redistribution de la fortune en faveur des citoyens les plus modestes qui servaient à bord des trières. Chaque marin recevait une solde d'une drachme par jour de mer. C'était un complément de revenus pour une masse d'hommes.

Certains aspects du commerce maritime à l'époque classique se laissent assez bien appréhender. La monnaie est un instrument d'impérialisme, mais aussi un produit d'exportation, comme l'huile ou la céramique. On voit aussi assez bien quelles sont les routes du blé, dans la mesure où c'est Athènes qui sert de poste d'observation. Il y a des sources proches d'approvisionnement, dans l'Égée (îles à clérouques, Cyclades) et plus lointaines (le Pont, l'Égypte, la zone de l'Adriatique). Vu d'Athènes, c'est donc une imbrication de provenances de plus en plus lointaines.

On retrouve le même phénomène pour le vin, une denrée particulièrement bien connue grâce aux timbres amphoriques thasiens. Leur répartition montre quand même une diffusion plus dense dans les régions proches de Thasos. L'échelle régionale cohabite donc avec une échelle plus vaste qui s'étend jusqu'au monde barbare. Là encore, Thasos a ses marchés privilégiés, ceux du Pont-Euxin. Les élites de Thrace et de Scythie ont été des consommateurs réguliers du vin thasien.

Le phénomène le plus important est l'intérêt appuyé de la cité pour le commerce maritime de l'époque classique, très sensible dans les *Poroï* de Xénophon. Cela se traduit par la création des *dikai emporikai*, vers 355-350. Pour y avoir accès, il fallait que l'*emporion* qu'elles concernaient ait pour destination Athènes ou un contrat conclu à Athènes ou enfin qu'un Athénien ait été l'une des parties ayant conclu le contrat. Ces procès bénéficiaient d'une procédure accélérée. Il semblerait que cette mesure fut par la suite adoptée par d'autres cités comme Milet ou à Thasos. La cité favorisa aussi la création d'associations d'*emporoi* et de nauclères qui se regroupaient par origine géographique pour célébrer le culte d'une divinité qui leur est propre (voir le décret pour les marchands de Kition). Dernière nouveauté notable : les *emporoi* peuvent aussi apparaître comme des évergètes et être reconnus comme tels par la cité. Le cas le plus célèbre est celui de Hérakleidès de Salamine.

Tout cela permet-il de parler d'un *désencastrément* du commerce maritime ? C'est peut-être aller un peu vite que de l'affirmer. Mais il y a tout de même une tendance dans ce sens qui continue à l'époque hellénistique.

2) L'époque hellénistique

La période hellénistique pouvait être envisagée dans son ensemble, mais les bonnes copies n'ont pas manqué de faire une césure entre la haute et la basse époque, qui pouvait être marquée par exemple, dans une logique égéenne, en 188 ou en 167/166. La première s'articulait autour de l'impact des conquêtes d'Alexandre et de la création des royaumes grecs orientaux, et la seconde autour des conséquences de la conquête romaine jusqu'aux guerres

mithridatiques. On attendait des candidats qu'ils évoquent puis discutent les positions de Rostovtzeff (constitution d'un grand marché irrigué par la monnaie abondamment frappée par Alexandre et ses successeurs et mis en valeur par une classe d'entrepreneurs très dynamiques dans les cités ; puis une crise liée aux ponctions financières et aux destructions provoquées par les guerres entre souverains, puis avec Rome) et celles de Finley pour qui pendant « les trois cents ans [de l'époque hellénistique], il y a deux "sociétés grecques" fondamentalement distinctes. D'un côté le vieux monde grec (...) qui n'a pas subi de changements dans l'économie qui demande un examen spécial (...), de l'autre, dans les régions orientales nouvellement incorporées, le système économique et social n'est pas changé par les conquérants macédoniens ou les émigrants grecs qui les suivent (...). Il n'y a donc pas d'"économie hellénistique" ; dès le début, il y en eut deux, un secteur ancien et un secteur oriental » (*Économie antique*, 1975).

2.1) La Haute-Époque hellénistique

Il convenait d'évoquer les conséquences de l'élargissement du monde grec. La prise de contrôle par les souverains grecs lagides et séleucides d'une partie des trafics extra-méditerranéens n'a concerné que des volumes très réduits. Bien plus significative a été l'urbanisation de l'Orient et la fondation de villes grecques en Égypte, car l'approvisionnement de ces villes dépendait de l'extérieur, et pas seulement de leur propre *chôra*, en raison notamment de leur demande en produits grecs. Cela a entraîné une réorientation des flux vers l'Est de la Méditerranée et l'axe entre le Pont-Euxin et Alexandrie, via l'Asie mineure et Rhodes est devenu très important ; un développement sur Rhodes et sur l'adaptation économique de certaines zones de monde égéen pour satisfaire les besoins des populations grecques installées en Orient (Asie mineure, Aktè d'Argolide) s'imposait ici. Il y a donc eu à cette époque un glissement vers l'est du centre de gravité économique du monde grec vers la Méditerranée orientale où existent des foyers de population importants (avec pour corollaire probablement moins de producteurs et de consommateurs en Grèce).

Les conséquences économiques de la division du monde hellénistique en royaumes tous ouverts sur la mer devaient être évoquées aussi : le monde égéen demeurait un enjeu au carrefour des ambitions royales (offrandes des souverains à Délos, secours à Rhodes après le tremblement de terre). On attendait une mention des débats sur l'utilisation par les souverains des surplus de blé royal, les fondations et déplacements de cités en bord de mer, l'approvisionnement des cités (les mesures d'urgence, les magistratures, les acteurs de grand commerce, les bienfaiteurs) ; un développement sur Délos indépendante était particulièrement bienvenu.

On pouvait conclure cette sous-partie sur les évolutions intervenues : l'intensification probable des échanges pendant la période et le développement de certaines productions à des fins d'exportation (en Asie mineure notamment), tout en insistant sur l'absence d'un marché unifié et sur la variété des situations régionales.

2.3) La Basse-Époque hellénistique

Cette partie, absente ou très réduite dans bien des copies, était pourtant indispensable pour décrire l'impact de la conquête romaine et expliquer la transformation de l'espace égéen en une région périphérique de la Méditerranée centrée désormais sur l'Italie. La troisième guerre de Macédoine et la création de la Province d'Asie constituaient des articulations commodes. Des paragraphes sur les provinces de Macédoine et d'Asie (le démantèlement et la disparition des élites de Macédoine, les transferts de richesses, le développement des ports d'Ephèse et de Smyrne, les Italiens et leurs activités) et sur la piraterie étaient les bienvenus. On attendait au

moins un développement bien documenté, à partir des sources écrites et des réalités archéologiques, sur Délos : les étapes de la montée en puissance (destruction de Corinthe et/ou création de la province d'Asie), les retombées pour Athènes (liens avec le monnayage stéphanéphore), la ville-champignon, le grand nombre de contrats commerciaux (cf. le matériel de la Maison des sceaux), voire l'internationalisation de plus en plus marquée du monde de l'*emporion*.

Conclusion

L'impact de la mer sur la vie des Grecs est une donnée évidente, et cela depuis une date bien plus ancienne que celle qui marquait le début du programme. Cet impact ne peut être considéré comme la simple conséquence de la géographie. Certains candidats, avec raison, ont rappelé que l'ouverture sur la mer ne s'est pas imposée partout de la même façon. Il a donc fallu que soient rassemblées un certain nombre de conditions sociales et historiques pour que la vie économique de certaines régions se trouve profondément modifiée par la présence de la mer. Mais la dynamique ainsi engagée a, à son tour, été un facteur d'évolution, permettant, par exemple, à certaines cités de vivre de productions importées. Il est possible de mettre en évidence ce genre de scénario dans certains lieux privilégiés par la documentation : Athènes, Rhodes, Délos, pour ne citer que ces trois cas.

Des marchés se sont donc développés sous l'influence de l'économie maritime. Les rapports entre économie et société ont évolué également. Mais une question reste entière : la mer a-t-elle eu un rôle encore plus puissant, permettant d'unifier ces marchés ? On aurait envie de dire que des signes de plus en plus nombreux à partir du IV^e s. au moins, vont dans ce sens. Mais il faut ajouter que la marginalisation de l'espace égéen à la basse époque hellénistique ne permet pas de pousser le raisonnement, qu'il faudrait continuer en prenant d'autres postes d'observation.

Conclure, c'est répondre à ces problématiques. Donc prendre parti. La façon dont nous venons de le faire ne doit cependant pas passer pour la réponse attendue. Les candidats étaient libres de mener la réflexion dans une autre direction, à condition d'argumenter. Certains ne s'en sont pas privés. Et souvent, ce n'étaient pas de mauvaises copies qu'ils ont ainsi donné à lire aux correcteurs.

Seconde dissertation (Histoire médiévale)

Durée : 7 heures

Sujet : *S'enrichir dans le monde byzantin du milieu du VIII^e siècle à 1204*

Par Jean-Claude Cheynet et Michel Kaplan³

Le sujet posé était en soi assez naturel ; il était large et aucun candidat ayant un tant soit peu préparé la question ne pouvait rester sans éléments de réponse, à condition de poser correctement les questions. Le monde byzantin se caractérise durant toute la période, d'une façon certes diverse et souvent inégale, par une expansion économique continue ; malgré les aléas territoriaux, il s'enrichit globalement. Le but à atteindre était donc de déterminer qui profitait de cet enrichissement global et selon quelles modalités ; le sujet était essentiellement dynamique et ne pouvait se borner à décrire qui était ou n'était pas riche. Même si certaines institutions comme l'État ou les monastères n'étaient pas totalement hors du sujet, il s'agissait surtout de s'intéresser aux individus, éventuellement aux groupes sociaux lorsque les sources ne permettent pas de cerner des personnes précises.

(pour la problématique, se reporter à l'introduction du corrigé résumé présenté ci-dessous).

Naturellement, des connaissances de base étaient indispensables et devaient apparaître à un moment ou à un autre, notamment pour donner un arrière-plan économique solide à un sujet avant tout social. Ainsi, la conjoncture générale (naturelle, politique, démographique et naturellement économique) méritait réflexion pour comprendre le sujet. L'enrichissement des personnes prenant souvent des aspects directement ou indirectement monétaires, il était nécessaire de maîtriser un minimum le système monétaire et ses variations, ainsi que l'importance croissante de la circulation monétaire ; le troc, qui subsistait, n'était qu'un facteur marginal d'enrichissement.

Même si un nombre important de copies ont été trop courtes, car un argument développé n'a de sens que s'il est illustré par un exemple (mais il est inutile de les multiplier, ou de réciter d'un coup tout ce qu'on l'on sait sur une personne enrichie, par exemple Michel Attaliat, au lieu d'utiliser judicieusement les différents aspects de son enrichissement au cours du devoir), la matière ne manquait pas. La difficulté était donc de l'organiser. Le sujet impliquait non une description statique, mais une mise en valeur de la dynamique que suppose l'enrichissement. Quelques copies ont tenté un plan chronologique ; l'idée n'était pas forcément mauvaise, mais la réalisation difficile, tant était grand le déséquilibre de ce qui nous est connu selon les périodes, sans parler du risque de répétition coûteuse en temps et en logique. Pour autant, cela n'excluait pas de connaître les évolutions chronologiques, faute de quoi l'Empire byzantin semble rester immuable sur cinq siècles. D'autres copies se sont contentées de faire défiler les uns après les autres les groupes sociaux. D'une façon générale, de nombreuses copies se sont bornées à réciter tel ou tel point bien appris sans l'adapter à la perspective du sujet. Ainsi, la législation macédonienne ne devait pas être traitée comme telle, mais en fonction des limites qu'elle met ou tente de mettre à l'enrichissement des puissants.

³ Professeurs respectivement aux universités de Paris IV-Sorbonne et Paris I-Panthéon-Sorbonne.

Quelques manques surprenants se sont fait jour. Si les marchands italiens sont rarement oubliés, ils n'étaient pas les seuls étrangers présents sur les marchés. Pour continuer sur les marchands, les contrats commerciaux byzantins sont pratiquement ignorés. La plupart des candidats ont bien vu que l'Empereur jouait un rôle décisif dans le processus d'enrichissement, mais peu ont su expliquer l'importance de la famille impériale, de plus en plus importante et même essentielle à partir du milieu du XI^e siècle. Trop souvent, l'enrichissement dans l'entourage impérial se limite à expliquer le système des dignités, sans s'intéresser à certains groupes plus précis. D'une façon générale, les réseaux dont disposent ceux qui s'enrichissent n'ont pas reçu l'attention méritée. Bien entendu, les monastères ont retenu une attention presque unanime. Mais il s'est trop souvent agi d'une plate récitation, sans que les candidats s'interrogent sur la place de ceux-ci dans les stratégies d'enrichissement et éventuellement de mise à l'abri de la richesse acquise pour les individus ou les familles qui s'enrichissaient. Faute de cette réflexion préalable, les développements sur la *charistikè*, très fréquents, étaient souvent hors de propos, alors qu'il fallait les replacer dans la perspective d'une richesse monastique passant dans un patrimoine individuel. Enfin, si beaucoup de candidats ont évoqué une éventuelle discordance entre l'enrichissement et les convictions induites par la religion chrétienne et sa façon d'interroger la richesse, peu de copies ont su aborder correctement le choc entre enrichissement et morale et les stratégies déployées pour trouver des accommodements avec celle-ci.

Si les correcteurs ont rencontré trop de copies indigentes ou au contraire très longues sans pour autant traiter le sujet, le jury a noté avec satisfaction qu'un nombre assez important de candidats avaient bien assimilé les points importants de la question au programme que le sujet permettait de balayer. Certes, trop peu de devoirs songent à donner dans l'introduction une véritable problématique. Mais le jury a pu lire un nombre plutôt satisfaisant de copies argumentées et bien construites.

Éléments de corrigé

Beaucoup de plans étaient possibles, différents de ceux que l'on trouvera ci-dessous. L'essentiel était qu'ils répondent aux questions fondamentales du sujet.

Le paradoxe byzantin, commun au monde chrétien médiéval, est que la richesse est un don de Dieu, puisqu'on prie pour la prospérité, on considère que celle-ci est une preuve de la bénédiction divine mais le fait d'être riche rend plus difficile l'accès au Paradis selon le Nouveau Testament. Il faut donc que cette richesse soit redistribuée et il ne faut pas s'y attacher. Toute une éthique de la bonne gestion de la richesse existe donc dans la société byzantine qui admet tout à la fois la quête de la richesse et le dépouillement de celle-ci.

Questions principales : Quelles sont les sources de l'enrichissement ? Quels sont les moyens jugés acceptables pour s'enrichir et comment doit se faire la gestion de la richesse une fois celle-ci acquise ? Comment la conserver et la transmettre ?

La question est d'autant plus cruciale que la période qui nous occupe est caractérisée par une croissance économique continue, donc par un enrichissement global de la société malgré les aléas politiques, notamment territoriaux.

Les sources sont globalement nombreuses pour traiter la question, mais avec des handicaps majeurs. L'inégalité est forte entre les deux premiers siècles et les suivants. Si nous sommes bien renseignés sur la bonne société, les sources sont plus rares et plus difficiles d'interprétation (notamment l'hagiographie) pour la paysannerie et pour les activités artisanales et commerciales.

Les débats historiographiques ("blocage" technologique et de la société, influence de l'idéologie "autarcique") ont été nombreux et passionnés, mais ils sont aujourd'hui largement dépassés ; on ne peut toutefois totalement les négliger, car ils ont été à la base des progrès

historiographiques.

I. – La conjoncture favorise l'enrichissement

A) Les facteurs de croissance, source d'enrichissement

1) Changements naturels : climat, fin de la peste

On admet que le climat se réchauffe légèrement à partir du VIII^e siècle devenant plus favorable jusqu'au XIII^e siècle. Les mauvaises récoltes entraînant de graves famines sont assez rares et d'impact limité, à l'exception du fameux hiver 927-928 qui suivait une année déjà fort médiocre. Il est au point de départ de la législation macédonienne : il a ruiné les récoltes d'une partie de la paysannerie indépendante, offrant à l'aristocratie l'occasion de racheter les terres des faibles pour une somme dérisoire, notablement inférieure à la moitié du juste prix, valeur en dessous de laquelle les Basiliques estiment l'acquéreur de mauvaise foi. On retrouve un écho de ce même hiver, ou d'un autre car la chronologie n'est pas tout à fait sûre, dans la Vie de Luc le Stylite : celui-ci, revenu du service militaire au sein du thème des Anatoliques dans la propriété de ses parents, en vide les (très grands) silos souterrains pour soulager les faibles affamés.

Cette amélioration explique peut-être le recul des épidémies. La dernière épidémie de peste daterait de 745-746. Certes, des épidémies locales subsistent (cf. l'arrivée de Nikôn le Métanoëite à Sparte dans les années 970), mais elles sont sans conséquences graves.

2) Changements politiques : invasions moins fréquentes

Le VII^e siècle avait marqué l'apogée des invasions. A partir de 750, en raison du redressement militaire de l'Empire, les ennemis sont progressivement contenus, mais ce rétablissement de la sécurité ne fut toutefois ni généralisé, ni permanent.

En Asie Mineure, des régions entières furent dévastées par les raids arabes, offrant d'ailleurs la place, une fois la paix rétablie, au repeuplement, comme le montre l'implantation des populations syriaques au sud-est de l'Asie Mineure, après les victoires de Nicéphore Phocas. L'impact des invasions turques entre 1050 et 1100 est mal mesuré, faute de sources, mais certain. Dans les Balkans, les guerres avec la Bulgarie, certes ponctuées de longues périodes de paix, et les invasions des nomades au XI^e siècle apportent leur lot de destructions. Les flottes musulmanes restent longtemps une menace : Thessalonique tombe par surprise en 904 ; même sous Basile II, en dépit de la reprise de la Crète en 961 qui rendait plus sûre la navigation, des pirates pillent les côtes de l'Égée. L'expansion byzantine en Orient, entre 925 et 1050, avait rendu l'Empire maître de villes actives (Ani, Artz, Mélitène, Tarse, Antioche, Édesse).

Le bilan global est très positif. Les Balkans, globalement pacifiés depuis 1018, connaissent une forte expansion, malgré les Normands et autres envahisseurs, ce dont les documents d'archives témoignent d'abondance, tout comme la description de la foire de Thessalonique dans le *Timarion*. En Asie Mineure, l'Empire a conservé les plus riches plaines. Byzance profite à l'évidence de la haute conjoncture du XII^e siècle qui favorise la croissance démographique. Ces bras disponibles permettent la mise ou remise en culture de terres, en partie au bénéfice direct des intéressés, ce qui accentue la reprise démographique et l'expansion rurale.

3) La croissance de la population et ses conséquences

Le développement même des villes finit par créer un marché proprement urbain qui n'est pas que de redistribution. La population de Constantinople augmenta depuis 750 (moins de 100 000 hab.) jusque vers 1200 (peut-être de 300 à 400 000 habitants). Les campagnes

byzantines étaient assez productrices pour nourrir cette « mégalopole » et pour exporter du blé et de l'huile en Occident. Les villages se multiplient, on en a la preuve en Macédoine, près de Thessalonique, par les archives de l'Athos et en Italie. Ils voient leur population augmenter. Cette croissance démographique, fort lente, offre donc une main d'œuvre plus abondante, même si longtemps Byzance fut sous-peuplée, ce qui explique que la terre valait peu si elle n'était pas cultivée. Les paysans furent un temps en position de choisir où s'installer. Le nombre de paysans constitue le facteur décisif de l'augmentation de la production, qui est à peu près proportionnelle au nombre de fermiers disponibles tant que la pression démographique n'oblige pas à mettre en valeur de mauvaises terres.

Cette expansion des campagnes laisse des surplus qui permettent de nourrir des villes qui connaissent un renouveau à partir du IX^e siècle, et de façon continue jusqu'en 1204. La description par Jean Caminiat des environs de Thessalonique en 904, même si elle relève du genre éloge de ville, montre un territoire prospère et une large zone de ravitaillement immédiat, incomparablement plus étendue que celle révélée dans les années 680 par les *Miracles de saint Démétrios* ; elle confirme la prospérité des échanges avec les provinces voisines de la Bulgarie le long des fleuves.

Les croisés traversant les plaines de Macédoine et de Thrace sont impressionnés par la richesse des campagnes, or nombre d'entre eux viennent des régions fertiles de l'Europe occidentale.

B) La terre, source première de la richesse

1) La masse des paysans profite-t-elle des progrès ?

a) Il y a bien progressé

Longtemps l'agriculture byzantine a souffert d'une historiographie négative : les grands propriétaires se seraient montrés peu enclins à investir et peu intéressés à l'amélioration des rendements. Or, au XII^e siècle et sans doute déjà auparavant, on constate une diversification des pratiques agraires. Sans remettre en cause la rotation biennale sans assolement, les cultures dérobées de plantes notamment destinées au marché (légumes, légumineuses) se développent. La viticulture se développe aussi. Il y a donc intensification et diversification des cultures, et même attaque de terres de moindre qualité comme le montre à la fin de la période l'exemple du village de Radolibos appartenant au monastère d'Iviron. N'oublions pas que les marchands italiens viennent chercher des produits agricoles pour nourrir la population de leurs villes d'origine. La diffusion des *Géoponiques*, texte antique remis au goût du jour par Constantin VII, les écrits de Psellos témoignent de l'intérêt – au moins théorique – de l'aristocratie pour l'exploitation des domaines.

b) Des paysans enrichis ?

Les paysans peuvent-ils s'enrichir en cultivant leur terre ? Pour une large part, la réponse est négative, si du moins on envisage une réelle accumulation du capital. Toutefois, l'on peut noter une réelle diversification dans la paysannerie. Le *Code Rural* montre une société rurale assez homogène, même si l'image est un peu trompeuse, alors que les *praktika* du XII^e siècle distinguent les paysans en fonction de leur train de culture et donc de leur richesse. Il y a désormais une vraie différence de fortune entre l'*aktêmôn* ou le *pèzos* dépourvu de tout animal de trait et le *diszeugaratos* riche de deux attelages de boeufs. Les « maîtres de maison » (*oikodespotai*) du traité fiscal de la Marcienne (fin XI^e-début XII^e siècle) ne sont pas de simples villageois. La novelle de Constantin Porphyrogénète de 947 les connaît déjà, en citant ceux qui ne sont ni indigents ni puissants. Par exemple, dans la *Vie de Cyrille le Philéote* (écrite vers 1120), Cyrille et son frère, qui font exploiter leurs vignes par des ouvriers, fondent un monastère sur les quelques unités fiscales qu'ils détiennent, comme Cyrille l'explique à

Alexis Comnène venu le visiter. Nous n'avons pas d'exemples de paysans devenus riches par l'accumulation de terres consacrées à l'activité agricole. Pour s'enrichir, il faut compter sur autre chose. Les vraies réussites sont la conséquence de fonctions exercées par ailleurs.

En dernière analyse, la meilleure façon pour un paysan de sortir de sa condition reste la carrière militaire, qui permet d'accéder à la puissance en montant en grade et de bénéficier d'une part du butin et autres gratifications. Les parents du futur Luc le Stylite, dont la famille est enrôlée de façon héréditaire dans le thème des Anatoliques, disposent dans leurs silos souterrains de réserves considérables et songent à faire de leur fils un évêque.

2) *L'État s'enrichit*

L'État est bénéficiaire de la prospérité générale, de deux manières : il profite de l'extension de la matière fiscale par la multiplication du nombre de contribuables et il augmente la pression fiscale grâce à la lente augmentation de la productivité. L'époque étudiée témoigne de la multiplication des surtaxes qui s'ajoutent à l'impôt de base (*dikéaton*, *hexaphollon*, *synètheia*, *élatikon*). De plus, l'obligation militaire (*strateia*), au départ concentrée sur les soldats enrôlés dans l'armée des thèmes en échange de la dispense des taxes militaires, est fiscalisée et généralisée dès lors que l'armée des thèmes est en partie remplacée par des contingents de mercenaires qu'il convient de solder en permanence.

Toutes les sources concordent pour montrer que la pression fiscale conduit à l'abandon au moins fiscal de sa terre par le paysan propriétaire. L'État cependant n'est pas perdant. Un mécanisme compensatoire est prévu. Les paysans qui restent, paient pour ceux qui partent, même si sont prises des mesures de dégrèvement provisoire (*sympatheia*) durant trente ans, suivies de redressements progressifs (*orthôsis*) si le contribuable ou ses héritiers reviennent, ou de retrait du ressort fiscal de la commune au bout de trente ans (durée normale de la prescription) ou *klasma*. C'est l'origine des terres dites clasmatiques. Dans un premier temps, l'État vend ses terres clasmatiques, véritable aubaine en raison des prix très inférieurs au marché auxquelles elles sont vendues. C'est une belle occasion d'enrichissement : certes, une partie non négligeable des acquéreurs sont des paysans, mais d'autres sont des puissants, par exemple les monastères de Chalcidique. Mais à partir de la première moitié du XI^e siècle, l'État se mit à exploiter lui-même ses domaines et à renforcer considérablement sa position de premier propriétaire foncier.

3) *Les aristocrates principaux bénéficiaires*

a) Le souci d'une bonne gestion

Au XI^e siècle, Kékauménos, un aristocrate provincial donne des conseils pour améliorer ses revenus, s'occuper des cultures, se montrer prévoyant. En plantant des vignes et semant du grain, il se nourrit lui, ses dépendants, ses animaux. La production doit satisfaire les besoins de l'*oikos* aristocratique et le surplus sert à l'embellir par des constructions comme il convient à la munificence de l'aristocrate. Le conservatisme de Kékauménos se traduit par le refus de l'emprunt, pour des raisons morales, puis l'emprunteur se met sous la dépendance du prêteur. La notion d'autarcie, si présente dans les textes byzantins, est une notion héritée de l'Antiquité grecque. C'est notamment un *topos* hagiographique : Nicéas et Irène, parents de Lazare le Galésiotte (Vie écrite après le milieu du XI^e siècle), vivent « en autarcie, se procurant de leurs mains la nourriture ». Aucune exploitation paysanne ne peut s'abstraire du marché, ne peut vivre sans monnayer une partie de sa production dans une économie de plus en plus monétarisée.

Grégoire Pakourianos, domestique des Scholes sous Alexis Comnène, qui n'a plus de famille et a recueilli l'héritage de son frère Apasios, prévoit minutieusement la répartition des profits de sa très riche fondation, entre la réserve du monastère et les travailleurs, y compris les parèques, employés par le monastère. Dès lors que la réserve aura atteint dix livres d'or, il

conviendra d'acheter de nouvelles terres, sources de nouvelles richesses.

b) L'expansion foncière

Les aristocrates s'efforcent toujours d'arrondir leur patrimoine foncier. La terre se transmet aux descendants, permettant la constitution progressive d'un tel patrimoine. Si nous n'avons pas d'exemples de paysans qui se soient enrichis par une savante accumulation d'héritages et d'habiles mariages, il n'en va pas de même pour l'aristocratie. En plus des mariages, celle-ci, dont les lignages sont fort nombreux, ce qui menace la fortune de division, sait reconstituer son patrimoine foncier : la dot des filles peut être pour solde de tout compte et le grand jeu consiste à récupérer la partie de la fortune dont pourrait bénéficier un membre de la famille entré au monastère, comme le fit Constantin Maléïnos pour les biens de son frère, Michel, devenu moine.

Souvent riches, ces aristocrates achètent des terres. Les nouvelles des empereurs macédoniens du X^e siècle révèlent que les puissants, titulaires de fonctions et dignités qui leur rapportent des *rogai* – qui ne se confondent pas complètement avec les aristocrates – acquièrent des terres dans les villages, soit en les achetant à un prix rendu avantageux par d'éventuelles difficultés (terres dites clasmatiques), soit en ne reculant pas devant la pression que leur permet leur puissance même.

On peut donner l'exemple de Michel Attaliate, qui, à ses dires, n'avait rien au départ, car il a dû sacrifier son héritage pour doter ses sœurs. Grâce à l'argent qu'il gagne dans les fonctions qu'il occupe (toutes civiles, dans la justice) et grâce à ses dignités (patrice, *anthypatos*, *vestès* et enfin proèdre), il a racheté des bâtiments à Constantinople et à Raideostos à l'héritage de ses épouses successives (dont il n'a pratiquement rien touché). Il achète quatre villages dans les thèmes de Thrace et de Macédoine, non loin de Raideostos, des immeubles de rapport hors de Raideostos et à Sélembrya et des *ergastèria* à Constantinople. Donc il investit dans la fortune foncière rurale, mais pas exclusivement.

C) S'enrichir par le commerce

Artisans et marchands se multiplient, notamment dans la capitale. Il faut distinguer ceux qui servent une clientèle populaire et la petite minorité qui vise la clientèle des riches. Les uns ont un horizon limité à leur village et à leur quartier, les autres s'intéressent aux marchandises précieuses venues de loin.

1) Essor de l'artisanat et des échanges locaux

Les marchands locaux satisfont les besoins des paysans en équipements agricoles et en objets courants de consommation, que ne leur fournit pas toujours l'artisanat villageois en expansion. L'intérêt que portent les puissants pour le contrôle des foires s'explique par la forte hausse des transactions. En ville, les marchands et les artisans qui fournissent le ravitaillement (boulangers, par exemple) ou les produits courants vivent correctement, mais n'accumulent guère de capital et sont, dans leur très grande majorité, incapables d'acquérir la boutique où ils travaillent, qui vaut plusieurs livres d'or.

Les murs sont aux mains des aristocrates et de l'Église et des Maisons pieuses (*euageis oikoi*). Attaliate possédait trois *ergastèria* à Constantinople, d'ailleurs d'un prix nettement moins élevé à en juger par les loyers, très inférieurs à ceux qui figurent dans la notice. De même, dans les villes de provinces, les archontes locaux sont sans doute les principaux bénéficiaires de l'essor de l'artisanat urbain.

2) Un commerce et une production de luxe rentables

a) Des marchandises à statut spécifique

Une partie des marchandises n'est pas produite dans un cadre privé et fait l'objet de fortes restrictions au commerce, car elles ont une valeur politique autant qu'économique : armes, bois d'œuvre, métaux précieux (monopole impérial de la frappe monétaire) ; d'où la surveillance étroite exercée sur les orfèvres et les changeurs que l'on note dans le *Livre de l'Éparque*. Le commerce du blé est libre en revanche à de rares exceptions. L'épisode du *monopoleion* de Raïdestos au profit de Niképhoritzès sous Michel VII confirme *a contrario* cette liberté, dont usent largement les marchands italiens au XII^e siècle pour drainer à leur profit la production des prospères provinces occidentales vers Constantinople.

La restriction la plus célèbre et la plus évolutive touche la soie sur laquelle le contrôle de l'État est relativement strict, du moins pour Constantinople au X^e siècle, puisque les métaxoprates et catartaires se regroupent et se cotisent pour acheter en bloc toute la soie grège arrivant dans la capitale ; il en va de même pour les soieries importées de Syrie au bénéfice des prandioprates. Quant au commerce des soieries, il s'est à cette époque largement diversifié. Les vêtements d'un prix supérieur à 10 nomismata et ceux de pourpre (les *kékoluména*), sont en principe interdits de commerce, mais Liutprand de Crémone est là pour montrer que la contrebande en était quasi officielle. Le commerce des marchands italiens débute d'ailleurs en partie par ces produits. Mais le *Livre de l'Éparque* montre la multitude de vêtements que les séricaires pouvaient fabriquer et les vestioprates commercer, sans préjudice des ateliers des puissants.

La production provinciale de la soie ne semble jamais avoir été étroitement contrôlée, comme le montrent les cadeaux faits par la péloponnésienne Danilis à Basile I^{er} puis Léon VI. Au XII^e siècle, malgré la rafle des ouvriers opérée en 1147 par le roi de Sicile Roger II, la production de tous les types de soie, y compris ceux jadis réservés aux ateliers impériaux, est extrêmement prospère. Alexis III livra en tribut des tissus de Thèbes au sultan d'Ikonion qui exigeait cette qualité.

b) Le travail dans les métiers de luxe paie-t-il ?

C'est évident pour les orfèvres et banquiers ou changeurs, qui manipulent directement les métaux précieux : les précautions prises dans le *Livre de l'Éparque* sont ici éloquentes. C'est aussi le cas pour les métiers de la soie. Profitant de la déconfiture ou tout simplement de l'insuffisance à produire des ateliers impériaux, les séricaires se voient autoriser à fabriquer des tissus de soie y compris pour les besoins de l'administration impériale, en l'occurrence l'*idikon* (cadeaux à des puissances étrangères, rémunération des fonctionnaires et dignitaires), qui font partie des *kékoluména* (interdits en principe). Ils concentrent au X^e siècle tout le processus de production, de la purification et du filage de la soie grège à la fabrication de vêtements et tentent de mettre la main sur l'approvisionnement en soie grège, ainsi que sur la vente des vêtements, en pleine expansion (cf. le droit d'exportation des marchands russes ou la contrebande quasi officielle à laquelle se livre Liutprand de Crémone). Résultat, le métaxoprata (commerçant de soie grège) Élie possédait, toujours au X^e siècle, une boutique qui valait la somme déjà importante de 590 nomismata, plus de 8 livres d'or.

Au XII^e siècle, il ne fait guère de doute que les productions de soie à Thèbes et à Corinthe, de teinture pourpre à Athènes, de céramique à Corinthe, profitait aux archontes locaux. L'essor de l'artisanat est particulièrement spectaculaire en province : liste non limitative.

Le commerce au long cours peut rapporter gros, mais comporte des risques. Les marchands byzantins "les plus importants de Constantinople" se trouvaient en 1192 sur le bateau vénitien transportant les ambassadeurs byzantins au retour d'Égypte et piraté par des Génois et des Pisans : leurs marchandises et leur or équivalaient à 39 000 hyperpères.

Nous possédons quelques exemples de marchands enrichis. Ainsi Kosmas et Staurakios, nommés commerciaux de Thessalonique, marchands "rapaces" à la fin du IX^e siècle ou à la fin du XII^e siècle, Kalomodios, à la fois changeur et grand marchand : il a bâti sa fortune sur

des échanges à grande distance, de “longs et difficiles voyages”.

c) La concurrence des étrangers (effets positifs et négatifs)

La présence des marchands arabes, bulgares et russes est avant tout un facteur d'enrichissement pour le commerce byzantin et pour l'artisanat de Constantinople. Il en va de même au départ pour les marchands italiens, d'abord les Amalfitains, puis les Vénitiens, suivis par les Pisans et les Génois. Quand on voit par exemple les portes de bronze exportées par les Amalfitains, Mauro et son fils Pantaleone, on peut juger des commandes passées à l'industrie de Constantinople.

Les avantages fiscaux sur le *kommerkion* obtenus par les Vénitiens d'abord en 992 et surtout en 1082 où ils sont totalement exemptés de cette taxe alors qu'ils se font ouvrir de nombreuses places, y compris dans l'intérieur des terres, les mettent certes en position avantageuse vis-à-vis des marchands byzantins. Mais, au départ, il y a de la place pour tout le monde, tant l'expansion est forte. Drainant une partie des marchandises de province vers la capitale, ils en activent le commerce et l'artisanat. Au cours du XII^e siècle, les Génois et les Pisans viennent s'établir dans l'Empire à des conditions moins avantageuses. À Constantinople, cette concurrence jugée déloyale provoqua le mécontentement des commerçants de la capitale, qui aboutit au massacre des Latins en 1182. En dépit de ces vicissitudes, les marchands italiens furent bénéficiaires de l'essor du commerce. Mais ils ne furent pas les seuls, car il ne faut pas oublier que les sources mentionnent encore des marchands byzantins en Égypte au XII^e siècle.

II. – *L'État et l'enrichissement*

A) *L'État encourage l'enrichissement*

1) *L'héritage du droit romain (prêt à intérêt, loi maritime)*

La législation romaine reste en vigueur. Certes, elle interdit aux détenteurs de titres honorifiques, aux personnages de bonne naissance ainsi qu'aux riches héritiers de pratiquer le commerce, car ils devaient laisser aux particuliers et aux commerçants la liberté d'effectuer leurs transactions. Mais elle n'est pas hostile au commerce. La Loi Nautique des Rhodiens, en gros du début notre période, confirme l'existence des contrats de société (*koinônia*, *chréokoinônia*) permettant à qui en a le droit d'investir dans l'artisanat ou dans l'armement de navires.

Les Byzantins montent des associations commerciales comme les Italiens : ce sont les *chréokoinônai* tout à fait comparables à la *colleganza* vénitienne et à la *societas maris* génoise. Il s'agit d'une association du capital et du travail pour un voyage, mais de la durée convenue par les partenaires et pour une région donnée ; le partage des profits et pertes est contractuel : les pertes sont réparties au *pro rata* de ce qu'auraient été les profits. En général, l'homme d'affaire apporte les 2/3, le marchand 1/3 du capital ; les profits sont répartis par moitié. À ceci s'ajoute le prêt maritime pour la durée du voyage ; le prêteur court le risque du capital, le navigateur étant déchargé de responsabilité en cas de perte ; le profit du prêteur est fixe, mais élevé. Comme la somme à rembourser est la seule connue, il est impossible de connaître l'intérêt perçu par le créancier. On sait que les résultats sont souvent supérieurs aux 12,5% légaux, qui ont été élevés jusqu'à plus 16,60% (taux du prêt auquel Nicéphore I^{er} oblige les armateurs au début du IX^e siècle), dès lors que les conditions de navigation sont intéressantes.

2) *Les empereurs s'intéressent au commerce*

a) Les vexations de Nicéphore

Nicéphore I^{er} (ancien logothète du *génikon*) contraignit les nauclères du littoral, spécialement en Asie Mineure, à acheter les domaines confisqués et en imposant un emprunt forcé de 12 livres d'or au taux élevé de 16,60% aux grands armateurs de Constantinople en plus des *kommerkia* habituels. Des fonctionnaires spécialisés, les commerciaux sont nommés pour lever les taxes sur les transactions. Lorsque Nicéphore Phocas mène campagne jusqu'à Alep, il prend soin de laisser à côté de l'émir un commercial grec qui préleva le *kommerkion* sur toutes les marchandises de luxe qui transiteront par cette cité.

b) Les traités de commerce

Des marchands syriens sont accueillis à Constantinople au XI^e siècle. Les Byzantins ont conclu des traités avec les Bulgares et avec les Russes qui d'une part assurent la sécurité des marchands et d'autre part délimitent la nature des échanges et même leur valeur.

3) *La monnaie*

La monnaie reste stable jusqu'au milieu du XI^e siècle, conséquence au moins en partie de ressources fiscales accrues reposant sur l'expansion de la production rurale (surtout) et du commerce. Surtout, elle est de plus en plus abondante à partir du IX^e siècle, d'abord sans doute pour les monnaies de bronze (cf. Corinthe), indices d'un réveil du commerce local ; mais aussi pour les monnaies d'or, ce qui est l'explication la plus courue de l'apparition du *nomisma tétartèron* sous Nicéphore Phocas. Son manque relatif par rapport à l'expansion expliquerait la première dévaluation du XI^e siècle sous Constantin Monomaque. La prospérité maintenue explique le rétablissement d'un système monétaire cohérent, avec des monnaies plus faibles, sauf pour les échanges internationaux, donc plus favorables aux échanges locaux, par Alexis Comnène. La monnaie permet de thésauriser facilement et de transporter facilement les trésors ainsi constitués. La haute aristocratie possédait souvent des objets précieux en or ou en argent, dont la valeur s'estimait au poids, car ils pouvaient être fondus dans les ateliers monétaires.

B) L'empereur et les siens

1) *L'empereur*

L'empereur, l'homme le plus riche de l'Empire, dispose du trésor impérial dont l'abondance dépend de l'époque et de la manière de gouverner du souverain. Michel III serait mort, le trésor étant vide, alors que Basile II en 1025 aurait amassé une somme colossale. Il dispose également de la production des ateliers impériaux dans le domaine du luxe.

2) *La proche famille*

L'impératrice et les femmes de la famille disposaient de biens propres, qui leur assuraient une indépendance financière et qui étaient gérés par un personnel spécifique qui leur était attaché. Leur fortune leur a permis de créer des monastères importants. Irène Doukaina, épouse d'Alexis I^{er}, a fondé celui de la Vierge Kécharitoménè, Sa bru, Irène de Hongrie, fut associée par Jean II à l'établissement du grand établissement dédié au Christ Pantocrator.

Les proches parents jouissent de hautes dignités et de charges importantes. Léon, frère de Nicéphore Phocas, fut promu curopalate et logothète du drome. Il en profita pour spéculer sur les stocks de blé. Sous les Comnènes, la place de la famille fut institutionnalisée. L'entrée dans cette famille assurait la dignité de sébaste et la réception d'une *pronoia* souvent considérable.

3) *Biens personnels et biens publics*

La propriété des biens reçus en *pronoia* n'est pas transférable. L'empereur récupère donc

régulièrement des biens, ce qui explique qu'il dispose toujours d'un volant de biens disponibles. Cela permet à l'empereur de ne pas perdre le contrôle de la circulation des biens publics. Les premiers servis furent les parents d'Alexis Comnène qui obtinrent un train de vie digne d'une maison impériale, aux dires de Zônaras, porte-parole de la classe sénatoriale écartée de cette générosité impériale. Isaac Comnène et bien d'autres reçurent des biens en Macédoine aux dépens des monastères athonites.

C) S'enrichir au service de l'empereur

1) *Les serviteurs de l'empereur*

a) Les eunuques

La castration était prohibée dans l'Empire et Léon VI avait renouvelé cette interdiction (nov. LX), autorisant toutefois la castration pour raison médicale, ce qui ouvrait la porte à des abus. Une famille dont un enfant devenait eunuque et recevait, si elle en avait les moyens, une éducation adéquate, nourrissait l'espoir de s'introduire aux plus hauts échelons de la cour et de bénéficier des largesses impériales. Cet espoir n'était pas vain : l'empereur Michel VI Bringas était apparenté à Joseph Bringas, parakoimomène sous Romain II. Jean l'Orphanotrophe réussit à placer son frère dans le lit de l'impératrice Zoé, puis sur le trône. Les eunuques les plus connus devinrent extrêmement riches comme Jean. La cupidité passait pour un trait commun aux eunuques. La fortune exceptionnelle de Basile le parakoimomène était fondée en grande partie sur des détournements de fonds. Cela lui permit d'être un grand mécène. Mais tous les eunuques enrichis, Joseph Bringas, Basile le parakoimomène, Jean l'Orphanotrophe, Niképhoritzès virent leur immense fortune confisquée à la fin de leur vie.

b) Les intellectuels

Servir dans l'administration impériale et patriarcale exigeait de solides compétences techniques. De solides études étaient donc un moyen d'accéder à des postes rémunérateurs, dont les retombées financières peuvent s'étendre à la famille. C'est un vecteur de promotion sociale.

Les intellectuels les plus brillants étaient accueillis à la cour et obtenaient des postes de hauts fonctionnaires ou des évêchés prestigieux. Au XI^e siècle, plusieurs d'entre eux furent les conseillers écoutés des princes, tel Michel Psellos, qui s'enrichit personnellement, mais ne put fonder une lignée aristocratique durable. Il en va de même pour Michel Attaliatè, fils d'un provincial, qui dut à ses talents sa brillante carrière de juriste qui lui permit de se constituer une fortune estimée à 100 livres d'or.

c) Les clercs

Les clercs ne sont évidemment pas des serviteurs de l'empereur, mais les hautes fonctions ecclésiastiques sont sous son contrôle et les clercs du Palais sont les seuls à espérer accumuler de la fortune. Les évêques jouissent de revenus tirés le plus souvent du patrimoine foncier de l'évêché, qui varient donc en fonction de celui-ci. Des clercs thésaurisèrent parfois des sommes considérables comme ce métropolitain de Thessalonique, Théophane, chez qui une enquête de Michel IV fit découvrir 33 *kenténaria* d'or.

Les clercs desservant les églises rurales, un diacre et un prêtre en principe, doivent travailler pour faire vivre leur famille, car il n'y a pas de dîme à Byzance. Ils mènent une vie proche de celle des laïcs. Ils n'ont aucune chance de sortir de leur condition. Les clercs reçoivent des redevances tarifées pour leurs services (baptême, mariage...), mais s'ils sont en ville, ils sont souvent engagés dans des activités lucratives, intendants, commerce, usure que les canons condamnent. Ils doivent verser une contribution, le *kanonikon*, à leur évêque. Seuls ceux rattachés à Sainte-Sophie ou à un grand établissement peuvent espérer s'enrichir, comme nous

l'avons vu avec l'exemple de Kténas, un chantre de la Néa, église palatiale.

2) *Les carrières publiques*

a) Les carrières militaires

De toutes les fonctions, la carrière militaire est celle qui permet l'ascension sociale la plus spectaculaire et l'enrichissement qui l'accompagne. Elle comporte évidemment des risques, mais c'est la seule qui permette à un simple paysan de finir stratège et riche. Un stratège nommé Ampélas, compagnon de Nicéphore Phocas, se fait tuer en Crète, et le chroniqueur rappelle sa modeste origine que confirme son nom ("vigneron"). La plupart des familles illustres, Mélissènes, Doukas, Skéroï, Phocas, ont fondé leur richesse sur le succès d'un ancêtre batailleur.

Le soldat reçoit une solde qui le met au-dessus de la condition paysanne. S'il se distingue au combat, il monte en grade et obtient une *roga* d'officier qui lui donne quelques dizaines de *nomismata* de revenus annuels. Il participe à la distribution du butin lorsque l'issue des combats est favorable et il obtient des dignités correspondant à son rang. Au niveau supérieur, les officiers généraux bénéficient de dons impériaux, le plus souvent des domaines, qui peuvent atteindre une étendue considérable. Les exemples sont nombreux. Citons Grégoire Pakourianos, Géorgien arrivé sans le sou à Byzance, qui finit domestique des Scholés. La liste des biens donnés à son monastère illustre ses acquisitions au cours de sa vie aventureuse de soldat, alors qu'il en a perdu une bonne part, située en Orient, lors de l'avance turque. Ces officiers transmettent aussi un capital de relations qui permettent à leurs enfants de mener la même carrière qu'eux et d'accroître les richesses de génération en génération. Cette accumulation explique la fortune exceptionnelle des Maléïnoï, des Phocas ou d'un Jean Tzimiskès.

b) Les carrières juridiques

Elles ouvrent les postes de l'administration civile, notamment celles de questeur, de certains postes techniques et celle de juge soit en province, soit dans un des tribunaux de Constantinople. Les juges recevaient leur rémunération de la part des justiciables et cela donnait lieu à des abus faciles à imaginer. Andronic Comnène, selon Nicéas Chônatiès qui fut juge lui-même, avait décidé de bien les rémunérer pour éviter leur vénalité. Beaucoup de chartulaires ou notaires gagnaient aussi remarquablement leur vie en délivrant des actes à ceux qui en avaient besoin, car ils recevaient à chaque fois une gratification.

c) Les fonctions fiscales

D'autres fonctions permettent aussi un enrichissement rapide. Le plus rentable, ce sont les fonctions fiscales. Kékauménos dans ses *Conseils et Récits* rapporte que l'un de ses parents, Jean Maïos, stratège, fonction pourtant bien payée, voulut absolument prendre une charge fiscale car, disait-il, « les palais des fonctionnaires ont été construits grâce à l'exercice de charges fiscales ». L'exercice de ces fonctions n'était pas sans risque. Maïos, comme d'autres percepteurs, vit tous ses biens confisqués pour rembourser le fisc et fut même jeté en prison.

3/ *Les formes d'enrichissement : roga, pronoià, dôréa*

a) La *roga*

Le détenteur d'une fonction ou d'une dignité reçoit une *roga* dont le niveau varie avec leur importance. Un stratège de petit thème touche 5 livres d'or, le stratège des Anatoliques, 40. Un protospathaire, première des dignités qui ouvrent les portes du Sénat, reçoit une livre d'or, un patrice sans doute quatre fois plus. Les *rogai* pouvaient se cumuler. Elles étaient distribuées une fois l'an, à Pâques. Pour toutes les *rogai* d'un montant égal ou supérieur à une

livre d'or, l'empereur en personne remettait son dû au fonctionnaire, soulignant ainsi le lien personnel qui unissait le souverain aux grands serviteurs de l'État.

Les *rogai* étaient versées sous forme de bourses d'or ou *apokombia* et de précieux tissus de soie, et parfois d'autres articles de luxe, fabriqués sans doute dans les ateliers du Grand Palais. Un complément en nature, sous forme d'une rente en *modioi* de blé, était aussi octroyé. Les dignitaires présents à la cour recevaient également des gratifications à l'occasion des fêtes ou de la promotion des autres dignitaires.

Cette distribution avait lieu jusqu'au XI^e siècle lors de la semaine précédant Pâques, l'empereur distribuant les sacs d'or pour les plus hauts dignitaires. Liutprand de Crémone fut témoin d'une de ces cérémonies et rapporte que le recteur et le domestique des Scholes croulaient sous le poids de leur or et de leurs cadeaux au point de devoir se faire aider pour transporter leurs *rogai*. Le système de la *roga* s'effondra dans les années 1080 en raison de l'explosion du nombre des bénéficiaires et de la forte baisse des revenus de l'État. Sous les Comnènes, la *pronoia* remplaça partiellement les *rogai*.

La perception des *rogai* constitue le vecteur le plus approprié à un enrichissement rapide, car le rendement d'une *roga* achetée (jusqu'à 9,72%) est plus élevé que celui de la terre estimée à 3% environ. La dévaluation des dignités au XI^e siècle permet une large diffusion des dignités sénatoriales avant leur disparition à la suite de la réforme d'Alexis Comnène, notamment au sein de l'aristocratie locale de villes de province comme Thessalonique, mais il est probable que tous ces dignitaires ne bénéficiaient plus de *rogai*.

b) La *pronoia*

Le bénéficiaire d'une *pronoia* recevait un revenu public (droits fiscaux, revenus de domaines, taxes diverses). La dévolution d'un revenu fiscal à un particulier n'est pas une nouveauté de la fin du XI^e siècle, puisque les empereurs donnaient, nous l'avons dit, des *sékréta* à leurs proches. Basile II lui-même, après avoir vaincu Bardas Sklèros en 989, lui pardonna et lui offrit les revenus fiscaux de deux provinces d'Orient. De même, Constantin Leichoudès, avant d'être nommé patriarche, avait dû rendre les documents qui lui donnaient droit aux énormes revenus du *sékréton* qui gérait la maison pieuse des Manges. Ensuite la *pronoia* s'est banalisée pour devenir un moyen concurrent de la *roga* pour payer les fonctionnaires, surtout les soldats à partir du règne de Manuel Comnène. La *pronoia* n'est alors accordée qu'autant que son bénéficiaire assure son service.

c) La *dôréa*

La donation ou *dôréa* n'est effectuée que par un chrysobulle après vérification dans les bureaux de la chancellerie. Cette donation telle que le chrysobulle la présente semble constituer un transfert complet de propriété d'un bien public à une personne privée. Cependant, quoique ce ne soit pas précisé, cette donation est en fait viagère ou plutôt l'usufruit du bien et lorsque par exemple Léon Képhalas, qui avait obtenu de l'empereur Alexis Comnène en donation le village de Chostianès en raison de sa belle défense de Larissa contre Bohémond, voulut donner à Lavra le village, il demanda un nouveau chrysobulle de confirmation à l'empereur qui le lui accorda. De même les grands *oikoi* (palais) de Constantinople changent fréquemment de mains car l'empereur les reprend à la mort du bénéficiaire pour les donner à un nouveau favori.

III. – Être puissant source d'enrichissement

A) Payer moins, prendre plus

1) Les sources indirectes d'enrichissement

Elles sont d'ordre divers, exemptions fiscales ou abus de pouvoir variés. *Solemnia* et exemptions permettent d'accroître les revenus, même si l'exemption de l'impôt de base semble avoir été rarement accordée. Les exemples qui nous sont parvenus sont principalement liés à des monastères, puisque nous avons conservé des archives monastiques. Mais les laïcs bénéficiaient aussi d'avantages fiscaux. Nombreuses sont les attestations des prévarications des fonctionnaires du fisc. Au IX^e siècle, l'on voit le métropolitain de Nicée Ignace le Diacre tenter d'empêcher les fonctionnaires de lever une deuxième fois la *synônè* (fourniture en nature en principe destinée à l'armée) sur ses paysans (sûrement ceux qui exploitent en métayage les terres de la métropole, mais sans doute aussi les propriétaires de son ressort). Pourtant, les contribuables ont les reçus de la *synônè* levée et, faute de nouvelle récolte, ils ne peuvent de toute façon s'en acquitter.

Les usurpations de biens ne sont pas absentes. Les familles de puissants n'échappaient pas aux agressions lorsqu'elles se trouvaient en position de faiblesse. Des lettres de Psellos montrent comment il est intervenu pour le compte de fils d'amis en difficulté en raison de leur minorité. Des rixes entre archontes ne manquaient pas. À la fin du XII^e siècle, un notable d'Épire Alexis Kapandritès avait enlevé avec ses gens et épousé contre son gré une veuve pour s'emparer de son héritage.

Source d'importants revenus potentiels, le grand commerce attire aussi l'aristocratie, malgré les interdits légaux. L'impératrice Théodora, épouse de Théophile, avait son propre bateau de commerce. Les grands aristocrates, malgré les interdits et l'opinion dominante, malgré les mesures d'Alexis concernant les sénateurs qui se livraient au commerce, continuent d'investir dans la marchandise et le commerce pendant toute la période.

2) *Le réseau des relations*

Il ne faut pas oublier que les plus hauts fonctionnaires devaient rémunérer leurs "hommes" qui les secondaient. Mais la poursuite de la richesse vise d'abord à maintenir le réseau de clientèle qui soutient le puissant et, en retour, lui permet de garder son rang. En effet, tous les aristocrates n'ont pas la possibilité d'approcher l'empereur et se font conférer des dignités et richesses grâce à un personnage plus puissant qu'eux. Eustathe Boïlas, un Cappadocien, protospathaire et *hypatos* connu uniquement par son testament d'avril 1059, a servi quinze ans sous les ordres du duc d'Édesse Michel Apokapès, qu'il appelle son patron. Dans son testament, il rappelle qu'il a été contraint de donner un de ses domaines à Apokapès et de lui prêter de l'argent sans espoir de remboursement.

3) *Le contrôle de l'enrichissement de l'aristocratie par l'État*

a/ La vaine tentative par la loi

Au X^e siècle, les nouvelles successives des empereurs macédoniens tentèrent en vain d'empêcher les puissants d'acquérir les terres des faibles. Les puissants achetaient des terres à des paysans ruinés par les calamités naturelles, les guerres ou l'impôt et faisaient jouer la solidarité fiscale au sein du *chôrion* et finissaient par s'emparer du village. Ce que fit un certain Philokalès, protovestiaire de Basile II, à qui l'empereur fit rendre tous les achats indus. La fiscalité affaiblissait les paysans propriétaires, car s'ils défrichaient de nouvelles terres leur impôt augmentait à la révision cadastrale suivante. Certains d'entre eux ont même préféré devenir des parèques, car ils étaient mieux protégés des abus du fisc et pouvaient espérer profiter des réserves du maître en cas de disette. C'est une des raisons de l'échec de cette législation. Les paysans indépendants sont affaiblis par la progression fiscale.

b) Les confiscations

Les luttes pour le pouvoir suprême dégénérent fréquemment en guerres civiles ouvertes, dont les effets ne différaient guère des hostilités avec les étrangers : campagnes ravagées par

les armées en mouvement, pillages de villes et de domaines. Elles entraînaient une redistribution des richesses au sommet de la société.

Les élites étaient constamment menacées. Les grandes fortunes se transmettaient le plus souvent sur plusieurs générations sans problème, mais beaucoup furent confisquées parmi les plus grandes lors des nombreux soubresauts politiques. Ainsi les Phocas et les Maléïnoï, vaincus par Basile II, ont perdu la quasi-totalité de leurs immenses biens. En 1203 encore, à la veille de la chute de Constantinople, Alexis IV, pressé par les Latins de leur donner les sommes promises, confisque les biens des parents de son oncle, Alexis III, qu'il avait chassé du pouvoir.

Les troubles du XI^e siècle furent tels que les hauts fonctionnaires qui avaient gagné leur fortune par leurs mérites craignaient de la perdre à chaque changement de règne. Michel Attaliatè se plaignait que les serviteurs fidèles des empereurs renversés ou simplement défunts fussent privés de moyens de subsister et obtint de Nicéphore Botaniatè une loi, sans doute restée lettre morte, qui protégeait ce personnel. Dans d'autres cas, les accusations de complots visaient à ruiner des personnages devenus trop puissants. Manuel Comnène fit ainsi accuser son parent Alexis Axouch, l'homme le plus riche de l'Empire et confisqua tous ses biens. Alexis III Ange fit de même avec son cousin Manuel Kamytzès. La très grande richesse suscitait la jalousie, même du souverain, qui, rappelons-le, veillait à rester de très loin l'homme le plus riche de l'Empire

B) les fondations monastiques

1) Abriter sa fortune

La majorité des fondations est privée, ce qui signifie que les biens sont donnés, mais l'usufruit en revient au fondateur et à sa famille. Une part est dépensée pour l'entretien des moines, le reste revient à la famille. La fondation monastique peut donc être une occasion de s'enrichir si par là on admet aussi la protection des biens patrimoniaux, à l'abri des confiscations.

Mais le côté patrimonial n'est pas oublié : il s'agit de couvrir de l'inaliénabilité de ce qui a été donné à Dieu et qui, de surcroît, ne manquera pas de drainer un courant de donations, une partie du patrimoine familial, tout en assurant qu'une partie des revenus ira à la famille du fondateur. Ainsi Attaliatè prévoit le partage des surplus de l'hospice et monastère qu'il fonde entre l'établissement et son fils. Pour un aristocrate, monastère et profit sont tout naturellement liés. Les monastères importants obtiennent des avantages fiscaux et des donations, ce qui assure leur richesse. Les fondateurs et les higoumènes appartiennent souvent au même milieu social, comme en témoignent la liste des higoumènes de Lavra, ou celle du Studios.

Les monastères peuvent être riches et même doivent l'être pour être viables, verser les *psychika*, assurant la continuité des commémoraisons, et pour distribuer aux pauvres, une des conditions du salut des riches fondateurs. Dès le début de notre époque, une bonne partie des monastères sont des fondations aristocratiques. Même quand ceci ne joue pas de rôle, il reste le secours de la protection impériale ou patriarcale.

2) Le détournement de la charistikè

La *charistikè*, donation conditionnelle d'un monastère sur une ou deux générations, permet au bénéficiaire de jouir des revenus du monastère, tout en assumant les charges des moines et du monastère, ainsi que les obligations charitables prévues par le fondateur dans son *typikon*. Moyennant quoi, le revenu en excédant lui revient intégralement : là encore, un monastère doit normalement produire un profit. La *charistikè* répondait à l'état désastreux de certaines fortunes monastiques décrit par la novelle de 964 de Nicéphore Phocas. Cette donation conditionnelle et limitée à une, deux ou exceptionnellement trois générations, a probablement

été initiée par l'Église elle-même, voire par certains monastères aux abois, mais a été ensuite dévoyée quand les monastères en bonne santé furent aussi donnés, notamment par l'empereur. Dans sa correspondance, Psellos se décrit comme un bon charisthaire, car il investit lourdement dans ses monastères, façon pour lui de se doter d'un capital foncier dont il était dépourvu : il achète du bétail, plante des vignes, détourne des cours d'eau pour irriguer et fournit de quoi nourrir les moines sur ses propres ressources. Les abus entraînèrent une réaction à la fin du XI^e siècle, lorsque le futur patriarche d'Antioche, Jean, adressa à Alexis Comnène un libelle dénonçant les abus de l'institution : monastères pillés par les charisthaires au lieu d'être reconstruits, donation de monastères prospères.

C) Enrichissement et morale

La crise liée du détournement de la *charistikè* a reposé la question du bon usage de la richesse pour les Byzantins. La richesse en effet n'est légitime que dans le cadre d'une morale qui la justifie comme récompense divine, mais octroyée seulement en vue d'une redistribution.

1) *Richesse ostentatoire et devoir de redistribution*

La richesse est un don de Dieu : on fait des prières dans les églises pour la prospérité des fruits de la terre et les euchologes regorgent de prières de bénédiction sur les biens. La prospérité est vue comme une bénédiction. Il n'est donc pas interdit de montrer sa richesse. Elle se montre par le vêtement, l'argenterie, les bijoux, mais aussi la suite de dépendants. Le côté ostentatoire vise à appuyer la supériorité sociale. L'empereur se doit d'être le meilleur à ce jeu pour montrer sa puissance à ses sujets comme aux étrangers, notamment les ambassadeurs. Il est vêtu d'un vêtement couvert de pierres précieuses tel que nul autre ne peut s'en acheter un semblable. Mais il est plus difficile au riche de faire son salut et il a donc le devoir de redistribuer autour de lui.

2) *La charité et son contraire l'usure*

Le devoir de charité consiste d'abord à nourrir les pauvres : distributions de pain à la sortie des églises, ou à des moments précis lors de fêtes. On a ainsi conservé quelques tessères au nom de très grands personnages destinés aux pauvres qui les échangeaient contre des rations alimentaires. Mais cela va bien au-delà des distributions dans les cas les plus importants, sous la forme de créations ou restaurations d'établissements de charité, indépendants ou annexés à un monastère. C'est le cas de l'orphelinat, rebâti et réorganisé par Alexis Comnène, ou de l'hôpital du Pantokratôr par Jean II, dont le frère Isaac fonde aussi un hôpital à la Kosmosôteira. Les impératrices ont toutes leurs activités charitables. Et à moindre échelle toute personne un peu riche a le devoir de charité. La plupart des fondations aristocratiques sont flanquées d'un établissement d'assistance. D'ailleurs, Dieu le rendra au centuple, ce dont les riches sont facilement persuadés par les histoires qu'on leur raconte. Il y a donc un bon usage de la richesse, mais l'idéal reste la pauvreté sainte.

L'usure au contraire est condamnée par l'Église même si elle est admise par le droit civil (antérieur au christianisme), car c'est prendre plus d'argent à qui est dans le besoin. L'usure est condamnée par l'Église et réglementée par l'État

« On ne peut servir Dieu et Mammon » (Matt. 6,24) : ce verset fut prétexte à condamner l'usure et le profit. Cependant à la différence des Latins, les Byzantins, y compris les canonistes comme Balsamon, acceptent le principe du prêt à intérêt, reconnu comme légitime par la loi impériale. Seuls les clercs n'ont pas le droit de rechercher le profit, en prenant part à des opérations commerciales ou en devenant banquiers, par exemple. L'usure, en tant que prêt à un taux excessif, est condamnée pour tous, car elle constitue une forme de violence faite aux faibles. La loi précise le plafond des intérêts autorisés en fonction de la condition du prêteur et

du risque encouru. Ces principes ne semblent pas avoir été toujours respectés, notamment au XII^e siècle, lorsque l'économie de l'Empire se développe. Eustathe, métropolitain de Thessalonique, critique des moines et des clercs de sa ville occupés au commerce, dont celui de l'argent, et fréquentant donc davantage les marchés que leur église.

Les objections de l'Église sur l'usure expliquent que l'on ne trouve pas de reconnaissances de dettes dans les testaments, mais elles se font discrètes dès qu'est pris en compte le risque inhérent au commerce, d'autant que cette institution y participe ; Basile I^{er} a bien prétendu un temps interdire le prêt à intérêt, mais son fils Léon VI est revenu immédiatement sur cet interdit.

3) *L'idéal : se libérer de sa richesse*

Le modèle du saint généreux qui donne sans compter est populaire à Byzance : Jean l'Aumônier dont la vie est recopiée; Philarète, les saintes femmes battues pour avoir donné aux pauvres...

L'idéal monastique joue un rôle spirituel important. Tout homme doit retourner à Dieu et le fera sans ses biens. Se détacher des biens matériels est encouragé. Les entrées au monastère sont fréquentes pour les veufs, les veuves, mais aussi des gens qui renoncent au monde : Isaac Comnène, qui fut empereur, par exemple.

Pour ceux qui le font à la dernière minute, il est possible de compenser cela par un don. Les donations prévues dans les testaments pour le salut de l'âme (charité, églises, monastères) sont nombreuses. Grégoire Pakourianos, certes sans enfant, donne toute sa fortune. Même si Attaliatè garde une partie de ses biens pour son fils, la *diataxis* pour sa fondation est le texte qui définit le mieux la notion de *psychikon*, utilisation de la richesse pour le salut de l'âme : la prière perpétuelle des moines ainsi que le soulagement apporté aux pauvres par les œuvres de charité confiées à ces derniers assureront le salut au jour du Jugement. Pour assurer la pérennité, il faut donner beaucoup : le riche investit son enrichissement dans le salut de l'âme.

Conclusion

Byzance a profité de la conjoncture haute : les Byzantins sont globalement plus riches en 1204 que vers 750 et cela du haut en bas de la société. Bien des freins à l'expansion que l'historiographie ancienne avait cru discerner, stagnation agricole, réglementation étatique restrictive, ont été rejetés.

Si l'on fait le bilan social, on constate que les seuls perdants assurés sont pour une part la moyenne propriété "paysanne" (du type Cyrille le Philéote). Parmi les bénéficiaires, il y a les propriétaires fonciers qui ont vendu en abondance leurs surplus agricoles et les produits de l'artisanat domestique. C'est ce qui explique le dynamisme des provinces au XII^e siècle. Parmi ces propriétaires, on n'aura garde d'oublier les monastères.

Autres bénéficiaires, les artisans de luxe et les grands marchands sont devenus plus nombreux en raison de l'augmentation considérable du volume des échanges, même si les marchands latins en tirent un meilleur parti au XII^e siècle.

Enfin l'État et, partant, tous ceux qui dépendent de lui, notamment les fonctionnaires.

L'aristocratie de fonction sort victorieuse de la compétition pour s'approprier les ressources accrues de l'Empire, notamment l'entourage impérial et sous les Comnènes, le cercle des parents du souverain. À partir du XI^e siècle, la plupart d'entre eux vivent à Constantinople, ville qui accumule des richesses fabuleuses qui attirèrent les convoitises. Villehardouin pouvait se féliciter du butin fait en avril 1204 : « et butin fait fut si grand que personne ne vous saurait en dire le compte : or et argent, et vaisselle, et pierres précieuses, et satins, et vêtements de soie, et manteaux de vair, de gris et d'hermine, et tous les objets de prix qui furent jamais trouvés sur terre. »

Explication de document (Histoire contemporaine)

Durée : 7 heures

Sujet : Discours prononcé par Margaret Thatcher à l'ouverture de la 39^e année universitaire du Collège d'Europe à Bruges, 20 septembre 1988

Par Robert Frank et Christine Manigand⁴

« Vous m'avez invitée à parler de la Grande-Bretagne et de l'Europe. Je devrais peut-être vous féliciter de votre courage. Si vous croyez certaines choses qu'on raconte ou qu'on écrit au sujet de mon opinion sur l'Europe, c'est presque inviter Genghis Khan à parler des vertus de la coexistence pacifique !

Je voudrais commencer par détruire quelques mythes concernant mon pays et ses relations avec l'Europe. Pour ce faire, j'évoquerai son identité proprement dite.

L'Europe n'est pas l'œuvre du Traité de Rome. Et l'idée européenne n'est pas non plus la propriété d'un groupe ou d'une institution. Nous, Britanniques, sommes tout autant porteurs de l'héritage culturel européen que toute autre nation [...]. Pendant trois cents ans, nous avons fait partie de l'Empire romain. [...] Nos ancêtres – celtes, saxons ou danois – venaient du continent. Notre nation a été « restructurée », pour reprendre un terme cher à la Communauté, aux XI^e et XII^e siècles sous la domination normande et angevine. Cette année, nous célébrons le 300^e anniversaire de la glorieuse révolution que fut la transmission de la Couronne d'Angleterre au roi Guillaume des Pays-Bas et à la reine Mary. [...] En Grande-Bretagne, nous sommes fiers, à juste titre, de la manière dont nous avons fait œuvre de pionniers depuis la Magna Carta en 1215, et développé des institutions représentatives, servant de bastions à la liberté. Et nous sommes fiers aussi de la manière dont la Grande-Bretagne a servi d'asile, au cours des siècles, aux populations du restant de l'Europe qui cherchaient à fuir la tyrannie. [...] Nous, Britanniques, avons apporté un concours particulier à l'Europe. Car, au cours des siècles, nous avons combattu et nous sommes morts pour sa liberté, nous avons lutté pour empêcher que l'Europe ne tombe sous la domination d'une seule puissance. À quelques kilomètres seulement d'ici, reposent les corps de 60 000 soldats britanniques tués pendant la première guerre mondiale [...]. C'est l'aide britannique aux mouvements de résistance pendant la dernière guerre qui maintint la flamme de la liberté dans tant de pays jusqu'au jour de la Libération [...]. Tout cela suffit à montrer notre engagement dans l'Europe et dans son avenir.

La Communauté européenne est une manifestation de notre sentiment d'appartenance à l'Europe. Mais ce n'est pas la seule. Nous ne devons jamais oublier l'existence, à l'est du rideau de fer, de peuples qui partageaient autrefois les valeurs de culture, de liberté et d'identité européenne et qui ont été coupés de leurs racines. Nous considérerons toujours Varsovie, Prague et Budapest comme de grandes villes européennes. Nous ne devons pas oublier non plus que ce sont les valeurs européennes qui ont fait des États-Unis d'Amérique le fervent défenseur de la liberté qu'ils sont aujourd'hui. [...] Oui, nous nous sommes

⁴ Professeurs respectivement aux universités de Paris I-Panthéon-Sorbonne et de Poitiers

également tournés vers de plus vastes horizons, comme d'autres, et heureusement car grâce à cela, l'Europe n'est jamais devenue, ne deviendra jamais un club étroit d'esprit, replié sur lui-même [...].

La Communauté n'est pas une fin en soi. Ce n'est pas un gadget institutionnel, destiné à être constamment remanié selon les préceptes d'une quelconque théorie abstraite. [...] Rien ne peut remplacer l'action concrète. [...] Ce soir, je voudrais énoncer quelques idées-forces pour l'avenir qui, je le pense, garantiront le succès de l'Europe, non seulement en matière d'économie et de défense, mais aussi en termes de qualité de vie et d'influence dans le monde. Ma première idée-force est celle-ci : une coopération volontaire et active entre États souverains indépendants est le meilleur moyen de construire une Communauté européenne réussie. Il serait hautement préjudiciable de tenter de supprimer la nationalité et de concentrer le pouvoir au centre d'un conglomérat européen ; en outre, cela compromettrait les objectifs que nous poursuivons. L'Europe sera plus forte si elle compte précisément en son sein la France en tant que France, l'Espagne en tant qu'Espagne, la Grande-Bretagne en tant que Grande-Bretagne, chacune avec ses coutumes, traditions et particularités. Ce serait de la folie que d'essayer de les faire entrer dans une sorte de portrait-robot européen. [...] Je suis la première à dire que les pays d'Europe devraient parler d'une seule voix sur de nombreuses grandes questions [...]. Mais coopérer plus étroitement n'exige pas que le pouvoir soit centralisé à Bruxelles, ni que les décisions soient prises par une bureaucratie en place par voie de nomination. [...] Si nous avons réussi à faire reculer chez nous les frontières de l'État, ce n'est pas pour les voir réimposées au niveau européen, avec un super-État européen exerçant à partir de Bruxelles une domination nouvelle. Nous voulons assurément voir une Europe plus unie, avec une plus grande détermination. Mais il faut que ce nouvel état de choses se fasse en préservant les différentes traditions, les pouvoirs parlementaires et les sentiments de fierté nationale, car tel a été au cours des siècles le nerf de l'Europe.

Ma deuxième idée-force est la suivante : les politiques communautaires doivent s'attaquer aux problèmes actuels d'une manière pratique, aussi difficile que cela puisse être. Si nous ne parvenons pas à réformer les politiques communes qui sont manifestement mauvaises ou inefficaces et qui inquiètent à juste titre l'opinion, nous n'obtiendrons pas le soutien du public pour le développement futur de la Communauté. C'est pour cela que les réalisations du Conseil européen en février dernier à Bruxelles sont tellement importantes. Il n'était pas juste que plus de la moitié du budget communautaire soit consacrée à stocker des excédents alimentaires et à les écouler. Aujourd'hui une forte réduction de ces stocks est en cours. Il était tout à fait justifié de décider que la part du budget consacrée à l'agriculture soit réduite afin de libérer des ressources en faveur d'autres politiques, en aidant par exemple les régions défavorisées à améliorer la formation professionnelle. [...] On ne peut pas construire sur de mauvaises fondations, et ce sont les réformes fondamentales adoptées l'hiver dernier qui ont ouvert la voie aux progrès remarquables qui ont été réalisés depuis au sujet du Marché unique. Nous ne pouvons pas nous contenter de ce que nous avons réalisé jusqu'à présent. Par exemple, la réforme de la politique agricole commune est une tâche qui est loin d'être terminée. L'Europe a assurément besoin d'une industrie agricole stable et efficace. Mais la PAC est devenue lourde, inefficace et extrêmement coûteuse. Et la production d'excédents ne garantit ni les revenus ni l'avenir des agriculteurs eux-mêmes [...].

Ma troisième idée-force est la nécessité d'avoir des politiques communes qui encouragent l'entreprise, si l'Europe veut prospérer et créer les emplois de l'avenir. Les éléments de base existent : le Traité de Rome était conçu comme une charte de la liberté économique. Mais ce n'est pas toujours ainsi qu'il a été interprété et encore moins mis en pratique. La leçon de l'histoire économique de l'Europe des années 1970 et 1980 est que la planification centrale ne marche pas, contrairement à l'effort et à l'initiative personnels [...]. L'objectif d'une Europe ouverte à l'entreprise est la force motrice de la création du Marché unique européen

d'ici à 1992. C'est en nous débarrassant des barrières et en donnant aux entreprises la possibilité d'opérer à l'échelle européenne que nous pourrions le mieux concurrencer les États-Unis, le Japon et les autres puissances économiques qui naissent en Asie et ailleurs. [...] La Grande-Bretagne a montré l'exemple en ouvrant ses marchés aux autres. La Cité de Londres accueille depuis longtemps les institutions financières du monde entier. Voilà pourquoi c'est le plus grand centre financier d'Europe, et celui qui a le mieux réussi. Nous avons ouvert notre marché des télécommunications, introduit la concurrence entre les services et jusque dans le réseau lui-même ; ce sont des mesures que les autres pays d'Europe commencent seulement à envisager. En matière de transports aériens, nous avons montré l'exemple avec la libéralisation, et nous avons pu en voir les avantages avec des tarifs moins élevés et un choix élargi. Notre navigation commerciale côtière est ouverte aux marines marchandes européennes. J'aimerais bien pouvoir en dire autant de certains autres pays membres.

[...]

Ma quatrième idée-force est que l'Europe ne doit pas être protectionniste. L'expansion de l'économie mondiale exige que nous poursuivions le processus d'élimination des barrières commerciales et ceci dans le cadre des négociations multilatérales du GATT. Ce serait une trahison si, tout en réduisant les contraintes commerciales en vue du Marché unique, la Communauté érigeait une plus grande protection externe. Nous devons tout faire pour que notre approche du commerce mondial soit compatible avec la libéralisation que nous préconisons chez nous. Nous avons la responsabilité de montrer le chemin en ce domaine, responsabilité qui est tout particulièrement dirigée vers les pays les moins développés. Ceux-ci n'ont pas seulement besoin d'aide. Il leur faut surtout de meilleures perspectives commerciales pour accéder à la dignité de l'indépendance économique et de la puissance.

Ma dernière idée-force porte sur la question la plus fondamentale, le rôle des pays européens en matière de défense. L'Europe doit continuer de maintenir une défense sûre par l'intermédiaire de l'OTAN. Il ne peut être question de relâcher son effort, même si cela implique des décisions difficiles et un coût élevé. Nous sommes reconnaissants à l'OTAN d'avoir maintenu la paix depuis quarante ans. [...] Nous devons faire notre possible pour maintenir l'engagement des États-Unis envers la défense de l'Europe. Cela signifie reconnaître la charge que représente pour eux le rôle mondial qu'ils assument, de même que leur point de vue sur le rôle des Alliés dans la défense de la liberté, particulièrement au moment où l'Europe devient plus riche. [...] Nous devons développer l'UEO, non pas comme solution de rechange à l'OTAN, mais comme moyen de renforcer la contribution de l'Europe à la défense commune de l'Ouest. À un moment de changement et d'incertitude en Union soviétique et en Europe de l'Est, il est surtout indispensable de préserver l'unité et la résolution européennes, afin que notre défense soit assurée quoi qu'il arrive. Nous devons entreprendre en même temps des négociations sur le contrôle des armements et maintenir la porte de la coopération grande ouverte sur toutes les autres questions couvertes par les accords d'Helsinki. Mais notre mode de vie, nos conceptions de l'avenir et tout ce que nous espérons réaliser sont assurés non pas par la justesse de notre cause mais par la force de notre armée. Sur ce plan, nous ne pouvons jamais faiblir ni faillir.

Il ne suffit pas de parler en termes généraux d'une vision ou d'un idéal européen. Quand on est convaincu, il faut tracer la voie à suivre. C'est cela que j'ai essayé de faire ce soir. Cette approche n'exige pas de nouveaux documents. Ils sont tous là : le Traité de l'Atlantique nord, le Traité de Bruxelles révisé et le Traité de Rome, des textes rédigés par des hommes perspicaces, dont parmi eux un Belge remarquable : Paul-Henri Spaak. [...] Que l'Europe soit une famille de nations, se comprenant mieux et s'appréciant mieux les unes les autres, faisant davantage ensemble mais ne savourant pas moins ses identités nationales que son entreprise européenne commune. Ayons donc une Europe qui joue tout son rôle dans le

monde, qui se tourne vers l'extérieur, non vers l'intérieur, et qui préserve cette Communauté atlantique – cette Europe de part et d'autre de l'Atlantique – qui est notre premier héritage et notre plus grande force. »

(*Documents d'actualité internationale*, 1^{er} novembre 1988, n° 21, p. 418-421)

Réflexions générales

Les copies en histoire contemporaine ont été en général d'un assez bon niveau. Certains candidats se sont même montrés remarquables dans l'explication de texte et, grâce à des connaissances précises, ont fait un commentaire nourri et pertinent de ce discours prononcé par Margaret Thatcher à Bruges.

Trop nombreux sont cependant les candidats qui ne maîtrisent pas bien la technique de l'exercice. Il convient de rappeler qu'une introduction doit comprendre des renseignements sur la nature du document, sur les conditions – si on les connaît – de son élaboration, sur l'auteur, sur le contexte historique général, ainsi qu'une analyse de ce document et l'annonce du plan choisi pour le commentaire. Celui-ci doit éviter deux écueils : prendre le texte comme prétexte à une dissertation, bien éloignée de la teneur du document ; à l'inverse, coller trop au texte, dans une paraphrase qui en répète les termes. C'est cette deuxième mauvaise solution qui a trop souvent été adoptée, soit par absence de savoir-faire, soit par absence de connaissances permettant d'explicitier, d'expliquer et de commenter.

Ce discours est d'une très grande cohérence, avec une charpente très solide. Les extraits choisis sont longs, car il était important de conserver toute la logique de l'argumentation. Les candidats ne pouvaient sans doute pas tout expliquer dans le détail et devaient faire des choix. On attendait d'eux trois types de démarches, à alterner ou à croiser tout au long de l'exercice.

1. Ils devaient *explicitier* d'une façon ramassée et précise – sans en faire une dissertation – toutes les allusions factuelles ou institutionnelles, dont certaines relèvent certes du « hors-programme » : la domination normande et angevine, le 300^e anniversaire de la glorieuse révolution, la Magna Carta de 1215 (non, elle n'a rien à voir avec les premières cartes géographiques ni les portulans !), la lutte des Britanniques pour empêcher que l'Europe ne tombe sous la domination d'une seule puissance, le GATT, le traité de Bruxelles révisé, l'OTAN, l'UEO, le traité de Rome, la PAC, les accords d'Helsinki, les réalisations du Conseil européen en février 1988 à Bruxelles, etc.

2. Ils devaient *expliquer* le texte en fonction d'une part de la logique politique de Margaret Thatcher et d'autre part du contexte historique. Ce qui implique un minimum d'empathie de l'historien avec le texte. Il a évidemment le droit de ne pas partager les points de vues du Premier Ministre britannique de l'époque : encore faut-il les comprendre de l'intérieur, les faire comprendre et en montrer la cohérence, qui est manifeste dans ce discours.

3. Ils devaient aussi sortir de cette empathie nécessaire et *commenter* le texte avec une distance critique. Ce n'est pas le point de vue du citoyen qui est demandé, mais celui de l'historien qui démonte les rhétoriques, les intentions cachées, les arrière-pensées de l'auteur ou ses tentatives d'instrumentalisation, en mettant tous ces éléments en perspective historique par rapport aux autres points de vues de l'époque et aux événements.

Ce commentaire de document nécessitait donc à la fois des connaissances contextualisées sur les années 1980, mais aussi une réflexion plus large et plus approfondie sur la construction européenne (le discours en met en valeur de nombreux traits) et sur la notion centrale d'identité, ainsi que sur les rapports complexes entretenus entre identité nationale - en l'occurrence ici britannique -, et identité européenne.

On lira ici des éléments de corrigé. Le plan proposé est un des plans possibles. De très bonnes copies ont pu en adopter un différent.

Introduction

On attendait que les candidats mettent tout de suite en valeur le caractère polémique du discours de Bruges de Margaret Thatcher. Plusieurs points de passage obligés devaient servir de trame à l'introduction.

Il convenait tout d'abord de préciser le lieu, la tribune tout à fait emblématique choisie comme cadre du discours. Le collège de Bruges, qui fêtait son 39^e anniversaire, avait à cette occasion invité le Premier ministre britannique à prononcer le discours d'ouverture de l'année académique. Ce « temple de l'Europe », fondé en 1949, dans le prolongement de la résolution finale du Congrès de La Haye (mai 1948) rassemblait un auditoire de « militants de l'Europe » et avait pour vocation de former les futurs milieux décisionnels européens.

Margaret Thatcher était au pouvoir depuis le 4 mai 1979, première femme à accéder au poste de Premier ministre en Grande-Bretagne, elle était issue d'un milieu de petits commerçants, puis fit des études de chimie puis de droit fiscal. Éluée députée à la Chambre des Communes dès 1959, elle fut porte-parole du Parti conservateur entre 1964 et 1970 alors que les conservateurs étaient dans l'opposition. Quatre moments pouvaient être opportunément rappelés : de 1970 à 1974, elle devint secrétaire d'Etat à l'Éducation, puis après le retour des travaillistes au pouvoir en 1975, elle prit la direction du Parti conservateur en évinçant Edouard Heath qui avait fait entrer son pays dans la Communauté européenne. Dès lors, le parti adopta une position critique par rapport à la construction européenne. Au pouvoir en 1979, elle lança un programme néo-libéral de dérégulation économique, ce que Ronald Reagan fit également aux États-Unis à partir de 1981, et la « Dame de fer » réduisit, parfois brutalement, la surface du *Welfare State* dans son pays. Au niveau européen, elle bloqua aussitôt le fonctionnement de la CEE, entendant garder cette attitude jusqu'à ce que la contribution britannique au budget communautaire fût diminuée et n'excédât plus ce que le Royaume-Uni percevait, à divers titres, de Bruxelles : en particulier, son pays payait beaucoup plus qu'il ne recevait de la politique agricole commune (PAC). Cette différence constituait le fameux « chèque britannique » que M. Thatcher cherchait à récupérer sous le leitmotiv resté célèbre : « I want my money back ». C'est le Conseil européen de Fontainebleau qui mit fin en 1984 à cette guerre de position. Grâce au front uni entre François Mitterrand et Helmut Kohl, Margaret Thatcher ne reçut pas l'intégralité de son chèque, mais elle obtint tout de même un remboursement égal à 66% de la différence entre le montant de ce que la Grande-Bretagne versait à la CEE et le montant de ce que son pays recevait. À partir de là, Margaret Thatcher n'entra plus les décisions au sein de la Communauté jusqu'à sa démission en 1990. Elle accepta la nomination de Jacques Delors comme président de la Commission européenne en 1985 et signa sans difficulté l'Acte unique européen (AUE) en 1986, qui prévoyait tout un train de directives pour réaliser le grand marché intérieur (libertés de circulation, des marchandises, des personnes, des capitaux et des services).

Au moment du discours de Bruges, Margaret Thatcher n'avait donc plus la posture guerrière qu'elle avait eue entre 1979 et 1984. Mais ses relations avec Bruxelles s'étaient brusquement envenimées. Elle dénonçait le rôle moteur que Jacques Delors entendait faire jouer à la Commission et se montrait inquiète de la décision du Conseil européen de Hanovre en juin 1988 : la mise en place d'un comité présidé par Jacques Delors pour étudier et proposer les étapes concrètes pouvant mener à l'Union économique et monétaire. En juillet 1988, devant les députés européens, Jacques Delors avait expliqué que la réalisation du Marché unique entraînerait des transferts de souveraineté plus importants qu'on ne l'avait imaginé au départ, puis en septembre il récidiva, mais cette fois devant les syndicats britanniques. Ceci provoqua

le courroux de M. Thatcher qui estima que « le moment était venu de passer à l'attaque, contre l'érosion de la démocratie par le centralisme et la bureaucratie et pour proposer une autre conception de l'Europe ». Cette Europe, autre élément important du contexte historique, connaissait déjà à l'Est des mouvements en Pologne, en Hongrie alors que la politique de *perestroïka* lancée depuis trois ans par Mikhaïl Gorbatchev recevait le plein soutien de M. Thatcher.

Ce discours, destiné à ses partenaires européens, mais aussi à usage interne, dresse une fresque typiquement anglaise du passé et brosse la vision d'avenir d'une Europe à la britannique. Resté dans les mémoires comme une virulente dénonciation des dérives bureaucratiques et centralisatrices du système communautaire, il est articulé autour de « cinq idées-force » : la supériorité de la coopération et de la méthode intergouvernementale sur le fédéralisme ; la nécessité de réformer encore davantage la PAC ; l'aspiration à un plus grand libéralisme économique à l'intérieur de la CEE ; la volonté de conduire celle-ci au libre-échange externe ; l'ancrage de la politique de défense européenne au sein de l'OTAN. Ainsi, tout en prenant comme référentiel le modèle britannique, le Premier ministre développe à sa façon un discours sur l'identité européenne, une identité plurielle qui doit à ses yeux : 1) tenir compte de la prégnance de l'identité nationale ; 2) se réaliser dans les ambitions d'une Europe libérale et 3) se fondre dans une identité atlantique ouverte sur le monde.

I – L'identité européenne des Britanniques et la force de l'identité nationale

A) L'identité européenne des Britanniques : la légitimation par le passé

M. Thatcher est consciente de son image fort négative en matière de construction européenne, d'où sa comparaison sur le mode de l'humour avec Gengis Khan. Mais précisément, elle pense que les Britanniques n'ont aucune leçon à recevoir et que leur identité européenne est facile à démontrer. Dans cette démonstration (le début du discours), elle procède à des choix, à des usages du passé, dont le candidat devait analyser la rhétorique et faire comprendre les objectifs politiques. M. Thatcher entend montrer d'une part l'ancienneté de l'euro-péanité des Anglais et, d'autre part, l'apport direct des Britanniques à la civilisation européenne.

– Elle rappelle l'héritage culturel européen dont les Britanniques (mais elle parle surtout des Anglais) sont porteurs : la Romanité (elle exclut ainsi les Écossais dont les ancêtres sont au nord du mur d'Hadrien, sans parler des Irlandais), les liens avec le continent (allusions à Hastings en 1066, victoire du Normand Guillaume le Conquérant, ainsi qu'à la dynastie angevine qui règne de 1154 à 1399, du premier roi Plantagenêt, le comte d'Anjou, Henri II jusqu'à Richard II).

– Avec la Grande Charte acceptée par Jean sans Terre en 1215 (grande charte des libertés individuelles contre l'arbitraire du roi – la loi est désormais au-dessus de lui ou de ses agents), avec la « Glorieuse Révolution » de 1688, dont une des conséquences est le *Bill of rights* de 1689, M. Thatcher entend montrer que la culture politique contemporaine de l'Europe, fondée sur les libertés et le parlementarisme, doit beaucoup à l'Angleterre, depuis longtemps.

– Enfin, le Premier ministre tient à souligner le sacrifice des Britanniques, morts pour un certain ordre européen fondé sur la politique traditionnelle de l'Angleterre de *balance of power* (empêcher depuis le XVII^e siècle l'hégémonie d'une puissance sur le continent) et, au XX^e siècle, pour la liberté de l'Europe. À ses yeux, ce dernier apport des Britanniques à la construction de l'identité européenne est décisif : leurs pertes furent lourdes pendant la première guerre mondiale sur les champs de bataille de France et de Flandre (les 60 000 tués près de Bruges qu'elle mentionne ont des tombes, des stèles ou des noms inscrits sur la pierre

à une cinquantaine de kilomètres de distance – Passchendaele – ou à une soixantaine de kilomètres – Ypres – en Flandre occidentale belge), puis pendant la seconde guerre, la Grande-Bretagne fut le bastion et la capitale du monde libre, « *our finest hour* » selon Churchill.

B) L'Europe ne commence pas en 1957

Grâce à cette fresque, établie à sa façon, M. Thatcher démontre que ni le 9 mai 1950, ni le 27 mars 1957 (« l'Europe n'est pas l'œuvre du traité de Rome ») ne sont des dates fondatrices de l'identité européenne : celle-ci appartient à tous les Européens et celle des Britanniques vaut celle des autres et est enracinée dans un long passé. Il s'agit de délégitimer implicitement une quelconque supériorité des Six fondateurs de la CEE en matière de construction européenne et de donner une légitimité historique au rôle que le Royaume-Uni peut jouer dans le présent et l'avenir de l'Europe. L'idée européenne ne peut donc pas être confisquée par « un groupe » quelconque (la France et l'Allemagne parmi le groupe des Six) ni par « une institution » (la Commission). L'Europe, selon M. Thatcher, est une construction historique et identitaire, et non une simple construction institutionnelle. Le fait que les Britanniques n'aient pas participé au début de cette dernière ne doit donc leur donner aucun complexe d'infériorité ni ne leur enlever un quelconque droit de marquer de leur empreinte le futur de la Communauté. Leur résistance à la première construction européenne est d'ailleurs cohérente depuis 1945. Il conviendrait de rappeler ici leur attitude à l'égard de la CECA (refus), de la CED (acceptation d'une éventuelle association) et de la CEE (refus), de souligner leur rejet de toute institution présentant un caractère supranational.

C) Contre l'intergouvernementalisme, l'Europe supranationale et le « super État européen »

Précisément, après cette introduction historique, la première idée-force du texte exprime l'hostilité de M. Thatcher à toute forme supranationale de l'Europe. Si elle est attachée à l'identité culturelle des Européens, en revanche elle est sceptique sur la profondeur de leur identité politique, si ce n'est celle qui se réduit à une identité de vues dans les affaires mondiales, telle que la définit la Déclaration sur l'identité européenne rédigée à la Conférence de Copenhague en décembre 1973.

Margaret Thatcher développe en effet dans le discours de Bruges une conception très gaullienne d'une Europe des États, de « coopération volontaire et active entre États souverains et indépendants ». Elle plaide pour une coopération intergouvernementale (vote à l'unanimité), et récuse le modèle d'une Europe fédérale. L'Europe ne peut être que le fruit de la coopération entre États souverains et indépendants réunis dans une famille à la fois homogène et diverse, ouverte sur le monde. Pour le général de Gaulle, pour M. Debré, comme pour M. Thatcher, l'identité politique forte et l'espace de référence de la démocratie sont la « nation », c'est-à-dire une communauté où la solidarité entre les individus est assez puissante pour que la minorité accepte la loi de la majorité (Michel Debré). Comme il n'y a pas, à leurs yeux, de « nation européenne », comme la solidarité et l'identité politiques des Européens ne sont pas assez fortes, c'est la loi de l'unanimité des États membres qui doit prévaloir.

Il faut également relever d'une façon assez détaillée les nombreuses attaques contre la négation des souverainetés nationales, contre l'« eurocratie de Bruxelles » et contre la Commission européenne (mise en place par voie de nomination et non selon le principe électif). Une des phrases les plus célèbres du discours de Bruges n'est-elle pas : « si nous avons réussi chez nous à faire reculer les frontières de l'État, ce n'est pas pour les voir réimposées au niveau européen avec un super-État européen exerçant à partir de Bruxelles

une domination nouvelle » ?

Toutefois, on peut rappeler qu'en signant l'AUE, M. Thatcher a accepté la première brèche à la règle du vote à l'unanimité : c'est parce « nous voulions le Marché unique », explique-t-elle dans ses Mémoires. C'était aussi le résultat d'une habile négociation conduite par Jacques Delors qui a accroché cette réforme institutionnelle – le début du vote à la majorité – à une création qui ne pouvait que faire plaisir au Premier ministre britannique : ce marché unique, garant d'une Europe libérale.

II. – Plaidoyer pour une Europe libérale contre les excès du centralisme

Cette promotion de l'Europe libérale est l'objet des deuxième, troisième et quatrième idées-force. Gaullienne en matière d'institutions, M. Thatcher ne l'est nullement dans sa façon d'envisager une Europe libérale, avec le moins d'intervention possible, avec une hostilité à la PAC qu'avait pourtant soutenue avec force le général de Gaulle depuis les accords de Bruxelles de 1962.

A) La nécessaire réforme des politiques communes

M. Thatcher se dit heureuse des décisions prises lors du Conseil européen extraordinaire de Bruxelles en février 1988 (paquet Delors I) qui sont des mesures conformes aux objectifs traditionnels des Britanniques : l'assurance que le mécanisme correcteur arrêté en 1984 à Fontainebleau restera en place ; le plafonnement des ressources de la Communauté (1,2% de l'ensemble du PIB des Douze membres jusqu'en 1992) ; la maîtrise de la croissance des dépenses agricoles limitée à 75% du taux de croissance de l'ensemble des ressources propres de la Communauté ; l'assainissement de la politique agricole pour combattre la surproduction (renforcement des quotas, gel progressif sur cinq ans de 20% des terres agricoles). Le Premier ministre ne cache pas sa volonté d'aller plus loin dans la réforme de la PAC. Mais, là encore, il convient de souligner qu'elle n'en fait plus un élément de chantage, comme entre 1979 et 1984.

B) La libéralisation interne à la CEE : encouragement à la libre entreprise

M. Thatcher estime que le tournant néo-libéral imposé à son pays doit être transposé à l'échelle européenne. Son but a été de déréglementer pour laisser jouer les forces du marché et faire reculer l'intervention de l'État dans de nombreux domaines économiques qu'elle cite. Fière de voir son exemple imité par d'autres pays européens dans le secteur des télécommunications, voire des transports aériens, elle demande que la CEE suive ce même chemin et ne vienne pas remettre en cause les réformes opérées. Elle souligne que la politique d'ouverture de la navigation côtière britannique aux autres marines marchandes européennes n'a pas été imitée par tous, ce qui lui permet d'égratigner « certains autres pays membres » moins libéraux, dont sans doute la France.

C) La libéralisation externe : pour le libre échange et contre le protectionnisme

M. Thatcher s'en prend au protectionnisme de la CEE. Déjà, lorsque celle-ci se négociait entre les Six, les Britanniques critiquaient ce tarif extérieur commun (TEC) qui leur paraissait être une barrière nuisible. Ils avaient alors proposé une zone de libre-échange en 1956, englobant les États de l'OECE, créée en 1948, dont la CEE dans laquelle ils refusaient d'entrer. Le général de Gaulle en 1958 fit rejeter cette idée qui, dès lors, prit la forme d'une zone plus modeste, l'AELE, fondée en 1959, l'Europe des Sept, opposée à l'Europe des Six.

M. Thatcher reprend ici cette idée en la mondialisant et en préconisant de la faire passer dans le cadre des négociations du GATT.

La libéralisation qu'elle préconise à l'intérieur de la CEE, elle souhaite la généraliser et l'étendre aux « pays les moins développés ». Elle se permet même de reprendre à son compte l'idée comprise dans la revendication formulée par les pays du Tiers monde en 1968, lors de la deuxième session de la CNUCED (Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement) : « *Trade, not aid* ». Mais elle limite la portée de cette demande en la cantonnant dans un programme global de libre-échange. Les États-Unis ont toujours privilégié cette approche : ils font adopter en 1947 le *General Agreement on Tariffs and Trade*. Dans le nouveau cycle de négociations du GATT, l'*Uruguay Round*, commencé en 1986 (jusqu'en 1994), le Royaume-Uni de M. Thatcher, comme l'Amérique de Ronald Reagan, demandent que les pays riches ouvrent leurs frontières aux exportations agricoles des pays pauvres. Pour le Premier ministre britannique, c'est un nouvel argument pour attaquer la PAC et une nouvelle occasion pour montrer sa proximité avec les Américains.

III. – Une Europe atlantique ouverte sur le monde

Il s'agit de la 5^e idée-force, ainsi que des passages importants de l'introduction du discours. Gaullienne en matière d'institutions, elle ne l'est pas dans sa façon d'envisager une Europe libérale, elle ne l'est pas non plus dans sa volonté de promouvoir une Europe atlantique.

A) *Les problèmes de défense entre OTAN et UEO*

Margaret Thatcher se montre très attachée à l'OTAN, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, créée en 1950, un an après la signature dudit traité en avril 1949. Depuis les origines, aux yeux des Britanniques, cette organisation est la meilleure garantie de la sécurité de l'Europe, grâce à l'efficacité de la puissance américaine qui la conduit, derrière laquelle le Royaume-Uni peut jouer le rôle de « brillant second ». Une défense purement européenne leur paraît illusoire, d'où le rejet des thèses gaulliennes et gaullistes « d'indépendance » vis-à-vis des États-Unis. Conformément à la politique britannique, M. Thatcher ne souhaite donc pas qu'une défense européenne puisse concurrencer l'OTAN. Elle demande de la reconnaissance pour la protection américaine et de la considération pour les demandes sans cesse répétées de Washington : une plus grande contribution des Européens à leur propre défense et à celle de l'Occident.

À ses yeux, l'Union de l'Europe occidentale peut renforcer cette contribution militaire de l'Europe, mais à certaines conditions. Créée en 1954, après l'échec de la Communauté européenne de Défense, l'UEO est un élargissement de l'Union occidentale – mise en place par le traité de Bruxelles de mars 1948 – à la RFA et à l'Italie, ce qui fut le prélude de l'entrée de la RFA dans l'OTAN en 1955. En 1984, le Conseil européen, dans le cadre d'une « Déclaration de Rome » entend réactiver l'UEO qui était restée un cadre un peu vide, face à la toute-puissance de l'OTAN. Voilà que le discours de Bruges assigne des limites à cette renaissance : l'UEO peut aider, mais non concurrencer l'organisation atlantique.

Malgré la nouvelle détente et les décisions de désarmement en 1988, et à cause de « l'incertitude » créée par les événements de l'Est européen (changements opérés par Gorbatchev et événements de Pologne), elle souhaite que les efforts ne soient pas relâchés au plan des budgets militaires.

B) *L'ouverture à l'Est*

Néanmoins, M. Thatcher accepte de jouer le jeu de cette détente. Dans ce discours, elle

évoque à deux reprises les pays de l'Europe de l'Est qui, derrière le rideau de fer, regardent vers la liberté et vers la démocratie. Elle estime qu'il faut être à la hauteur de leurs attentes et englobe dans sa vision européenne cette « Autre Europe » (Czeslaw Milosz). Les trois capitales citées ont valeur de symbole, car elles représentent des pays qui se sont révoltés contre le communisme (Budapest en 1956, la Pologne en 1970 et 1980), ou qui ont voulu des changements ayant entraîné pour toute réponse une intervention des Soviétiques et du Pacte de Varsovie (Prague, 1968). Pour M. Thatcher, l'Europe ne doit pas être figée (« La Communauté n'est pas une fin en soi ») et la Communauté européenne n'est qu'une des manifestations de l'identité européenne : ce discours aura ensuite de l'écho auprès des élites de l'Est.

Le processus d'Helsinki peut, à ses yeux, être un levier de cette action. Les accords signés en 1975 dans la capitale finlandaise ouvre « trois corbeilles » de coopération, dans le domaine de la sécurité, dans celui de l'économie, de la science et de la technologie et dans celui des droits de l'homme et des droits humanitaires. Le contexte est favorable depuis que Gorbatchev lui-même développe une vision paneuropéenne et parle depuis 1985 de l'Europe comme d'une « Maison commune ». Mais M. Thatcher reste dans la ligne du réalisme : « la force de notre armée » est plus importante pour notre avenir que « la justesse de notre cause ». L'atlantisme doit être pour l'Europe source de sécurité, de puissance et de civilisation

C) La Communauté atlantique

C'est le thème de la Communauté atlantique qui clôt en effet le discours avec force. Sa conception de l'identité européenne est une identité occidentale et atlantique, celle des « vastes horizons », le « grand large » de Churchill, qui inclut l'Amérique attachée aux valeurs européennes.

Dans sa conclusion, M. Thatcher exclut l'idée d'un nouveau traité. Pour elle, les traités existants sont suffisants, tous ayant eu comme négociateur et signataire Paul-Henri Spaak : avec cet hommage, elle n'oublie pas qu'elle est en Belgique, mais elle prend bien soin de ne pas rappeler que le grand homme belge (1899-1972) avait eu et aurait, s'il avait survécu, des positions radicalement opposées aux siennes, puisqu'il privilégiait une Europe supranationale, voire fédérale. Précisément, M. Thatcher refuse tout nouveau traité, de peur qu'il n'ouvre de nouvelles brèches institutionnelles vers le fédéralisme qu'elle rejette.

Conclusion

La portée historique de ce discours se mesure à court, à moyen et à long terme.

À court terme, ce discours est une réponse à Jacques Delors qui voulait faire jouer un rôle moteur à la Commission européenne en fixant un échéancier de réalisations du Marché unique et en prophétisant que d'ici une dizaine d'années, 80% des décisions seraient prises à Bruxelles et non plus dans le cadre de chaque État. À court terme également, on voit naître un groupe de pression en 1989, le « groupe de Bruges » destiné à promouvoir les grandes thèses de M. Thatcher.

À moyen terme, il convient de souligner un certain échec de M. Thatcher. Elle doit démissionner en novembre 1990 pour des raisons de politique intérieure, mais aussi parce qu'elle a fini par devenir impopulaire au sein de son propre parti et contestée par un courant « néoréaliste » qui lui reprochait ses positions trop dogmatiques à l'égard de la construction européenne. Elle dut accepter l'entrée de la livre sterling dans le SME en octobre 1990. Puis, après sa chute, ses vues ne sont pas suivies : l'Union économique et monétaire se construit (certes sans la £), et un nouveau traité est signé par le successeur de M. Thatcher, John Major, à Maastricht en 1992, qui étend le vote à la majorité, ainsi que les traités suivants. En 1998, le

Premier ministre Tony Blair accepte à Saint-Malo le principe d'une défense européenne, certes dans le cadre de l'OTAN, mais autonome.

À long terme, ce discours qui donne la vision thatchérienne d'une identité européenne, anti-supranationale, ultra-libérale et atlantique, est une référence d'une part pour les « souverainistes » – mais ils n'en approuvent pas nécessairement la dimension atlantiste –, et d'autre part pour tous ceux qui souhaitent une « Europe espace », une Europe, simple zone de libre-échange, plutôt que la conception française d'une « Europe européenne », d'une « Europe puissance », bref pour ceux qui se méfient de l'identité d'une Europe « carolingienne » à direction franco-allemande des années précédant l'entrée du Royaume-Uni. Là est le principal message qui traverse toutes les lignes du discours de Bruges et auquel tient Margaret Thatcher : que son pays marque de son empreinte, selon ses traditions et son modèle propres, la construction européenne qu'il n'a pas contribué à inaugurer en 1950 ou en 1957.

Dissertation de Géographie

Durée : 7 heures

Sujet : *Les périphéries de l'espace français*

Par Alice Rouyer et Florence Smits⁵ pour le jury de géographie

Le sujet faisait appel à des connaissances assez classiques dans le cadre de la question sur la France. L'espace de référence devant être connu des candidats, le jury attendait une analyse géographique s'appuyant sur des exemples précis et développés, ce qu'ont bien su réaliser un grand nombre de candidats. Malheureusement, l'analyse du sujet elle-même a été trop souvent négligée, certains candidats n'y voyant que le "négatif" du sujet posé en 2007 (« les centres du monde »). Dès lors, beaucoup n'ont pas réfléchi aux différents sens à donner au terme de « périphérie ». Ce défaut de réflexion a été lourdement sanctionné. Le jury s'étonne en outre de l'importance des copies indigentes (moins de 2 pages) et de l'absence, dans trop d'exercices rendus, d'une érudition élémentaire sur le territoire national.

Un sujet qu'il convenait d'analyser

Il convenait d'abord de définir les termes du sujet et de réfléchir à leur articulation. À ce niveau de concours, les candidats doivent s'attendre à des libellés tirant partie de l'ambiguïté d'une notion. La prise en compte de la pluralité d'interprétations possible de la notion de « périphérie » était indispensable à la construction de la problématique. Seul un temps d'analyse pointilleuse du sujet permet de fixer les orientations de la réflexion, d'éviter des oublis et d'adopter un angle d'étude non justifié. On ne répétera jamais assez que le jury n'a pas d'idée préconçue sur le traitement final d'un sujet. En revanche, il attend que la réflexion repose sur des définitions dominées et argumentées, qui permettent, ainsi que le soulignait le rapport de 2007, « de repérer les enjeux du sujet, d'en définir les limites conceptuelles et géographiques et d'asseoir une problématique guidant un plan logique ».

Le jury attendait que la complexité et la variété des périphéries soient mises en évidence. En effet, la notion de « périphérie » se réfère à des réalités multiples qui peuvent, ou non, se recouvrir. Ainsi, si en premier lieu la périphérie renvoie banalement à la circonférence d'une surface donnée, on peut aussi, en second lieu, à la suite d'Alain Reynaud, définir les périphéries comme des espaces sous la dépendance d'un « centre ». Cette relation centre/périphérie se traduit par un manque d'autonomie de l'espace ainsi désigné en matière décisionnelle, qui peut se traduire éventuellement, mais pas nécessairement, par un niveau de vie inférieur ou un moindre développement économique. Les « périphéries » offrent dès lors une diversité de profils selon la nature de leurs liens avec le (ou les) centre(s). Les meilleures copies ont su se pencher sur ces relations, identifier et caractériser des périphéries sans pour autant étudier les centres en tant que tels ou réduire ces espaces à des territoires en crise, dominés et exploités par les centres. S'il est indéniable que certaines de ces périphéries sont également marquées par la distance et la relégation, il convenait de signaler que les

⁵ Maîtres de conférences respectivement aux universités de Toulouse-2 et de Metz.

périphéries spatiales ne sont pas inéluctablement des périphéries sociales. À ces premières remarques s'ajoute l'intérêt de prendre en compte les points de vue, dans le processus de désignation des « périphéries ». Par qui sont-elles ainsi qualifiées? En fonction de quelle perception du territoire? De quels enjeux? S'agit-il d'une qualification émanant des acteurs de ce territoire ou est-elle exogène?

Il est à regretter que beaucoup de candidats n'aient pratiquement pas pris le temps de l'analyse, limitant souvent leur étude aux espaces frontaliers et d'outre-mer sans justification, ou encore qu'il n'aient pas construit un raisonnement, juxtaposant des développements hétérogènes sans articulation.

Les enjeux du sujet

Le jury attendait des candidats qu'ils identifient les facteurs et les processus qui concourent à l'existence d'espaces qualifiés de « périphéries », mais aussi qu'ils puissent les faire entrer en résonance par une bonne problématisation. Ces facteurs mettent en jeu la distance, l'accessibilité, mais aussi les représentations sociales pouvant contribuer tant à l'évitement de certains espaces qu'à la nécessité de poser leur « désenclavement » ou « intégration économique » comme un enjeu collectif. Les processus relèvent de logiques diverses : politiques volontaristes d'organisation du territoire national (structure de l'État, contrôle et aménagement du territoire, encadrement administratif, planification et hiérarchisation des dessertes, etc.) ; stratégies économiques dans le cadre d'un système productif mondialisé, mais aussi pratiques spatiales et sociales (mobilités/motilité, mise à distance sociale et « entre-soi », multirésidentialité et secondarité), qui participent à l'émergence de relations d'interdépendances asymétriques entre espaces, à plusieurs niveaux scalaires. Le sujet invitait à considérer avec recul un discours qui assimile mécaniquement une situation géographique relative, « en marge », « autour » ou « éloignée » d'un centre (intérieur et frontières, ville-centre et banlieue ; Paris et provinces, etc.) à un handicap socio-économique. Nul ne pouvait sans doute faire abstraction de la spécificité d'un territoire national marqué par la centralisation sur Paris et les politiques de décentralisation. Néanmoins d'autres processus participent à la mutation des territoires, notamment la construction d'un espace politique et économique communautaire, trop souvent négligé par les candidats.

Une bonne connaissance critique des priorités, des instruments et référentiels – évolutifs et parfois contradictoires – des politiques territoriales pouvaient permettre de mieux saisir l'articulation de ces différentes dimensions, politiques, économiques et sociales de la question. En effet, plus qu'une situation géographique, la « périphéricité » est d'abord la dénomination d'un « problème public », qui relève de l'aménagement, national, européen ou régional. Intéressantes sont par exemple les caractéristiques présidant à la désignation communautaire des « régions ultra-périphériques » : elles se focalisent sur des critères d'isolement, d'inaccessibilité, de contraintes du milieu, et plus généralement d'obstacles aux échanges économiques, mais présupposent également que le « libre-échange » est gage de prospérité. D'autres types d'espaces « à problèmes » (les montagnes, les finistères, etc.) sont ou ont pu également être mis à l'écart en raison d'obstacles à la circulation des informations, des biens et des personnes. Cette conception de la périphéricité n'est sans doute pas celle héritée du marxisme et postule plutôt que le système capitaliste génère un mécanisme de différenciation des espaces, dans le cadre de rapports économiques de domination. La « périphéricité » d'une région « dominée » par un centre peut dès lors fort bien se combiner à la proximité spatiale ou à la qualité de l'accessibilité. Cette approche repose notamment sur une analyse du système productif à différentes échelles. Si les travaux d'Alain Reynaud sont lointains, les études de Félix Damette et Pierre Beckouche sur la France et particulièrement le Bassin Parisien, peut-être plus familières aux candidats, sont assez fidèles à cette approche

tout en prenant acte des mutations fonctionnelles engendrées par le dépassement du modèle fordiste. Sans exiger des candidats une connaissance épistémologique pointue, on pouvait attendre de leur sagacité d'historiens, qu'ils soient capables de différencier les opérations d'aménagement qu'ils évoquent en lien avec des perceptions évolutives des instruments du développement local, des modèles de référence (pôles de développement, pôles de compétitivité, réseaux de villes, etc.) et des objectifs des politiques territoriales. La configuration du territoire français porte la trace de ces interventions guidées par des représentations divergentes. Au total, il n'est pas certain le « désert » dénoncé par Jean-François Gravier renvoie aux mêmes réalités géographiques que le « désert » invoqué par Jacques Lévy, il est encore moins sûr que le contexte paradigmatique dans lequel s'énoncent leurs idées soit comparable.

Les « périphéries » existent et coexistent donc à différents niveaux scalaires. Elles s'inscrivent également dans un espace français marqué par une très forte centralisation et concentration du potentiel économique ainsi que par une politique de décentralisation et de déconcentration qui a tenté avec plus ou moins de vigueur d'atténuer ces dynamiques, aussi bien à l'échelle nationale que régionale. Parallèlement, les mutations économiques fonctionnelles dans un environnement d'échanges mondialisé et l'émergence d'un espace politique et économique européen ont eu une influence sur les rapports spatiaux. Les « centres » ont ainsi évolué dans leur nature et dans leur rayonnement. Le polycentrisme et les réseaux ont progressé, les relations entre l'Etat central et les régions se sont considérablement modifiées, ce qui affecte la nature des « périphéries », quelle que soit l'échelle considérée.

Plusieurs types de plan, thématiques ou scalaires étaient possibles à condition de mener un raisonnement géographique élaboré à partir d'une question posée, à savoir la problématique (or celle-ci n'apparaît pas toujours nettement dans les copies).

On pouvait envisager, par exemple, après une analyse rigoureuse des différentes dimensions de la « périphérie » (qui pouvait constituer également une partie autonome), d'articuler un raisonnement en trois temps focalisant successivement le regard sur une dimension plus politique prenant acte des conceptions françaises de l'intégration du territoire et de ses instruments. Ceci avait l'avantage de fixer rapidement les cadres de l'aménagement « régalién », de prendre en compte les changements induits par le contexte communautaire, d'aborder la question des statuts de territoires (en particulier pour l'Outre-mer), de montrer plus généralement comment la périphéricité (et laquelle) constitue un « problème public » à résoudre en fonction de référentiels et d'instruments changeants. Il était possible ensuite d'étudier, en mobilisant des exemples à diverses échelles, le rôle des interdépendances économiques dans la différenciation des territoires et d'apprécier avec recul la mise en exergue de l'accessibilité au centre, comme enjeu de développement socio-économique. Ceci permettait d'évoquer par exemple les récents développements sur l'économie pré-sentielle ou résidentielle (L. Davezies et C. Terrier). Dès lors, il devenait aisé en troisième partie d'évoquer comment les pratiques spatiales interfèrent à plusieurs titres dans l'émergence de « périphéries ». La mise à l'écart de populations défavorisées a pour pendant la prise de distance choisie de groupes sociaux plus aisés, formant notamment l'avant et le revers de réalités de banlieue, mais les enjeux sociaux de l'accessibilité ou de la « motilité » sont également mis en lumière par les travaux de Vincent Kaufmann. Sans doute était-il intéressant de montrer que des espaces de vie s'organisent aussi autour de polarités multiples : résidences secondaires, villégiatures, et autres « dépendances » plus ou moins lointaines, durables ou éphémères, dont les effets territoriaux sont importants: « *countryside* » de Londoniens en Bretagne ou en Aquitaine, dépendances parisiennes, normandes, creusoises, berrichonnes ou bourguignonnes...

Un plan multiscalair pouvait décliner, dans une première partie, la situation des « périphéries » à l'échelle nationale, telles que définies sur des critères de distance et

d'accessibilité, en soulignant dès lors que l'émergence d'un espace économique qui dépasse les frontières nationales et l'évolution du contexte politique se traduisent par une atténuation relative de la domination parisienne et une ouverture des périphéries géographiques du territoire sur l'extérieur. Il s'agissait d'interroger les présupposés de la notion dans un territoire où s'affirme un certain polycentrisme, où les réseaux et échanges sont considérablement facilités et se complexifient. Cela amenait à discuter du contenu des relations centre/périphérie et de ne pas contenir les « périphéries » aux « marges ». Il était nécessaire de prendre acte de différences de dynamiques selon les localisations, les aménagements, mais aussi selon les enjeux politiques, ainsi que de souligner l'inégale autonomie des acteurs en jeu et de mettre en lumière le rôle et les limites de la réorganisation du système productif. Une deuxième partie pouvait être consacrée à l'émergence et à la recomposition régionale. Les régions commencent à s'affirmer, ce qui conduit à l'émergence de centres régionaux, inégalement puissants. Tandis que des centres secondaires se transforment en périphéries au service d'un centre régional, d'autres espaces ne sont pas dynamisés par des centres encore trop petits ou largement tournés vers l'extérieur. Parallèlement, le fonctionnement spatial est affecté et les périphéries ne sont plus soumises uniquement au(x) centre(s) régional(aux).

Enfin, la troisième partie soulignait l'hétérogénéité croissante des périphéries à l'échelle locale. Les périphéries urbaines, en forte progression, semblent de plus en plus avoir un fonctionnement autonome par rapport au (ou aux) centre(s) au(x)quel(s) elles sont soumises. Cela accroît la diversité des périphéries et complexifie le fonctionnement qui, là encore, n'est plus nécessairement déterminé par la distance au centre.

Une bonne copie a également proposé une vision très dynamique des périphéries en présentant les périphéries en première partie (distinguant les échelles nationales, régionales et locales) avant de s'interroger, au sein d'une deuxième partie, sur la persistance des périphéries au sein de la France contemporaine : les frontières deviennent des interfaces, le vide peut être perçu comme une valeur ajoutée territoriale au sein d'un espace européen à forte densité et, à l'échelle locale, les périphéries ne sont pas nécessairement des marges. La troisième partie était consacrée à un questionnement relatif 1) à l'émergence de nouvelles périphéries prenant en compte les dilemmes posés par l'évolution des périphéries, 2) à l'action et aux enjeux de l'aménagement du territoire et 3) à la définition de ces nouvelles périphéries.

Les possibilités de répondre au sujet étaient donc multiples, cependant un bon devoir ne peut se concevoir sans une orthographe et une syntaxe correctes. Personne n'est à l'abri de fautes d'étourderie mais des copies où les fautes d'orthographe et de syntaxe sont nombreuses, ont été sanctionnées en dépit parfois de la qualité du propos.

Illustration

L'illustration du devoir est une composante fondamentale du traitement du sujet et de l'évaluation de la copie. La carte est un outil important de l'expression du géographe. Elle ne doit pas être conçue comme accessoire. Les copies sans illustrations cartographiques ni croquis de synthèse ont donc été fortement pénalisées.

Un fond de carte étant fourni, le jury attendait au minimum que celui-ci soit utilisé, ce qu'a d'ailleurs bien compris la majorité des candidats. La carte de synthèse devait localiser et donner à voir différents types de périphéries selon une nomenclature découlant logiquement de la problématique et du raisonnement des candidats. Ces derniers doivent veiller à la lisibilité, la cohérence graphique et l'exactitude des localisations. Certaines copies ont ainsi révélé des ignorances inadmissibles. Sur une même carte, le jury a pu découvrir plusieurs inversions : entre la Loire et la Seine (Paris étant de ce fait situé là où se trouve Orléans),

entre les Alpes et le Jura, et constater que la Belgique était à la place de l'Italie ! Sans aller jusqu'à de tels extrêmes, beaucoup de candidats ont une connaissance très approximative des localisations, or à l'échelle du fond de carte, 5 mm représentent près de 50 km. De surcroît, la légende n'est guère organisée et le croquis est souvent quasiment muet. Le jury tient donc à rappeler d'une part que les figurés ponctuels doivent être accompagnés de noms et d'autre part que la réalisation d'une bonne illustration ne demande pas des talents artistiques, mais de la minutie et de la rigueur.

Eu égard au sujet, il était souhaitable de compléter la carte de synthèse par des croquis dans le texte donnant à voir des phénomènes plus sélectifs ou à des échelles plus grandes. Ces croquis doivent être considérés comme des illustrations à part entière : ils doivent donc être lisibles (et non réduits à des timbres poste) et être pourvus d'une légende et d'un titre. En revanche, les croquis qui ne sont que des répétitions des éléments de la carte de synthèse (comme les axes de transport) n'ont que très peu d'intérêt et sont superflus.

Épreuves orales

Leçons d'histoire générale

Par Alain Bergounioux et Jacques Verger⁶

(Rappel des conditions de l'épreuve : 6 heures de préparation, 35 minutes d'exposé, 15 minutes d'interrogation)

Les observations et les conseils portés dans le rapport de l'année précédente demeurent pour la plupart d'actualité en 2008 et nous y renvoyons les candidats pour faire part, dans ce rapport, principalement des réflexions suscitées par le concours tel qu'il s'est déroulé cette année.

Cette épreuve peut être discriminante. Les deux commissions d'histoire générale ont entendu et vu de très bonnes leçons qui manifestent une réelle maîtrise intellectuelle et pédagogique, ainsi que des connaissances déjà notables, par exemple sur « L'Égypte d'Hérodote », « Les jeux Olympiques : les enjeux de 1896 à nos jours », « Madame de Pompadour », « Communautés villageoises et prélèvement seigneurial (France, Italie, Allemagne du V^e au XIII^e siècles) », « Rome et l'Italie au début du II^e s. av. JC » « Claus Sluter et la sculpture bourguignonne du XV^e siècle », « La Suède au temps de la grandeur (1611-1697) », « Les Françaises sous l'Occupation », etc. La diversité même des sujets prouve que la réussite des candidats ne dépend pas du type de sujet proposé. Mais un nombre notable de leçons ont été également notées entre 2 et 4, montrant une faiblesse certaine dans la culture historique – qui se confirme souvent dans le questionnement qui suit l'exposé – mais surtout une difficulté à tirer parti des six heures de préparation pour bâtir un exposé qui se tienne.

Tout ne peut pas évidemment relever de la préparation pendant la seule année du concours. La leçon d'histoire générale reflète les années d'études universitaires. Mais beaucoup peut être accompli pour aborder cette épreuve dans de bonnes conditions.

Dans l'année du concours

Il est sans doute utile de lire un manuel de premier cycle universitaire par période pour avoir en mémoire les grands événements, les espaces historiques, les évolutions majeures. Il faut également se familiariser avec les ouvrages qui pourront être utilisés pendant l'épreuve, les grandes collections historiques évidemment, notamment la « Nouvelle Clio », les ressources de « La Documentation photographique », à la fois pour ses mises au point et ses documents, la revue « L'Histoire », avec ses synthèses commodes, un atlas historique tel que l'« Atlas Perrin », dont les cartes numérisées sont à la disposition des candidats pour les exposés, et enfin avec le système universitaire de documentation (SUDOC), accessible au cours de la première heure de préparation le jour de l'oral.

Il est important au cours de cette année d'être attentif aux grandes controverses historiographiques d'actualité qui peuvent suggérer des sujets ou susciter des questions. L'expérience de 2008, pour les sujets qui concernent l'histoire des arts au sens large (peinture, musique, littérature, architecture), amène à suggérer de prendre connaissance également de quelques synthèses qui permettent de situer quelques moments clefs, quelques notions essentielles, quelques artistes majeurs. Des comparaisons ou des rapprochements esquissés

⁶ Vice-président et président du jury, respectivement inspecteur général de l'Éducation nationale et professeur à l'université de Paris IV-Sorbonne

avec d'autres œuvres ou d'autres artistes peuvent être éclairantes. Il est ainsi étonnant qu'un candidat ayant exposé une biographie de Mozart ne puisse pas citer un seul musicien du XIX^e siècle, qu'une autre parlant de l'art cistercien se montre fort ignorante sur l'art roman en général ! La définition des grandes écoles artistiques, « classicisme » et « romantisme », par exemple, n'est pas connue. À différentes reprises, dans des exposés sur des peintres, la distinction entre « gravure » et « dessin » n'a pas été faite. Sans exiger une ample culture générale qui est encore à construire à l'âge des candidats, un minimum est malgré tout exigible – et même indispensable pour comprendre certains sujets.

Le jury rappelle également la nécessité pour les candidats de visiter la bibliothèque de la Sorbonne la veille de l'épreuve. Il faut utiliser cette possibilité pour se familiariser avec les instruments offerts, particulièrement les livres placés sur les tables par les membres du jury, correspondant aux sujets qui seront proposés, les usuels et les grandes collections, les ordinateurs à la disposition pendant la première heure. Cela permet de ne pas perdre de temps le jour de l'épreuve en sachant où chercher – ce qui est une manière de gagner en assurance dans la première heure où l'on ne doit pas se disperser.

Évidemment, la préparation passe par un entraînement à l'oral dans le cadre des « colles » mises en place dans les universités. Les candidats eux-mêmes peuvent consulter pour les trois dernières années les listes de sujets donnés dans les annexes de ces rapports. Cela leur donnera une bonne idée de la nature des sujets et de la diversité des genres qui se retrouvent à peu près dans les mêmes proportions chaque année. Cela leur permettra également de s'entraîner aux grands types de sujet (tableaux, biographies, histoire d'une ville, thèmes à traiter sur une longue période, histoire de l'art) où il y a des points de passage obligés qui s'acquièrent aisément.

L'établissement des bibliographies

Au début de la leçon, les candidats doivent remettre au membre du jury qui sera le rapporteur une bibliographie ordonnée. La plupart des candidats respectent bien les canevas de présentation : ouvrages généraux sur la période, ceux sur le sujet, puis les divers articles spécialisés, avec le nom de leurs auteurs, ainsi que les outils de travail, tout particulièrement les dictionnaires historiques spécialisés qui définissent des notions de base (artistiques, institutionnelles, économiques...) souvent indispensables.

Quelques remarques doivent être faites cependant. Il est inutile de présenter une liste trop abondante. L'inclusion d'un ouvrage implique qu'il ait été utilisé. Il est le plus souvent utile de partir d'un ouvrage général qui donne le contexte global – et qui permet d'éviter de passer à côté d'un pan important du sujet. L'utilisation des dictionnaires historiques est recommandée. Mais il ne faut pas oublier alors d'indiquer les articles concernés et leurs auteurs. Plusieurs candidats indiquent un ou des ouvrages étrangers. Il faut évidemment que cela soit fondé et puisse être effectivement utilisé. Enfin, certains sujets ont fait l'objet d'un débat et d'un renouvellement historiographique au cours des quinze ou vingt dernières années, il est alors judicieux d'indiquer des ouvrages récents qui s'en font l'écho à côté des « classiques ». Certains exposés ont reposé manifestement sur des connaissances obsolètes ; pour les « Germains à l'époque romaine » ou pour « Théodoric, roi des Ostrogoths », les candidats ont parlé des « invasions barbares » comme on pouvait le faire à la fin du XIX^e siècle !

Les leçons

Nombre d'éléments sont mieux maîtrisés par une majorité de candidats. Très peu se laissent déborder par le temps, en-deçà et au-delà. Ceux et celles qui ont un déficit de quelques

minutes pourraient le pallier en parlant tout simplement plus lentement et en commentant de manière plus explicite les documents qu'ils présentent. Il faut toutefois veiller à l'équilibre entre les parties, la dernière est trop souvent sacrifiée au profit d'une première partie trop longue. La remise du plan sur paperboard, la présentation de documents et d'illustrations, l'utilisation de la base de données numérisées (cartes, tableaux, plans, sites archéologiques), l'écriture de noms, de lieux, de dates sur le tableau, tout cela est largement mis en œuvre – avec bien sûr plus ou moins de succès. Certains candidats ont négligé d'établir l'arbre généalogique qui aurait rendu plus clair un exposé sur une dynastie ou un problème diplomatique complexe.

Plusieurs remarques utiles doivent cependant être faites sur des points décisifs.

Tous les rapports successifs insistent sur l'importance de bien comprendre le sujet dans ses différentes dimensions historiques. Nous le ferons encore. Car les mauvais résultats s'expliquent souvent par là. Ainsi, un candidat devant traiter de « Naples à l'époque moderne » interprète le sujet avant tout comme l'histoire du royaume de Naples et consacre une grande part du temps à un récit diplomatique. De même, « Naissance de la Pologne (X^e-XI^e s.) » ne peut se limiter aux aspects territoriaux du sujet, ni « Les États de la couronne d'Aragon » à un exposé purement politique : le commerce, la vie religieuse et culturelle définissent tout autant ces États que les aspects institutionnels. Un autre sur les « États latins d'Orient » n'implique pas de consacrer toute une partie à l'évocation détaillée de la première croisade. Un sujet sur « Les oppositions au Front Populaire » ne peut pas négliger la droite. Dans « Rome et les Parthes », il n'est pas possible de ne pas parler avec une relative précision des Parthes eux-mêmes ; à l'inverse un exposé sur le livre *de luxe* à l'époque carolingienne s'égare en traitant de toute forme de production livresque, etc.

Pour y remédier prime un effort de réflexion de la part des candidats dans les premiers moments de l'épreuve pour bien définir la question et en fixer les bornes dès l'introduction. Il peut être pour cela utile de partir d'un ouvrage général qui offre une vue d'ensemble et permet de cerner le sujet. Trois types de sujet paraissent présenter des problèmes particuliers. D'abord, les grands sujets de synthèse, tels « Le rôle de l'État dans l'économie française au XX^e siècle » ou « La ville coloniale en Amérique à l'époque moderne », déroutent. Il faut, pour les maîtriser, choisir une problématique, assurer les lignes générales et prendre seulement quelques exemples concrets. Sinon, les candidats courent le risque de se perdre dans des détails, tout en oubliant parfois tout un pan du sujet. Les biographies, dans l'ensemble, n'ont pas été réussies. Cela tient, d'après nos observations, d'abord à une réflexion insuffisante sur ce qui justifie de tenir pour instructive la vie, l'action ou l'œuvre de celle ou de celui qui sont proposés, ensuite à l'oubli fréquent de parler tant soit peu de la personnalité, de présenter un portrait physique et moral, comme dans le cas de Catherine II de Russie. Enfin, la difficulté de commenter un tableau ou une œuvre est apparue à plusieurs reprises (avec des sujets sur « Goya », « David », « Rembrandt », « Pieter Breughel l'Ancien », Courbet, etc.). Cela peut traduire une absence de préparation –préoccupante alors que l'histoire des arts occupe une place importante dans les programmes de l'enseignement secondaire. Ce fait explique que nombre de candidats font état dans leurs exposés de lectures hâtives, mal comprises, qui peuvent tourner au contre-sens. Les sujets sur des auteurs, écrivains, poètes et philosophes supposent de pouvoir utiliser, ne serait-ce que brièvement des extraits de leurs œuvres. Ainsi, une candidate présentant un exposé sur « Lamartine » n'a pas cité un seul de ses vers ! Il est difficile également de parler d'Homère ou de Dante sans quelques citations. Ce sont pourtant là des manques auxquels il est aisé de remédier.

Les membres du jury ont remarqué un écart fréquent entre, d'une part, les introductions, souvent bien conduites, avec une définition du sujet, son intérêt, l'évocation des sources selon les cas, les éventuels débats historiographiques, et d'autre part, des conclusions, souvent plates et répétitives, des notices de l'exposé qui ne tiennent pas les promesses de

l'introduction. Il faut donc tenir le fil. Penser à écrire la conclusion plus en amont de la préparation, et non au dernier moment, peut être utile. Une bonne initiative d'une candidate a été relevée : faire un point bref à la fin de chaque partie du plan résumant l'acquis et relançant la problématique. Nombre de candidats adoptent des plans chronologiques – et cela est souvent justifié par la nature des sujets. Mais, pour autant, cela n'empêche pas, dans chaque partie, de bâtir des problématiques et de ne pas se laisser dominer par le seul récit événementiel, ce qui amène à négliger des approches larges souvent nécessaires établissant des interactions entre la politique et la société, l'économie et la représentation, les réalités culturelles et les intérêts matériels, etc.

Conseils pédagogiques

Ils concernent tant la forme que le fond. Presque tous les candidats cherchent à illustrer leurs leçons avec des documents variés (plus ou moins, évidemment, selon la nature des sujets). La banque de données numérisées, avec ses cartes et sa photothèque, est maintenant régulièrement utilisée. Sa bonne utilisation dans le moment de l'exposé suppose toutefois que les candidats arrivent en connaissant exactement les numéros des documents à chercher sur l'ordinateur. Cela n'empêche d'ailleurs pas d'utiliser les cartes murales anciennes et récentes. Dans les deux cas, les documents sont là pour s'en servir. Les lieux cités, les grands ensembles pour des sujets vastes (« Les guerres puniques », « La Chine sous la dynastie des Song », « Les ports européens de la façade atlantique vers 1750-1815 », « Les jeux Olympiques : leurs enjeux de 1896 à nos jours ») ou des lieux précis, notamment pour les villes (« Carthage punique », « La Cathédrale Sainte-Cécile d'Albi », « Rome au XVI^e siècle », « La création de l'Opéra Garnier : les artisans au cœur de la ville »), doivent être désignés nettement. Surtout, les candidats doivent véritablement inscrire leurs documents (cartes, reproductions, tableaux, graphiques) dans une démonstration. Il vaut donc mieux opérer une sélection soignée d'un petit nombre de documents que le candidat a le temps de commenter et de présenter au jury dans son ensemble, à condition évidemment que ce choix ait été judicieux et que les candidats n'aient pas exclu les documents les plus significatifs, alors qu'ils étaient à sa disposition – et que le jury le sait ! Il faut rappeler que tout document doit être succinctement présenté selon les critères classiques (nature du document, particulièrement s'il s'agit de la reproduction d'une œuvre d'art, localisation selon les cas, datation, ensemble, s'il y a lieu, dans lequel se situe le document). Le jury apprécie également que des croquis soient présentés sur le rétroprojecteur. La plupart sont reproduits à partir d'un manuel (ici aussi, il faut quand même être vigilant, certains candidats ont jeté leur dévolu sur des croquis ou des schémas – du genre « le plan type d'un monastère cistercien » — simplistes, pour ne pas dire enfantins, ce qui dévalorisait plutôt leur exposé). Les candidats doivent s'attendre à ce qu'ils soient interrogés sur ce qu'ils présentent. La légende doit donc être claire et le croquis bien compris. Le mieux est de construire soi-même son croquis dans la leçon – ce qui rend la démonstration plus vivante. Il est important de souligner que, quel que soit le support utilisé, la raison d'être d'un document est d'appuyer un commentaire historique. Cela est tout aussi vrai lorsqu'il s'agit d'une œuvre d'art.

La majorité des candidats ont su présenter leur leçon dans une langue claire, un style correct, un débit intelligible. Quelques défauts persistent cependant, notamment l'abus du futur historique (« il va faire... » pour « il a fait... »). Et rappelons quand même que lire purement et simplement une page de revue ou un article de dictionnaire photocopiés est parfaitement anti-pédagogique.

L'attention du jury s'est portée également sur une difficulté notable dans nombre d'exposés : la maîtrise du vocabulaire pour les concepts historiques. Trop de termes – comme nous l'avons déjà noté l'année dernière — sont utilisés dans leur acception actuelle. C'est

particulièrement vrai des notions politiques et institutionnelles – comme on l'a vu dans des exposés sur « La Révolution de 1830 en France », où le terme de libéralisme n'est pas compris, ou sur « Paris 1789-1799 », où la nature des structures administratives est rendue confuse par une assimilation partielle aux réalités actuelles etc. Nous avons déjà souligné ce problème pour tout ce qui a trait l'histoire des arts. Le recours aux dictionnaires se révèle dans ces cas tout à fait utile. Un usage trop extensif de quelques grands concepts historiques élaborés pour une période, dans une autre doit être évité – même si parfois les candidats peuvent y être incités par leurs lectures. Ainsi, il n'est guère approprié de parler de « guerre totale » dans un exposé sur les « Les guerres puniques » – surtout sans le justifier. La notion de « libéralisme » n'est pas intemporelle, elle doit toujours être explicitée dans son contexte. Le sens de trop de concepts apparaît peu maîtrisé.

Les interrogations

Elles sont de deux ordres pendant les quinze minutes qui suivent l'exposé. Le membre du jury rapporteur du sujet n'entend pas embarrasser le candidat. Les questions permettent aux candidats, soit de traiter des points oubliés, soit de préciser des notions, soit d'aller plus loin quand les qualités de l'exposé y incitent.

Le jury est tout à fait conscient qu'après le temps de l'exposé et les six heures de préparation éprouvantes, la fatigue se fait sentir. Mais il vaut la peine de demeurer vigilant car la note n'est pas encore arrêtée – même si l'exposé compte pour une part majeure. Les questions sont là pour aider le candidat et ne comportent pas de piège. Les cinq minutes qui terminent l'épreuve donnent l'occasion aux autres membres du jury – qui participent tous à la note finale – de sonder dans les autres périodes la culture historique du candidat – étant donné que ces courtes questions ont presque toujours un rapport avec le sujet de l'exposé et sont souvent suggérées par les affirmations des candidats. Si leur usage du temps le leur permet dans leur préparation, ceux-ci pourront penser à lire un article d'encyclopédie ou de dictionnaire, ce qui leur permettra de se préparer aux possibles extensions du sujet. Les candidats ne doivent pas se troubler si dans la reprise de l'exposé ou dans l'interrogation finale, ils ne répondent pas à telle ou telle question, le jury prend en compte un ensemble.

Liste des sujets par période

Histoire ancienne

La révolution néolithique

L'écriture dans le monde méditerranéen, l'Égypte et le Proche-Orient (III^e millénaire – VIII^e siècle av. JC)

La naissance de la civilisation urbaine au Proche-Orient

La Crète au temps des Minos

Le monde d'Homère

Les palais mycéniens

Les reines d'Égypte dans l'Antiquité

David et Salomon, rois d'Israël

La naissance de la cité en Grèce ancienne

La religion grecque aux époques mycénienne et archaïque

L'Égypte d'Hérodote

Les princes celtes du premier âge du Fer

La Rome étrusque
La société étrusque
Les druides
La vie culturelle à Athènes à l'époque hellénistique
Le gymnase dans le monde grec
Rois et royautés dans la Rome archaïque et républicaine
Carthage punique
La première guerre punique
Les guerres puniques
Celtes et romains de Brennus à Vercingétorix
Rome et l'Italie au début du II^e siècle av. JC
Les grandes révoltes serviles en Italie et en Sicile (II^e-I^{er} s. av. JC)
L'armée romaine de Marius à Gallien
Cicéron le politique
Les magistrats romains au dernier siècle de la République
Les Germains à l'époque romaine
La bataille d'Alésia
Le rite dans la religion romaine
Le culte de Mithra à l'époque romaine
Les procès à Rome (République et Haut-Empire)
La femme romaine
L'hellénisme à Rome (II^e – I^{er} s. av. JC)
La peinture romaine (II^e s. av. JC – I^{er} s. ap. JC)
Le pouvoir impérial sous le Haut-Empire romain
Les chevaliers sous le Haut-Empire romain
Rome et la Judée (150 av. JC – 150 ap. JC)
Rome et les Parthes (I^{er} s. av. JC – 2^e s. ap. JC)
La « romanisation » dans les Provinces d'Occident (Afrique exclue)
Villes et agglomérations en Gaule romaine
L'empereur Trajan
La société et les rapports sociaux dans l'Empire romain (27 av. JC – 284 ap. JC)
L'économie pendant le règne de Dioclétien
Le consulat, histoire d'une magistrature romaine des débuts de la République au Bas-Empire
Les gladiateurs dans le monde romain
Les premières communautés chrétiennes
Théodose le Grand

Histoire médiévale

Saxons et Frisons. Destins de deux peuples germaniques, des origines à l'an Mil
Théodoric, roi des Ostrogoths (493-526)
Saint Benoît de Nursie et son influence (jusqu'à la fin du XII^e s.)
Le monachisme colombanien
La forêt en Occident, VI^e-XV^e s.
La nécropole barbare, reflet d'une société (V^e-VII^e s.)
L'historiographie en Occident (VI^e-VIII^e s.)
La mosquée : fonctions et développement dans l'Islam médiéval
Le royaume des Francs vers le milieu du VII^e siècle
Bède le Vénérable et son temps
L'économie carolingienne

La justice à l'époque carolingienne
 Le livre de luxe et son décor à l'époque carolingienne
 Les reliques dans l'histoire religieuse, ecclésiastique et politique du monde carolingien
 Être reine dans l'Europe carolingienne et post-carolingienne (IX^e-XI^e s.)
 Naissance de la Pologne (X^e-XI^e s.)
 Gerbert d'Aurillac
 L'abbaye de Saint-Denis et la royauté (des origines au XIV^e s.)
 Les chapitres cathédraux dans la France médiévale (IX^e-XV^e s.)
 La Chine de la dynastie des Song
 L'Égypte fatimide (969-1171)
 Palerme arabo-musulmane (X^e-XII^e s.)
 Le château dans la France féodale (X^e-XII^e s.)
 Communautés villageoises et prélèvement seigneurial (royaumes de France, d'Italie et d'Allemagne, XI^e-XIII^e s.)
 Les États latins d'Orient (XII^e-XIII^e s.)
 Urbanisation et urbanisme en France au Moyen Âge (vers 1150-vers 1350)
 Figures du premier XII^e siècle : Abélard, Bernard de Clairvaux, Suger
 L'art cistercien
 Sainte-Foy de Conques
 Frédéric Barberousse (1154-1190)
 Les foires de Champagne
 La cathédrale de Reims
 Dante Alighieri (1265-1321)
 La cathédrale Sainte-Cécile d'Albi (v. 1272- v. 1492)
 François d'Assise
 L'apport culturel des frères mendiants dans la société du XIII^e siècle
 Saint Louis et la Méditerranée
 Les États de la couronne d'Aragon (1213-1410)
 L'empereur Charles IV (1316-1378)
 Pétrarque
 Ibn Khaldûn (1332-1406)
 Charles V, roi de France
 Le condottiere (XIV^e-XV^e s.)
 Les campagnes françaises aux deux derniers siècles du Moyen-Âge
 Viticulture, vinification et commerce du vin en France à la fin du Moyen-Âge (XIV^e-XV^e s.)
 Les principautés dans le royaume de France (XIV^e-XV^e s.)
 Claus Sluter et la sculpture bourguignonne du XV^e siècle
 L'Italie à l'époque de la paix de Lodi

Histoire moderne

XVI^e siècle

La cour de France (1515-1589)
 De Thomas More à Tomaso Campanella : les utopies de la Renaissance
 Martin Luther
 Le royaume de Pologne au XVI^e siècle
 La fin des grands empires indiens d'Amérique (1519-1572)
 Le concile de Trente et la réforme de l'Église catholique
 Nicolas Machiavel (1469-1527) et l'Italie du début du XVI^e siècle
 Rome au XVI^e siècle

Soliman le Magnifique
Les Calvinistes au XVI^e siècle
Pieter Breughel l'Ancien et la société des Pays-Bas

XVII^e siècle

Le Bernin
Pierre-Paul Rubens
L'économie des Provinces Unies au XVII^e siècle : forces et fragilités
La Suède au temps de la grandeur (1611-1697)
Nantes et Bordeaux XVII^e-XVIII^e siècles
La Chine des Qing (1635-1795)
Rembrandt à Amsterdam (1606-1669)
La ville coloniale aux Amériques à l'époque moderne
Naples à l'époque moderne
Les compagnies hollandaises des Indes

XVIII^e siècle

La justice en France au XVIII^e siècle sous l'Ancien Régime
Voltaire
Le blé et le pain dans la France du XVIII^e siècle
Les impôts royaux en France au XVIII^e siècle (1702-1789)
Les Académies en Europe au XVIII^e siècle
La population du royaume de France au XVIII^e siècle et les premiers démographes français
Artiste, art et société au XVIII^e siècle : l'exemple du peintre J.-B. Greuze
Marie-Antoinette
Être protestant en France au XVIII^e siècle
Les institutions politiques anglaises et leur fonctionnement de la Glorieuse Révolution à son premier centenaire.
Entre l'Empire et le royaume de France : la Lorraine au XVIII^e siècle
Madame de Pompadour
La Russie au temps de Catherine II
Les Jésuites au XVIII^e siècle
Turgot
Mozart
Les ports européens de la façade atlantique vers 1750-1815
Les campagnes françaises à la veille de la Révolution
Paris 1789-1799
Girondins et Montagnards
Religion et Révolution (1789-1801)
L'Italie napoléonienne
Les Républiques sœurs (1795-1799)
Jacques Louis David (1748-1825)
L'instruction publique en France de 1789 à 1808, débats et réalisations
La Révolution française et l'esclavage colonial (1789-1802)
Francisco Goya

Histoire contemporaine

France

Napoléon, fils de la Révolution ?

La Révolution de 1830 en France
Lamartine
Saint-Simon et les saint-simoniens
Le bonapartisme au XIX^e siècle
Les monarchies censitaires en France 1814-1848
Courbet, peintre engagé
Les combats de Victor Hugo
La création de l'Opéra Garnier : les artisans au cœur de la ville
La France au printemps 1870
L'alimentation en France au XIX^e siècle
L'industrialisation de la France au XIX^e siècle
La laïcité en France de la Révolution à nos jours
Le monde de la mine en France, du Second empire aux Trente Glorieuses
La grève en France 1831-1936
Les villes françaises du milieu du XIX^e au milieu du XX^e siècle
Les Français et la guerre, 1870-1945
Femmes et politique en France : 1830-1945
Le vieillissement de la population française aux XIX^e et XX^e siècles
Le culte de la Vierge en France aux XIX^e et XX^e siècles
Le parti socialiste en France, 1905-1995
L'opposition au Front Populaire (1936-1938)
Syndicalisme et politique en France (1906-1968)
Les Françaises sous l'Occupation
L'année 1947 en France
Guy Mollet
Le rôle de l'État dans l'économie française au XX^e siècle
François Mitterrand

Europe

Bismarck
L'occupation de la Ruhr en 1923
Genèse et nature de l'État hitlérien
Franco et l'Espagne
Les Conservateurs en Angleterre : 1851-1991
Les « Beatles »
Le Pape et la nation italienne

États-Unis et Amérique latine

La guerre de Sécession (1860 – 1865)
Les Républicains aux États-Unis : 1901-1988
La jeunesse aux États-Unis, 1917-1988
Posséder la terre au Mexique (1821 - 1940)

Extrême-Orient

La fin de l'Empire en Chine (1895-1912)
La reconstruction du Japon (1945-1951)

Sujets généraux

Missionnaires et explorateurs en Afrique au XIX^e siècle
Les colonisations européennes en Afrique, 1830-1914

La question nationale en Europe au XIX^e siècle

L'unité arabe introuvable ? 1916-1967

Les musées de 1789 à nos jours

Les expositions universelles

Les Jeux Olympiques : leurs enjeux de 1896 à nos jours

A propos de la base documentaire numérisée

Pour le concours 2008, les candidats avaient à leur disposition pour la leçon d'histoire générale plus de 15 000 documents numériques sans compter plusieurs centaines de cartes tirées de l'Atlas Perrin et du fonds de la Sorbonne. La totalité des dossiers de diapositives accompagnant les numéros de la Documentation photographique depuis trente ans ont en particulier été numérisés. Ces documents peuvent être consultés à tout moment au cours de la préparation sur deux ordinateurs portables installés dans la bibliothèque. Plusieurs livrets détaillés permettent aussi de prendre connaissance de la structure des dossiers et de s'assurer de la présence d'un document utile pour la leçon. Il suffit ensuite de noter son emplacement dans l'arborescence de la base de données pour le retrouver facilement sur l'ordinateur de la salle de passage. Le mode de visionnage est celui, simple de maniement, de tous les PC équipés du système d'exploitation Windows XP (bandeau défilant, zoom, etc.).

A titre d'information, nous joignons l'arborescence générale et le contenu du premier dossier pourtant sur l'Antiquité, les chiffres entre parenthèses indiquant le nombre de documents figurant dans chaque sous-dossier. Tout comme les listes d'ouvrages mis à disposition des candidats, la banque d'images sera chaque année partiellement renouvelée. Il est donc vivement recommandé aux admissibles qui viennent visiter la bibliothèque la veille de leur épreuve de prendre le temps de regarder les livrets et de consulter la base pour se familiariser avec le contenu de ce riche ensemble documentaire.

Sommaire général

- 1. Antiquité
- 2. Byzance et Orient chrétien
- 3. Islam
- 4. Moyen Age occidental
- 5. Nouveau Monde et Etats-Unis (XVII^e-XX^e siècle)
- 6. Le monde britannique (XVI^e-XIX^e siècle)
- 7. Péninsule ibérique (XVI^e-XIX^e siècle)
- 8. Europe du Nord et Europe centrale (XVI^e-XIX^e s.)
- 9. Art flamand et hollandais (XVI^e-XVII^e siècles)
- 10. France (XVI^e-XIX^e siècle)
- 11. Italie (XV^e-XIX^e siècle)
- 12. Russie XV^e-XIX^e siècle
- 13. Arts d'Asie
- 14. Arts du XX^e siècle
- 15. L'histoire contemporaine en images

Sommaire détaillé : Antiquité

1.1 Dossiers thématiques

Villes et campagnes de l'Égypte ancienne (DP 6080) (12)

L'Orient ancien, mythes et histoire (DP 8026) (12)

Les Hébreux (DP 7033) (15)
 Artisanat et industrie (Colin/Hachette) (12)
 L'armée et la guerre (Colin/Hachette) (12)
 La façon de bâtir (Colin/Hachette) (11)
 Les plaisirs et les jeux (Colin/Hachette) (12)
 Les transports dans l'Antiquité (Colin/Hachette) (12)
 Citoyen dans l'Antiquité (DP 8001) (15)
 Travail et société dans l'Antiquité (DP 6015) (12)
 Homère, un héritage (DP 8013) (12)
 La Grèce classique (DP 6092) (12)
 La civilisation romaine (DP 6099) (12)
 L'eau à Rome (CRDP Nantes) (16)
 Les Celtes (Colin/Hachette) (12)
 La Gaule celtique et romaine (DP 6070) (12)
 Les premiers siècles chrétiens (DP 7028) (15)
 Table de Peutinger (6)

1.2. Orient ancien

Les Hébreux (1)
 Mésopotamie (28)
 Perse (2)

1.3. L'Egypte des Pharaons

Abou Simbel (22)
 Assouan (3)
 Divers (5)
 Edfou (3)
 Gizeh, pyramides et sphinx (5)
 Karnak (15)
 Kom Ombo (8)
 Louqsor (9)
 Medinet Habou (1)
 Nécropole thébaine (8)
 Philae (14)

1.4. Le monde grec

Art des Cyclades (3)
 Bronzes (4)
 Cartes (1)
 Céramique (60)
 Civilisation crétoise
 Cnossos (11)
 Divers (5)
 Sites (2)
 Divers (5)
 Monnaie (2)
 Pergame, autel (12)
 Sculpture (20)
 Sites, architecture
 Argos (1)
 Athènes
 Acropole
 Vues d'ensemble (8)
 Erechtheion (6)
 Parthenon (20)
 Propylées (3)
 Temple Athéna Niké (3)
 Agora (24)

Divers (4)
Odéon d'Hérode Atticus (2)
Temple de Zeus Olympia (3)
Théâtre de Dionysos (3)

Bassae (2)
Cap Sounion, Temple de Poséidon (1)
Corinthe (5)
Delos (10)
Delphes (12)
Didymes (2)
Dodone (1)
Egine (3)
Epidaure (2)
Grande-Grèce
Paestum (11)
Ségeste (4)
Syracuse (1)
Lindos (4)
Mycènes (10)
Olympie (11)
Paysages (5)
Salamine (1)
Tirynthe (3)
Troie (2)

Terres cuites (2)

1.5 Rome et le monde romain

Afrique du Nord

Divers (6)
Djemilla (5)
El Djem/Thysdrus (10)
Tiddis (3)
Timgad (7)
Volubilis (10)

Arts précieux (2)

Empereurs et impératrices (13)

Espagne (1)

Etrusques

Arts précieux (1)
Bronzes (1)
Fresques
Divers (3)
Tarquinia (9)
Terres cuites, céramique (2)

Gaule

Arles (3)
Divers (8)
Glanum (15)
Jonvelle (2)
Lugdunum (5)
Lutèce
Musée de Cluny (4)
Notre-Dame, crypte archéologique (9)
Thermes de Cluny (3)
Nîmes
Arènes (2)

- Maison Carrée (4)
- Rouen, musée des Antiquités (6)
- Trophée des Alpes (La Turbie) (4)
- Villas gallo-romaines (8)
- Monnaies (4)
- Mosaïques (21)
- Orient romain
 - Palmyre (12)
 - Gerasa (9)
 - Ephèse (3)
- Ostie (14)
- Peinture (21)
- Pompéi
 - Villa des mystères (5)
 - Maison des Vettii (4)
 - Divers (6)
- Rome
 - Ara Pacis (12)
 - Colisée (6)
 - Colonne Antonine (6)
 - Colonne Trajane (5)
 - Forum (9)
 - Maquette Urbs (5)
 - Musées
 - Musées Capitolins (4)
 - Villa Giulia (13)
 - Vatican - Musée de sculpture (12)
 - Panthéon (6)
 - Villa d'Hadrien (19)
 - Divers (12)
- Sculpture
 - Sarcophages (9)
 - Divers (20)
- 1.6 Art paléo-chrétien
 - Rome. Eglises
 - Sainte-Constance (2)
 - Santa-Maria-Maggiore (1)
 - San Clemente
 - Basilique inférieure (9)
 - Sanctuaire de Mithra (11)
 - Divers (1)
 - San Paolo (4)
 - Rome. Catacombes
 - Callixte (24)
 - Domitille (25)
 - Priscille (2)
 - Divers (1)
 - Gaule (2)
 - Art copte (2)
 - Divers (1)
 - Mosaïques (2)
 - Sarcophages (2)
- 1.7 Mondes barbares
 - Celtes (7)
 - Scythes (4)

Explication de documents historiques

Par Joël Cornette et Bernard Legras⁷

Rappel des conditions de l'épreuve : 6 h. de préparation, 25 mn. d'exposé, 20 mn. d'interrogation.

Remarques générales

Les remarques que suscite la session 2008 du concours trouvent, comme on doit s'y attendre, des précédents dans les sessions des années passées. On ne saurait trop inciter les candidat(e)s à se reporter à ces rapports qui offrent une série de conseils récurrents. Le rapport de 2006 (*Historiens & Géographes* n° 397) rappelait ainsi quelques conseils, toujours simples, sur l'organisation du jour précédant l'épreuve, la réaction face au sujet proposé, les qualités pédagogiques et la gestion du temps de l'épreuve, le déroulement de l'explication et la maîtrise face aux questions.

Il faut rappeler la nécessité d'un travail approfondi tout au long de l'année ; certains candidats semblent arriver à l'oral en ignorant tout de sujets pourtant classiques ; en histoire ancienne, une candidate, par manque de familiarité avec le programme, n'a nullement été sensible au caractère caricatural d'une représentation figurée (le sujet portait sur « la maîtresse de maison idéale ») et s'est montrée incapable de définir la nature des documents proposés (vaisselle attique qualifiée de « grecque », méconnaissance générale du maniement des sources non écrites). De manière surprenante, les candidats ne se sont pas toujours montrés plus à l'aise lorsqu'il leur fallait commenter des monnaies, des timbres amphoriques ou le résultats de *surveys*, alors qu'il s'agit là d'une documentation qui était au cœur du programme et qui devait avoir été abordée pendant l'année de préparation ; en histoire du Moyen Âge, la péloponnésienne Danilis, pourtant vedette de toute préparation, est visiblement inconnue... ; en histoire moderne, une candidate a semblé découvrir, pour la première fois, les notions de noblesse, de *nobility*, de *gentry*, de *hidalgua*, ce qui a produit nombre de contresens sur un sujet consacré à une comparaison des trois noblesses du programme (France, Angleterre, Espagne) ; en histoire contemporaine, une candidate a paru ne pas connaître l'existence et la nature du *Nouvel Observateur* d'où son document était extrait, ni savoir quel candidat Valéry Giscard d'Estaing avait battu aux élections présidentielles de 1974. La symbolique du drapeau de l'Union européenne – une symbolique chrétienne, le bleu étant celui de la Vierge Marie – est largement ignorée alors que la question concerne le cœur de l'identité européenne !

Quelques erreurs à éviter

Parmi les défauts les plus couramment constatés, le jury a relevé trop souvent le manque de méthode face au document. Il convient en effet d'accorder une grande place à la nature du document, déterminante pour la conduite de l'explication. À titre d'exemples, en histoire ancienne, une sélection des résultats des fouilles réalisées récemment en Macédoine (et qui portait sur les grandes exploitations de cette région) incluait une planche de céramique peinte, notamment des canthares et une anse de cratère à figures rouges. Le candidat a naïvement

⁷ Vice-présidents du jury, professeurs respectivement aux universités de Paris VIII et Reims.

interprété cette documentation comme la preuve que l'on produisait là de la céramique, sans comprendre que le jury lui avait en fait présenté ce matériel pour l'amener à conclure que la présence de vaisselle de banquet sur cette exploitation agricole témoignait de son appartenance à un membre des élites qui, en outre, y séjournait au moins de façon intermittente. Un autre candidat, qui devait expliquer un dossier de textes et de documents sur les artisans athéniens, n'a pas été capable d'expliquer ce qu'était la technique des figures rouges et ignorait tout des recherches menées sur l'iconographie vasculaire grecque (alors que plusieurs de ces vases étaient expliqués dans un classique du genre, *La cité des images*). En histoire du Moyen Âge, une candidate, pourtant visiblement excellente, s'embrouille dans une histoire compliquée de *charistikè*, là où il s'agissait d'une simple fondation par un aristocrate. Inversement, en histoire moderne, une candidate a parfaitement su analyser la nature ambiguë de la relation de voyage de Madame d'Aulnoy et comprendre la dimension romanesque d'une partie du texte qui était juxtaposée à d'autres éléments bien plus descriptifs. Une réflexion approfondie sur la nature du document était évidemment un élément clé et un préalable à l'explication. En histoire contemporaine, un candidat a eu à expliquer une série de télégrammes adressés en 1964 par M. Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères, à M. Boegner, représentant permanent de la France auprès de la Communauté européenne : ce document d'archives, qui ne pouvait être connu du grand public, nous apprend donc que la « stratégie de crise », avec menace de politique de « la chaise vide » telle qu'elle sera développée en 1965-1966, était déjà inscrite dans la politique gaullienne. De même, un article paru dans *Paris-Match* sur la « relance de Messine » en 1955, nécessitait de porter une attention particulière au ton du texte, mêlant ironie, humour et dérision. Faute d'analyse du style du document, le candidat est passé à côté de l'essentiel. Il faut donc faire davantage attention à la nature du document (mémoires, discours officiel, statistiques ou sondages d'opinion).

On regrettera aussi quelquefois que des candidats n'aient pas su exploiter la bibliographie rassemblée. Ainsi, un dossier sur la dot appelait la lecture attentive du long chapitre consacré par A.-M. Vérilhac et Cl. Vial à cette question (*Le mariage grec du VI^e siècle av. J.-C. à l'époque d'Auguste*, Athènes, 1998, p. 125-207). Mais le candidat ne semble pas avoir maîtrisé les informations qu'il contenait, faute peut-être d'avoir su en trouver une présentation synthétique (par exemple dans un ouvrage général sur la femme en Grèce ou dans un compte rendu) qui lui aurait facilité le travail. Cette remarque confirme une maîtrise insuffisante des outils de travail lors de la première approche du document. Bien des bons manuels destinés aux étudiants de licence sont pourtant disponibles dans la salle de préparation. Ils ont été choisis par les membres du jury, afin d'éviter que les candidats ne s'égarent. Il est donc dommage de ne pas en profiter.

Certains dossiers étaient composés de nombreux documents. Cela pose le problème de leur présentation en introduction, laquelle ne saurait être très détaillée, au risque de retarder exagérément le début du développement. Il importe alors surtout de comprendre la cohérence du choix de l'examineur, de montrer qu'on l'a compris, puis de sélectionner les informations essentielles pour bien situer les documents.

La contextualisation des documents est souvent insuffisante. En histoire ancienne, on regrettera parfois un certain flou dans la définition des différents types d'inscriptions et surtout une fréquente incapacité à replacer les documents dans le contexte géographique qui les a produits. Il s'agit cependant là d'une démarche essentielle, notamment lorsqu'il est question de cités modestes ou obscures dont les candidats découvrent l'existence à la première lecture du document. Il existe pourtant des outils commodes et récents à leur libre disposition dans la salle de préparation : l'encyclopédie *Der neue Pauly*, dont même les non-germanistes peuvent utiliser les bibliographies, et l'atlas Barrington. Cette approche défectueuse du contexte géographique contraste avec celle du contexte historique, souvent

beaucoup plus satisfaisante. En histoire contemporaine, cette difficulté est apparue nettement à deux échelles : la situation internationale est parfois totalement occultée et l'ignorance des situations nationales est souvent patente (Alain Juppé, maire de Bordeaux dans les années Soixante...).

Il est nécessaire de rappeler que l'image (pour toutes les périodes historiques) et le matériel archéologique (plus particulièrement pour l'Antiquité et le Moyen Âge) sont des sources historiques comme les autres et que les candidats doivent se préparer à les expliquer, ce qui ne demande qu'un petit effort et une habitude vite prise. Plus généralement, les candidats doivent être attentifs à la diversité des documents qui peuvent être proposés. En histoire ancienne, la présence de sources littéraires (notamment les orateurs) était logique, de même que celle des inscriptions, en particulier pour l'époque hellénistique. Si les candidats ne paraissent pas avoir été surpris par la documentation épigraphique — plutôt bien commentée en général —, il n'en va pas de même pour les dossiers iconographiques et archéologiques qui ont parfois entraîné des remarques d'une grande candeur.

Le jury a parfois été étonné que les candidats ne se posent pas plus systématiquement des questions simples. Quel âge a l'auteur du texte au moment où il l'a écrit ? Parfois, il n'est pas possible de le déterminer mais souvent c'est un élément important pour le situer dans l'évolution d'une carrière ou d'une pensée. Quelles sont les principales activités de la ville ou de la région qui est mentionnée dans le texte ? Et où est-elle située exactement ? À propos de la peste à Poitiers au XVII^e siècle, une candidate n'a ainsi pas pensé à rappeler que la ville est située sur un couloir de communication, qu'elle est donc habituée aux épidémies et qu'il est par conséquent naturel que la municipalité sache prendre rapidement des dispositions pour y parer.

Les attentes du jury

Il convient — c'est une des qualités premières de la démarche historique — d'exercer son esprit critique et ne pas hésiter à mettre en question le point de vue de l'auteur : ainsi une candidate a analysé un extrait de l'*Economique* de Xénophon consacré à la maison grecque, comme si l'auteur décrivait la réalité, sans mettre en valeur la distance qui sépare ce texte de ce que les fouilles archéologiques nous apprennent.

Il convient aussi, dans l'analyse et la construction de l'explication, de bien mettre en rapport les documents proposés quand ils sont de nature différente : ainsi une candidate sur un sujet consacré à la chasse en Grèce ancienne, constitué de la mosaïque aux cerfs de Pella, d'un texte des *Lois* de Platon et d'une épigramme, s'est montrée incapable de mettre en valeur les relations entre ces différents documents en se contentant de les analyser les uns après les autres. À l'inverse, en histoire moderne, une autre candidate, déjà évoquée, a su mettre au centre de son exposé le contraste qui existait entre un tableau sévillan, décrivant le chaos causé par une épidémie de peste, et l'ordonnance de la municipalité de Poitiers, tentant de restaurer l'ordre urbain.

Il convient d'éviter la paraphrase ou, inversement, d'énoncer des généralités éloignées ou absentes du document. Ainsi, un candidat a plaqué sur un texte consacré à une querelle nobiliaire (histoire moderne) des considérations générales sur le duel nobiliaire alors que l'anecdote narrée concernait une simple rixe sans gloire ; de même, les propos sur les « clans » nobiliaires n'avaient pas plus de sens par rapport au document proposé.

La construction de l'explication et la gestion du temps se révèlent souvent malhabiles : l'introduction est parfois trop longue (jusqu'à huit minutes) et éloignée du document ; les parties sont souvent très inégales, réduisant parfois la fin de l'exposé à quelques phrases qui tiennent lieu de troisième partie. Certains candidats, se rendant compte qu'ils ne parviendront pas à finir dans le temps imparti (le milieu de la seconde partie atteinte en plus de 20

minutes), accélèrent exagérément leur débit, rendant parfois incompréhensible leur propos. Inversement, certains candidats, à vrai dire assez rares, n'ont pas tenu vingt minutes. On ne saurait trop rappeler la nécessité de nombreuses répétitions de l'épreuve tout au long de l'année universitaire : c'est là le seul moyen pour s'exercer à maîtriser notamment sa durée. Le jury a cependant considéré que la capacité de certains candidats à synthétiser cette troisième partie pour terminer dans les temps était finalement bien moins grave qu'un dépassement de l'horaire. Il faut cependant exhorter les candidats à mieux utiliser leurs vingt-cinq minutes, d'autant que certaines explications étaient construites de telle façon que bien des informations essentielles devaient être présentées en fin de développement.

Dans le déroulement de l'explication, il convient d'éviter le ton morne et monocorde, le regard constamment fixé sur ses notes. Il faut aussi soigner son expression orale : plusieurs candidats ont commis nombre de fautes de français et d'impropriétés de langage, et certains font preuve d'une certaine désinvolture à l'égard du jury. D'autres au contraire utilisent de façon très brillante des transparents fabriqués par eux, par exemple sur la fiscalité byzantine. Une candidate a même réalisé un schéma très dynamique des relations familiales et de travail d'un entrepreneur anglais du XVII^e siècle.

Il faut veiller aussi à ne pas se perdre dans ses notes : prendre bien soin de les numéroter, de n'écrire que sur le recto de la feuille, de savoir citer le texte avec exactitude en renvoyant aux lignes et/ou aux paragraphes.

Il faut penser à illustrer le document : rechercher une représentation du personnage principal quand cela est possible (un portrait de Démosthène, par exemple, pour accompagner le texte de cet auteur ; une présentation de pièces de monnaie est bienvenue quand il s'agit d'un texte consacré aux problèmes financiers en Grèce ancienne, etc. ; les empereurs byzantins qui figurent sur les mosaïques de Sainte-Sophie ne sont jamais apparus) : utiliser des transparents pour dessiner une carte (même sommaire) ; construire un graphique, un tableau chiffré, etc. Ces documents doivent être bien décrits et exploités et non présentés au jury de manière expéditive, voire désinvolté.

Il faut veiller à l'écriture du plan présenté au jury et notamment ne pas commettre de fautes d'orthographe ou d'accord : trop de plans ont été rédigés à la dernière minute, beaucoup trop rapidement et se révèlent peu lisibles et parfois truffés d'inexactitudes grammaticales ou orthographiques. Il est aussi regrettable de constater que dans leur immense majorité, les candidats n'ont pas assimilé l'usage simple qui consiste à souligner les mots translittérés.

Il ne faut surtout pas se démotiver ou perdre pied face aux questions (d'une durée d'un quart d'heure à vingt minutes après l'explication proprement dite) : trop de candidats paraissent avoir épuisé toute leur énergie lors de leur exposé, alors que les questions permettent de corriger des erreurs, d'éclairer des éléments laissés dans l'ombre, de révéler la culture historique du candidat et donc de remonter la note initiale ; une autre candidate a réussi au contraire à rattraper un contre-sens lors de l'interrogation.

Le jury rappelle également que le document ou les documents proposés doivent être lus attentivement et non pas seulement pour y découvrir les grands thèmes que connaît le candidat ou ceux dont il a envie de parler. Les documents proposés ont été sélectionnés avec soin par les membres du jury, surtout dans le cas des dossiers de documents, où textes et images ont été rapprochés dans un but précis que le candidat doit prendre en compte. Une bonne explication de documents est celle où toutes les informations des documents ont trouvé une place dans le commentaire, y compris celles qui semblent insignifiantes, qui le sont peut-être, mais dans lesquelles se dissimulent parfois des subtilités dont le jury attend l'éclaircissement.

Conclusion

Le jury tient à souligner l'excellence de nombreuses explications bien menées, parfaitement maîtrisées et excellemment structurées, révélant une grande force de conviction et de réelles qualités d'analyse et de finesse historiques : nombre de candidats ont manifesté un grand dynamisme et une réelle aisance face aux documents.

Liste des documents proposés

Histoire ancienne

1. **Aspects de l'économie thasienne** (profils d'amphores, timbres, monnaies, IG XII Suppl. 347 1 et 2).
2. **Les charmes de la paix** (Aristophane, *La Paix*, 1140-1206).
3. **Les Spartiates et la richesse** (Xénophon, *Constitution des Lacédémoniens*, 7).
4. **Traité de sympolitie entre Milet et Pidasa** (*I. Delphinion* 149).
5. **Prospections archéologiques en Béotie et en Argolide** (dossier de 10 documents).
6. **Monnaies des cités d'Asie mineure occidentale au II^e s.** (3 planches de monnaies).
7. **Le discours du Rhodien Astymédès au Sénat** (Polybe, *Histoire*, 30, 31).
8. **Les richesses d'Athènes** (Xénophon, *Poroi*, I).
9. **Décret de Cléarchos réglementant l'usage des poids, mesures et monnaies athéniens** (IG I³ 1453).
10. **Une affaire de banque** (Isocrate, *Trapézitique*, 1-12 avec coupures).
11. **Difficultés et stratagèmes financiers** (Pseudo-Aristote, *Économique*, II 2, 16 et 23 a-d).
12. **Les riches, les pauvres et le théorikon** (Démosthène, *Quatrième Philippique*, 35-45).
13. **Les causes de la ploutocratie à Sparte** (Aristote, *Politique* II 9, 2-19).
14. **Loi de Samos sur la distribution du grain** (*Syll.*³ 976).
15. **La prospérité de Phormion** (Démosthène, *Contre Stéphanos I*, 71-85).
16. **La maîtresse de maison idéale** (Xénophon, *Économique* 16-23 + pyxis à f.r. Louvre GA 587 + skyphos à f.r. Malibu 86 AE 265).
17. **Décret de Milet pour un emprunt par souscription** (*I. Delphinion* 147).
18. **Comptes des polètes pour l'année 367/366** (*SEG* 12, 1955, n°100).
19. **Les avantages de la maîtrise de la mer** (Pseudo-Xénophon, *Constitution d'Athènes* 2, 11-14).
20. **Dossier sur la chasse** (Platon, *Lois*, VII 823-824 + Antipatros de Sidon in *Anthologie Palatine* VI, 109 + Mosaïque signée Gnôsis, Pella).
21. **Fermes et maisons rurales de l'Attique** (Legrain et vari : dossier comprenant des plans et des profils de vases).
22. **Maisons grecques d'époque classique** (Xénophon, *Économique* IX 2-10 + plans de maisons d'Olynthe, Erétrie et de Priène).
23. **Les inventaires des hiéropes de Délos et l'agriculture cycladique au III^e s.** (Chandezon, *Élevage...*, n° 29).
24. **Un contrat de prêt maritime** (Démosthène, *Contre Lacritos*, 10-31 avec coupures).
25. **Le financement de la guerre à Athènes** : Démosthène, *Première Philippique*, 28-29 ; *Première Olynthienne*, 19-20.
26. **Commerce et finances à l'époque hellénistique** : Polybe, *Histoire*, IV, 2, 38 et 45-47.
27. **Une souscription publique athénienne au milieu du III^e s. av. J.-C.** : B.D. Meritt, *Hesperia*, 11 (1942), p. 290-291.
28. **Domaines en Macédoine** : donation de terre par le roi Cassandre, M. Hatzopoulos, *Une donation du roi Lysimaque*, (Meletemata 5), Athènes-Paris, 1988, p. 22-23 ; donation de terre

par le roi Lysimaque, M. Hatzopoulos, *Une donation du roi Lysimaque*, (Meletemata 5), Athènes-Paris, 1988, p. 17-18 ; documents sur les fermes de Komboloi et de Liotopi, P. Adam-Veleni, E. Poulaki, K. Tzanavari, *Ancient Country Houses on Modern Roads*, Athènes, 2003, p. 65, 66, 103, 106, 170, 224 et 229.

29. Décret pour un grand bienfaiteur de la haute époque hellénistique (décret d'Érythrées pour Polykritos) : A. Bielman, *Retour à la liberté*, Athènes, 1994, n° 21.

30. Le monnayage athénien de métal précieux de l'époque hellénistique : O. Morkholm, *Early Hellenistic Coinage*, Cambridge-New York-Port Chester-Melbourne-Sydney, 1991, pl. XIII, n° 208 ; pl. XXXIV, n° 502b ; pl. XLI, n° 610 ; Fr. de Callataÿ & J. van Hesch, *Greek and Roman Coins from the du Chastel Collection*, Londres, 1999, pl. 12, n° 230 ; inscription amphictionique sur le tétradrachme athénien, Fr. Lefèvre, *Corpus des inscriptions de Delphes*, IV, *Documents amphictioniques*, Paris, 2002, n° 127.

31. La dot en Grèce égéenne : Isée, *Sur la succession de Ménéklès*, 3-6 ; Démosthène, *Contre Spoudias*, 3-5 ; registre de Mykonos, *Syll.*³, 1215 ; *horos* hypothécaire athénien, M.I. Finley, *Studies in Land and Credit in Ancient Athens*, New Brunswick, 1952, n° 135, p. 157.

32. Une révolte d'esclaves à Chios : Athénée, *Deipnosophistes*, VI, 265 d-266 c.

33. Artisans d'Athènes à l'époque classique : lettre d'un travailleur dans une forge, D.R. Jordan, « A Personal Letter Found in the Athenian Agora », *Hesperia*, 69 (2000), p. 91-103 ; Platon, *République*, VII, 495 d-e ; Xénophon, *Économique*, 4, 2-3 ; représentations d'artisans sur de la céramique à figures rouges, A. Chatzidimitriou, *Parastasis ergastiriôn kai emporiou stin ikonographia tôn archaikôn kai klasikôn chronôn*, Athènes, 2005, pl. 16, K46 ; pl. 17, K47 ; pl. 18, K49 ; pl. 25, X9.

34. Les finances publiques de Priène à l'époque hellénistique : décret pour Larichos, Ph. Gauthier, *Journal des Savants*, (1980), p. 35-50, l. 19-26 ; loi sur la vente de la prêtrise de Dionysos Phléos, Fr. Sokolowski, *Lois sacrées d'Asie Mineure*, Paris, 1955, n° 37 (sans les clauses sur les fonctions du prêtre).

35. Bail provenant du dème athénien d'Aixônè, *Syll.*³, 966.

36. La loi athénienne sur le cinquantième des îles : R.S. Stroud, *The Athenian Grain-Tax Law of 374/3 B.C.* (*Hesperia* Suppl. 29), Princeton 1998.

37. La donation de terre à Aristodikidès d'Assos : C.B. Welles, *Royal Correspondence in the Hellenistic Period*, New Haven, 1934, n° 10-13.

38. La figure de l'agroikos : Ménandre, *Le Dyscolos*, v. 1-49 ; Théophraste, *Caractères*, 4.

39. Amphores timbrées de Rhodes et de Cnide : J.-Y. Empereur, *Bulletin de Correspondance Hellénique*, 106 (1982), p. 224 ; G. Finkielsztejn, in A. Bresson & R. Descat (éd.), *Les cités d'Asie Mineure occidentale au II^e siècle a.C.*, Bordeaux, 2001, p. 186 et 187 ; I. Nicolaou & J.-Y. Empereur, in J.-Y. Empereur & Y. Garlan (éd.), *Recherches sur les amphores grecques* (*Bulletin de Correspondance Hellénique*, Supplément XIII), Athènes, 1986, n° 2, p. 516 et fig. 1, n° 6, p. 520-522 et fig. 5, n° 15, p. 531 et fig. 14 ; M.-Th. Lenger, *Bulletin de Correspondance Hellénique*, 79 (1955), n° 66, p. 501 et pl. XXIV, n° 94, p. 168 et pl. XX ; V. Grace, *Bulletin de Correspondance Hellénique*, 76 (1952), n° 7, p. 534 et pl. XX.

40. Deux fortunes athéniennes à l'époque classique : Isée, *Sur la succession d'Hagnias*, 40-50.

41. Une affaire de dette publique en Béotie à l'époque hellénistique : L. Migeotte, *L'emprunt public dans les cités grecques*, Paris-Québec, 1984, n° 12.

42. Un artisanat d'art, les terres cuites moulées : *Tanagra. Mythe et archéologie*, Paris, 2003, n° 117, 95 et fig. 34, n° 180, 121, 122 et 131 ; *Histoire et archéologie. Les dossiers*, mars 1984, p. 46.

43. Histiée et le commerce en Égée : liste de proxènes d'Histiée, L. Robert, *Études de numismatique grecque*, Paris, 1951, p. 179-180 ; décret pour le Rhodien Athénodôros, J. Pouilloux, *Choix d'inscriptions grecques*, Paris, 1960, n° 7.

- 44. Boulagoras, protecteur et nourricier de Samos** : J. Pouilloux, *Choix d'inscriptions grecques. Textes, traductions et notes*, Paris, 1960, n° 3.
- 45. Délos de 167/6 à 88 d'après des dédicaces** : F. Durrbach, *Choix d'inscriptions de Délos*, Paris, 1921-1922, n° 95, 96, 103, 195, 108, 118, 122, 129, 132, 138, 142 et 143.
- 46. Crédit et commerce maritime à Athènes** : [Démosthène], *Contre Apatourios*, 4-12.
- 47. En route pour Thèbes** : Hérakleidès (le Critique ? le Crétois ?), *Sur les cités de Grèce*, fragment A (éd. C. Müller, *Geographi Graeci Minores*, I, Paris, 1855).
- 48. Les campagnes égéennes selon les surveys** : S.E. Alcock & R. Osborne (éd.), *Classical Archaeology*, Oxford, 2007, p. 132-143 ; S. Alcock, *Graecia capta*, Cambridge, 1993, p. 38, p. 60 ; H. Lohmann, *Archäologischer Anzeiger*, (1997), p. 287, fig. 1.

Histoire médiévale

- 1. Adultère féminin, vie sociale et divorce d'après les Basiliques et les jugements d'Eustathe Romaios** (Basiliques 28.7.1, éd. H. J. Scheltema, D. Holwerda, t. 5, p. 1867 ; *Peira* 25.3, éd. P. et J. Zépos, *Jus Graeco Romanum*, Athènes 1931, t. 4, p. 93 ; *Peira* 25.30-32, *ibid.*, p. 100).
- 2. L'avènement de Nicéphore Botaniate (1078)** (Nicéphore Bryiennos, *Histoire*, éd. P. Gautier, Bruxelles 1975 (CFHB IX), p. 237-253).
- 3. Charte d'accord concernant une terre [990], juin. Bari** (F. Nitti, *Le pergamene di S. Nicola di Bari. Periodo greco (939-1071)*, Bari, 1900, réimpr. Bari, 1964 (*Codice diplomatico Barese* IV), n° 4, p. 8-10).
- 4. Démographie et conjoncture sous Constantin V Copronyme** (Théophane, *Chronographie*, éd. C. de Boor, t. 1, Leipzig 1883, p. 423-424, 429, 440, 443 ; Nicéphore, *Histoire Brève*, éd. C. Mango, Washington DC, 1990 (Corpus Fontium Historiæ Byzantinæ, Series Washingtoniensis, 13), p. 138-140 et 160).
- 5. Un villageois et son monastère** : Cyrille le Philéote (*Vie de Cyrille le Philéote*, éd. É. Sargologos, Bruxelles 1964 (Subsidia Hagiographica 39), p. 99-101, 104-107, 225-226, 231-232, 235-237, 243-244).
- 6. Basile I^{er} et la péloponnésienne Daniëlis** (Jean Skylitzès, *Synopsis Historiarum*, éd. J. Thurn, Berlin-New York 1973 (Corpus Fontium Historiæ Byzantinæ, Series Berolinensis, 5), p. 121-128 et 160-161).
- 7. Échange entre Nicéphore Bourtzès et sa femme Anne et le monastère de Docheiariou (décembre 1117)** (Acte de Docheiariou n° 4, éd. N. Oikonomidès, *Actes de Docheiariou*, Paris 1984 (Archives de l'Athos 13), p. 82-88).
- 8. Léon VI autorise la célébration de la liturgie et du service divin, ainsi que du baptême, dans les oratoires par les prêtres n'appartenant pas à une église publique** (Novelles 4 et 15, P. Noailles, A. Dain, *Les nouvelles de Léon VI le Sage*, Paris 1944, p. 21-25 et p. 59-61).
- 9. Les environs de Thessalonique vus par Jean Caminiate** (Jean Caminiate, *De expugnatione Thessalonicae*, éd. G. Bohlig, Berlin, New York 1973 (Corpus Fontium Historiæ Byzantinæ, Series Berolinensis, 4), p. 7-8).
- 10. Acte du patriarche Nicolas II Chrysobergès concernant Gomatou** (*Actes de Lavra*, t. I, n° 8, éd. P. Lemerle, A. Guillou, N. Svoronos, Paris 1970 (Archives de l'Athos 5), p. 117).
- 11. Chrysobulle d'Alexis I^{er} Comnène en faveur de Léon Képhalas (1081)** (Acte de Lavra n° 44, éd. P. Lemerle, A. Guillou, N. Svoronos, D. Papachryssanthou, *Actes de Lavra, première partie, des origines à 1204*, Paris 1970 (Archives de l'Athos V), p. 242-244).
- 12. Le monastère Saint-Jean-le-Théologien de Patmos et ses biens** (*Vie de Léontios de Jérusalem*, éd. D. Tsougarakis, *The Life of Leontios, Patriarch of Jerusalem*, Leyde, New York, Cologne 1993 (The Medieval Mediterranean 2), p. 62-64, 66, 102-104).
- 13. Les métiers en rapport avec les métaux précieux à Constantinople. Extraits du Livre**

de l'Éparque (*Livre de l'Éparque*, c. 2 et 3, J. Koder, *Das Eparchenbuch Leons des Weisen, Einführung, Edition, Übersetzung und Indices*, Vienne 1991 (Corpus Fontium Historiæ Byzantinæ, Series Vindobonensis 23), p. 84-90.

14. Quelques monnaies Byzantines (follis de Théophile, miliarèsia de Basile I^{er} et de Basile II, nomisma de Constantin VII Porphyrogénète, hyperpère d'Alexis I^{er} Comnène, Trachy Aspron d'Isaac II Ange)

15. Charte d'accord portant sur la restitution de biens jadis enlevés à la famille d'un révolté, [1019], avril. Monopoli (G. Coniglio, *Le pergamene di Conversano. I (901-1265)*, Bari, 1975 (*Codice diplomatico Pugliese XX*), n° 35, p. 78-79).

16. Un moyen propriétaire de la région de Hiérissos en action (Ivion 12 et 13) (Actes d'Ivion n° 12 et 13, éd. J. Lefort, N. Oikonomidès, D. Papachryssanthou, H. Métrévéli, *Actes d'Ivion, I, Des origines au milieu du xi^e siècle*, Paris 1985 (Archives de l'Athos 14), p. 178-179 et 181-182).

17. Chrysobulle de confirmation de Constantin Monomaque au sujet de l'exemption (exkousseia) du bien de ta Kalothekia en faveur du monastère de la Néa Monè de Chios (1044) (P. et J. Zépos, *Jus Græco-romanum*, Athènes 1931, t. 1, p. 615-618).

18. Nouvelle de Romain Lécapène (928) (éd. N. Svoronos, *Les nouvelles des empereurs macédoniens concernant la terre et les stratiotes. Introduction, édition, commentaires*, Athènes 1994, p. 62-70).

19. Nouvelle de Constantin Monomaque établissant l'école de droit (P. et J. Zépos, *Jus Græco-Romanum*, t. 1, Athènes, 1931, p. 618-623).

20. Un puissant dans un village au VIII^e siècle : Philarète le Miséricordieux (éd. L. Rydén, *The Life of St Philaretos the Merciful, written by his grandson Niketas*, Uppsala 2002 (Studia Byzantina Upsaliensia 8), p. 60, 80, 82-86, 88, et 90-92).

21. Fondation du monastère Saint-Basile de Constantinople : Supplique de Grégoire Antiochos au patriarche (1157/1170) (éd. J. Darrouzès, Notice sur Grégoire Antiochos, *Revue des Études Byzantines* 20, 1962, p. 90-92).

22. La solidarité fiscale villageoise (Loi agraire, c. 18-19, éd. W. Ashburner, The Farmer's Law, *Journal of Hellenic Studies* 39, 1910, p. 100 ; traité fiscal de la Marcienne, c. 17-18, éd. F. Dölger, *Beiträge zur Geschichte der byzantinischen Finanzverwaltung besonders des 10 und 11 Jahrhunderts*, Berlin 1927, rééd. 1960 (Byzantinisches Archiv 9), p. 118-119; l'allèlengyon, Jean Skylitzès, *Synopsis Historiarum*, éd. I. Thurn, Berlin, New York 1973 (Corpus Fontium Historiæ Byzantinæ, Series Berolinensis 5), p. 347, 365, 375-376).

23. Dispositions prises par Nikôn le Métanoëite pour sa fondation du Christ, de la Vierge et de sainte Kyriakè à Sparte (vers 997) (éd. O. Lampsidis, Athènes 1982, p. 254-256).

24. Réévaluation des terres clasmatiques de Chalcidique (959). Acte du protospathaire Jean (*Actes de Xéropotamou*, éd. J. Bompaire, Paris 1964 (Archives de l'Athos III), n° 1, p. 39-40).

25. Typikon de la Sainte Montagne sur ordre de Constantin Monomaque (*Actes du Prôtaton*, éd., D. Papachryssanthou, Paris 1975, Acte n° 8).

26. Les activités d'un empereur : Nicéphore II Phocas à Constantinople [*Leonis diaconi Caloënsis Historiæ libri decem* (Léon Diacre, Livre IV §4-7), éd. C.B. Hase, Bonn 1828, p. 61-65. (en grec) (trad. anglaise A.M. Talbot et D. Sullivan, *The History of Leo the Deacon*, Washington DC, 2005)].

27. Chrysobulle de donation de Nicéphore III Botaneiatès en faveur du monastère de Vatopédi (Actes de Vatopédi. I, *Des origines à 1329*, éd. J. Bompaire, J. Lefort, V. Kravari, Ch. Giros, Paris 2001, n° 10, p. 112-114).

28. La fondation d'un nouveau monastère à Psamathia (Constantinople) (*Vita Euthymii*, éd. (et trad. anglaise) P. Karlin-Hayter, Bruxelles 1970, p. 25-31).

29. L'empereur et sa famille : mise en scène du pouvoir (cinq représentations de la famille

impériale).

30. Une procession impériale à Constantinople pour la Fête de l'Ascension (*Constantin VII Porphyrogénète, Livre des cérémonies*. Tome I, livre I, texte établi et trad. par A. Vogt, Ch. 27, p. 100-104).

31. Décret synodal du très saint patriarche d'Antioche Théodore Balsamôn, alors chartophylax, rendu sous le patriarcat de Charitôn, à propos des troisièmes noces (J. Oudot, *Patriarchatus constantinopolitani acta selecta*, Rome 1941, p. 41- 45 (texte et trad.).

32. De la séance d'hippodrome qui fut donnée pour les amis arabes venus négocier la paix et l'échange (de prisonniers) lors de la 4^e indiction, sous les empereurs porphyrogénètes Constantin et Romain (*De Cerimoniis*, éd. Bonn, Livre II, ch. 15 (en grec).

33. L'œuvre de l'empereur Basile I^{er} (*Théophane continué*, éd. Bonn, p. 337-339 et p. 341-342).

34. La révolte de Bardas Sklèros et de Bardas Phocas contre Basile II (*Histoire de Yahya-ibn-Sa id d'Antioche, Continueur de Sa id-ibn-Bitriq*, éd. et trad. par I. Kratchosky, A. Vasiliev, II - PO 23, 1932, p. 421-426).

35. Chrysobulle d'exemption générale des biens de Sainte-Sophie par Manuel Comnène [*Jus Graeco-Romanum*, éd. J et P. Zépos, Athènes 1931, p. 378-381 (en grec)].

36. Canons du concile de Constantinople en 869 sur la gestion des biens des Églises (*Discipline générale antique (II^e-IX^e s.)*, t. I, 1 *Les canons des conciles œcuméniques*, éd. et trad. P.P. Joannou, Grottaferrata, 1962).

37. Le juge Nicolas Serblias rend au monastère d'Iviron un bien usurpé par l'évêque d'Ézova (*Actes d'Iviron II, Du milieu du xi^e siècle à 1204*, éd. J. Lefort, N. Oikonomidès, D. Papachryssanthou, avec la coll. de V. Kravari et H. Métrévéli (Archives de l'Athos XVI), Paris 1990, acte n° 34, p. 96-98).

38. Nouvelle [de Nicéphore] en réponse au rapport sur les Arméniens et autres, ainsi que sur ceux qui commettent le crime de meurtre [*Jus Graeco-Romanum*, éd. J et P. Zépos, Athènes 1931, p. 247-248 (en grec)].

39. La réputation de sainte Marie la Jeune (*Holy Women of Byzantium*, trans. by Alice-Mary Talbot, Washington DC 1996, p. 277-280).

40. Présentation de l'Empire et de sa capitale par le voyageur Benjamin de Tudèle (M.N. Adler, *The Itinerary of Benjamin of Tudela*, Londres 1907, p. 11-14).

41. La fondation d'Iviron et les débuts de son enrichissement (B. Martin-Hisard, *La vie de Jean et d'Euthyme et le statut des Ibères sur l'Athos*, *Revue des études byzantines*, 49, 1991, p. 91-94).

42. Les femmes byzantines dans la société byzantine : l'apport des sceaux (multiples sources données).

43. Biographie de Christodoulos selon son typikon pour Saint-Jean-le-Théologien de Patmos (1091-1093) (Éd. F. Miklosich et J. Müller, *Acta et diplomata graeca Medii Aevi sacra et profana*, VI, Vienne 1890, p. 59-90 (BHG 307-308), trad. V. Desprez, *Lettre de Ligugé*, 332, septembre 2007, p. 4-39 (extraits).

44. Nicéphore III Botaneiatès, législateur (*Miguel Atalíates, Historia*, Introducción, edición, traducción y comentario de Im. Pérez Martín, Madrid 2002, p. 224-228).

45. Le choix d'un époux pour la porphyrogénète Zoè alors veuve (Michel Psellos, *Chronographie*, ed. É. Renauld, Paris 1967, p. 122-127).

46. La prodigalité de l'empereur Manuel Comnène [*Nicetae Choniatae Historia*, éd. I.A. Van Dieten (CFHB, 9), Berlin - New York 1975, p. 203-205 ; trad. anglaise : H. J. Magoulias, *O City of Byzantium : Annals of Niketas Choniates*, Détroit, 1984, p. 115-116].

47. Les eunuques à la Kécharitôméné (trad. P. Gautier, *Revue des études byzantines* 43, 1985, p. 54-58).

Histoire moderne

1. Un homme d'église parle de ses paroissiens : *Mémoires de Philippe Gourreau de la Proustière, chanoine de Saint-Victor de Paris et curé de Villiers-le-Bel (1611-1694)*, Paris, Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France, 1990, p. 148-151.

2. Une querelle nobiliaire : *Un chanoine de Cavaillon au Grand Siècle. Le livre de raison de Jean-Gaspard de Grasse (1664-1684)*, éd. critique, présentée et annotée par Frédéric Meyer, Paris, C.T.H.S., 2002, p. 36-38.

3. La cherté de 1626 à Paris : *Registres des délibérations du Bureau de la ville de Paris*, t. 19, 1624-1628, Paris, Impr. nationale, 1958, p. 190 et suiv.

4. Les capitaines morutiers du Havre et la Contre-Réforme : Alain Cabantous, *Les citoyens du large. Les identités maritimes en France (XVII^e-XIX^e siècle)*, Paris, Aubier, 1995, p. 233-234.

5. Les désordres des compagnons : E. Coornaert, *Les compagnonnages en France du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Les Éditions Ouvrières, 1966, p. 350-354.

6. Madame de Maintenon conseille son frère sur l'éducation de sa femme : Madame de Maintenon, « *Comment la sagesse vient aux filles* ». Propos d'éducation choisis et présentés par P.-E. Leroy et M. Loyau, s. l., Éditions Bartillat, 1998, p. 103-109 (28 février 1678).

7. Le mariage dans les sociétés anglaise, espagnole et française au XVII^e siècle : Richard Baxter, *The Poor Man's Family Book*, Londres, 1674, extrait de M. Abbott, *Life Cycles in England, 1560-1720*, Londres et New York, Routledge, 1996, p. 193-194 ; Cervantès, *L'ingénieux Hidalgo don Quichotte de la Manche*, t. I, Paris, Garnier-Flammarion, 2006 [1605], chap. XXVIII, p. 299-300 ; Abraham Bosse, *Le Mariage à la ville, 1633 : Le Contrat de mariage*.

8. Trois satires sur les femmes au XVII^e siècle : Abraham Bosse, *Le Mariage à la ville, 1633 : La Visite à l'accouchée ; Le Parlement des Femmes*, Londres, 1646 ; Francisco de Quevedo, *L'heure de tous et la fortune raisonnable*, Paris, Aubier, 1980, p. 332-333 (v. 1633-1635).

9. Une réflexion sur les noblesses française, espagnole et anglaise au XVII^e siècle : G. de La Roque, *Traité de la Noblesse et de toutes ses différentes espèces*, nlle éd., Rouen, 1734, p. 270-271, p. 390, p. 393-394 (1^{ère} éd., 1678).

10. Le logement des gens de guerre en temps de paix : *Ordonnance pour le logement des gardes françaises dans les faubourgs de Paris*, 13 octobre 1661 ; Pedro Calderón de la Barca, *L'alcade de Zalamea*, Paris, Aubier-Flammarion, 1959 (1^{ère} éd., 1651).

11. La mort d'un père : M. Barilly-Leguy, « *Livre de mes Anciens grand pères* ». *Le livre de raison d'une famille mancelle du Grand Siècle (1567-1675)*, P.U.R. 2006, p. 42 ; *Le journal de Luc Duchemin, seigneur de la Haulle*, (éd.) par M. l'abbé V. Bourienne, *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XX, année 1898, 1899, p. 516-521 ; *The Diary of Bulstrode Whitelocke, 1605-1675*, éd. par Ruth Spalding, Oxford Univ. Press, 1990, p. 65-66.

12. La peste au XVII^e siècle : *La peste de 1649*, anonyme du XVII^e siècle, Hospital del Pozo Santo (Séville) ; *Ordonnance contre l'épidémie de peste, 30 août 1638*, J.-P. Andrault, *Poitiers à l'âge baroque, 1594-1652*, Poitiers, Société des Antiquaires de l'Ouest, 2003, t. 2, p. 743.

13. Une querelle matrimoniale dans l'aristocratie anglaise (1617) : R. Houlbrooke, *English family life, 1576-1716 : an anthology from diaries*, Oxford, Basil Blackwell, 1988, p. 60-63.

14. Le testament d'un artisan anglais : *Lifestyle and Culture in Hertford. Wills and*

Inventories for the Parishes of All Saints and St Andrew, 1660-1725, éd. avec une introd. par Beverly Adams, Hertfordshire Record Society, 1997, p. 127-129.

15. Les Watkins, une famille de riches fermiers : R. Gough, *History of Myddle or Antiquities and Memoirs of the Parish of Myddle, County of Salop*, présenté par W.G. Hoskins, Centaur Press, 1968, p. 63-66.

16. Maîtres et apprentis à Lancaster à la fin du XVII^e siècle : *The Autobiography of William Stout of Lancaster, 1665-1752*, édité par J.D. Marshall, Manchester, Chetham Society, 1967, p. 99-100.

17. Les minorités religieuses dans l'Angleterre de la seconde moitié du XVII^e siècle : *Buckinghamshire Dissent and Parish Life, 1669-1712*, éd. par J. Broad, *Buckinghamshire Record Society*, n° 28, 1993, p. 8-10.

18. L'étrange avis du Dr. Strange : « *This little commonwealth* ». *Layston Parish Memoranda Book, 1607-c. 1650 & 1704-c. 1747*, édité par H. Falvey et S. Hindle, Hertfordshire Record Society, 2003, p. 66-72.

19. La ville de Saragosse au XVII^e siècle : [Madame d'Aulnoy], *Relation du voyage d'Espagne*, t. I, Paris, Claude Barbin, 1691, p. 267-273 ; Juan Bautista Martínez del Mazo, *Vue de Saragosse*, huile sur toile, vers 1645 (Musée du Prado, Madrid).

20. Quelques modèles sociaux dans l'Espagne du Siècle d'Or : Antonio de Pereda y Salgado, *Le rêve du chevalier ou la vie est un songe*, 1640, huile sur bois, Musée de l'Académie Royale des Beaux-Arts, Madrid ; Marie d'Agreda (1602-1665), *Tratado o suma breve de la Vida y muerte del V.P.Fr. Francisco Coronel et y de la V.M. Sor Catalina de Aranda, su mujer*, dans I. Brian, A. Cabantous, B. Pierre et I. Poutrin, *Sociétés ouest-européennes. XVII^e siècle*, Paris, Atlande, 2007, p. 40-41 ; *Avis hebdomadaires de José Pellicer de Tovar (1602-1679)*, cités dans P. Loupès et J.-P. Dedieu, *La péninsule ibérique à l'époque des Habsbourgs*, Paris, Sedes, 1993, p. 116-117 ; Bartolomé E. Murillo, *Nicolas Omazur*, 1672, huile sur toile, 1672, Musée du Prado, Madrid ; Pierre Paul Rubens, *Le duc de Lerma* (1603, Musée du Prado, Madrid).

21. Un destin espagnol : Don Pedro Franqueza : Josep M. Torras i Ribé, *Poder i relacions clientelars a la Catalunya dels Austria. Pere Franquesa (1547-1614)*, Eumo Editorial, 1998, p. 233-235 et p. 237.

22. L'Espagne et la question musulmane : H. Sauvaire, *Voyage en Espagne d'un ambassadeur marocain (1690-1691)*, Paris, Ernest Leroux, 1884, p. 52-55 ; F. Orsoni-Avila, *Les esclaves de Lucena (1593-1700)*, textes et documents du Centre de Recherche sur l'Espagne des XVI^e et XVII^e siècle, Publ. de la Sorbonne, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 1997, p. 117-118.

23. L'homme de cour : *Maximes de Baltazar Gracien*, traduites de l'espagnol avec les réponses aux critiques de l'Homme universel et du Héros traduites du même auteur, Paris, Chez Rollin, 1730.

24. Une définition de l'honneur au XVII^e siècle : Antoine Furetière, « Honneur », *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots français, tant vieux que modernes...*, 1690.

25. Testament de monsieur Du Vair, garde-des-sceaux de France - publié dans Danjou-Lafaist, *Archives curieuses de l'histoire de France, depuis Louis XI jusqu'à Louis XVIII*, Paris 1834, p. 357-362

26. Un voyageur français visite Madrid et Londres - Albert Jouvin de Rochefort *Le voyageur d'Europe, où sont les voyages de France, d'Italie et de Malthe, d'Espagne et de Portugal, des Pays Bas, d'Allemagne et de Pologne, d'Angleterre, de Danemark et de Suède*, Paris 1672 t. 2 p. 113-127 et t. 3 p. 435-452.

27. La société anglaise vue par André Duchesne - André Duchesne, *Histoire d'Angleterre, d'Escoce & d'Irlande*, Paris, 1605, p. 13-14

- 28. Les ordres militaires vus par Rodrigo de Vivero - Rodrigo de Vivero, « Avis et projets pour le bon gouvernement de la monarchie espagnole », vers 1636, dans *Du Japon et du bon gouvernement de l'Espagne et des Indes*, trad. et présenté par J. Monbeig, Paris SEVPEN, 1972, p. 246-249.**
- 29. Critiques contre la Paulette (1615) - *Les maux que cause le droict annuel en l'estat & raisons pour la révocation d'iceluy*, Paris 1615 p. 1-6.**
- 30. Un regard sur les gitans : Cervantès - Cervantès, « La petite gitane », dans *Nouvelles exemplaires*, éd. J. Cassou, Paris, Gallimard, 1981, p. 63-66.**
- 31. Les années d'apprentissage de Jacques Homasselle - tiré de Nicolas Lyon-Caen, *Un roman bourgeois sous Louis XIV. Récits de vies marchandes et mobilité sociale : les itinéraires des Homassel*, Limoges, Pulim, 2008, p. 83-84**
- 32. Conseils pour embaucher des domestiques par Henry Best, gentleman du Yorkshire (1641) - "Rural Economy in Yorkshire in 1641, being the account books of Henry Best of Elmswell in the East Riding of the county of York », publié par la Surtee Society, n° 33, Durham, 1857, p. 132-134, p. 140 - 8-Na-303 (bis33) ; cité par H.E.S. Fisher et A.R.J. Jurica, *Documents in English Economic History*, 11, *England from 1000 to 1760*, London, G. Bell and Sons LID, 1977, p. 140-143.**
- 33. Formes de sociabilité culturelle en Angleterre en France et en Espagne 1. – Clarendon juge le mécénat du comte d'Arundel - Clarendon, *Rebellion and civil Wars in England*, 1702. Trad. française, La Haye 1704, t. 1, p. 73 et suiv. ; 2. – La Société royale présentée par Samuel Pepys - Samuel Pepys, *Journal*, Edition complète publiée sous la direction de Robert Latham et William Matthews, Adaptation française publiée sous la direction de André Dommergues, Robert Laffont, collection Bouquins, Paris, 1994, 2 v., II, p. 39, 586, 643, 1236 ; 3. – Lettres de Gui Patin à Falconet à propos du Journal des Savants - Gui Patin, *Lettres*, nlle édition augmentée de lettres inédites, précédée d'une notice biographique, accompagnée de remarques scientifiques, historiques... par J.-H. Reveillé-Parise, Paris, J.-H. Baillière, 1846, 3 vol. in-8, t. 3, p. 517-518, 527-528, 576-577 ; 4. – Velasquez, Portrait équestre du comte-duc d'Olivares – 1636. **34. Testament de Lope Felix de Vega Carpio – 26 août 1635** - Source: Antonio Matilla Tascón, *Testamentos de 43 personajes del Madrid de los Austrias*, Madrid, Instituto de Estudios Madrileños, 1983, p. 163-166 (A.H.P.M. P° 6608, f. 1175).**
- 35. Les préoccupations d'un bourgeois de Poitiers au XVII^e siècle - Lettres de Georges de Sainte-Marthe à son épouse, 31 juillet et 7 août 1641, dans Jean-Pierre Andrault, *Poitiers à l'âge baroque, 1594-1652. Une capitale de province et son corps de ville*, Poitiers, Société des Antiquaires de l'Ouest, 2003, p. 735-736.**
- 36. Sur la gentry – 1. – Le livre de raison de sir John Oglander de Nunwell, gentilhomme anglais de la première moitié du XVII^e siècle - Source : *A Royalist's Nolebook : the commonplace book of Sir John Oglander of Nunwell (1622-1652)*, éd. par F. Bamford, cité par G.E. Mingay, *The gentry. The rise and the fall of a rulling class*, Londres, 1976, p. 56, 88, 111, 112, 158 ; 2. – La campagne anglaise autour de Cambridge – Gravure de David Loggan, 1675.**
- 37. Cérémonies et fêtes en Espagne – 1. – La réception en Espagne d'Elisabeth de France, sœur de Louis XIII et future épouse de Philippe IV - *Les préparatifs commandez dans toute l'Espagne par sa Majesté Catholique pour la reception de Madame Elizabeth, sœur du Roy*, Paris, 1615 ; 2. – Entrée du Prince de Galles à Madrid en 1623 (gravure) ; 3. – Juan de la Corte (v. 1590-v. 1657) Fête sur La Plaza Mayor de Madrid, Madrid, Museo Municipal.**
- 38. Contrat de mariage entre grands fermiers (1642) - tiré de J.-M. Moriceau, *Les fermiers de l'Île-de-France : l'ascension d'un patronat agricole, XV^e-XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 1994, p. 800-802.**
- 39. La peste de 1665 vue par Nathaniel Hodges - *English Historical Documents*, t. VII,**

1660-1714, ed. by A. Browning, Londres, Eyre & Spottiswoode, 1966, p. 494-497.

40.L'autodafé du 30 juin 1680 – 1. – Relation du Marquis de Villars - Marquis de Villars, *Mémoires de la cour d'Espagne, de 1679 à 1681*, publiés et annotés par M.A. Morel-Fatio et précédés d'une introduction par M. le Marquis de Vogüé, Paris, Plon, 1893, p. 186-189 ; 2. – Tableau de Francisco Rizzi (Musée du Prado).

41.Sur le monde rural en France et en Angleterre (5 gravures) – 1. – Une seigneurie à "vuë d'oyseau" : le château de Gilly-lès-Cîteaux en Côte d'Or ; 2. – La campagne autour de Cambridge – gravure de David Loggan, 1675 ; 3. – L'homme de village – gravure de Nicolas Guérard (1641-1719) ; 4. Paysanne anglaise qui va au marché vendre ses œufs, 1623-1625 ; 5. – La veillée au foyer en France – gravure de Jacques Stella (1596-1657).

42.Samuel Pepys et le théâtre - Samuel Pepys, *Journal*, éd. complète publiée sous la dir. de R. Latham et W. Matthews, adaptation française publ. sous la dir. D'A. Dommergues, Robert Laffont, coll. Bouquins, Paris, 1994, 2 v., I, p. 316-363-375-393-409-410-719-758-759-816-817-1074-1094 – II, p. 608-948-949-950.

43.L'école vue par Abraham Bosse - Deux gravures d'Abraham Bosse : Le maistre d'escole, La maistresse d'escole, tirées de A. Blum, *Abraham Bosse et la société française au XVII^e siècle*, Paris, 1924.

44.Un aristocrate anglais : Lucius Carey vicomte de Falkland - *Mémoires de Lord Clarendon Grand-chancelier d'Angleterre sous le règne de Charles II*, Paris, Béchét éditeur, 1825, t. 1, p. 55-66.

45.Poitiers en 1665 par Marie Barré, femme d'Antoine Denesde, marchand ferron - *Journal d'Antoine Denesde, marchand ferron à Poitiers et de Marie Barré sa femme (1628-1687)*, *Archives Historiques du Poitou*, 15, 1885, p. 196-199.

46.Valence au début du XVII^e siècle - Barthélemy Joly, *Voyage en Espagne (1603-1604)*, *Revue Hispanique*, XX, 1909, p. 512-519.

47.Les compagnons menuisiers de Dijon en 1667 - tiré de É. Levasseur, *Histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France avant 1789*, Paris, A. Rousseau, 1900, t. 2, p. 390.

48.Testament de D. Francisco de Zurbarán, 26 août 1664 - Source: Antonio Matilla Tascón, *Testamentos de 43 personajes del Madrid de los Austrias*, Madrid, Instituto de Estudios Madrileños, 1983, p. 226-227 (A.H.P.M. P^o 9982, f. 31).

Histoire contemporaine

1.Déclaration de René Pleven sur la création d'une armée européenne (24 octobre 1950), dans *Journal officiel de la République française*, octobre 1950, p. 7118-7119.

2.Déclaration sur l'identité européenne (14 décembre 1973, conférence de Copenhague), dans *Bulletin des Communautés européennes*, décembre 1973, n^o 12, p. 127-130.

3.« La France a choisi l'Europe », Maurice Duverger, *Le Monde*, 19 janvier 1949.

4.« Comment je suis devenu européen », Francis Delaisi, *L'Echo de la France*, 13 juillet 1944.

5.Déclaration de Georges Pompidou (La Haye, 1^{er} décembre 1969), dans *Bulletin des Communautés européennes*, février 1970, n^o 2, p. 35-37.

6.L'Europe selon Hubert Ripka en 1943, conférence donnée par Hubert Ripka au centre Rudolf Fuchs des Allemands antifascistes de Tchécoslovaquie (trad. de Bernard Bruneteau), dans B. Bruneteau, *Histoire de l'idée européenne au premier XX^e siècle à travers les textes*, Paris, Armand Colin, 2006, p. 200-201.

7.Entretien Maurice Faure-Paul-Henri Spaak (1956) sur Euratom et le Marché commun, Note sur l'entretien entre MM. Maurice Faure et Spaak, le 26 juin 1956, à l'ambassade de France à Bruxelles au sujet de la conférence de Bruxelles, *Documents*

diplomatiques français, t. I, 1956, 1er janvier-30 juin, Paris, Imprimerie nationale, 1988, p. 1054-1058.

8. Culture et conscience européenne (1949), Salvador de Madariaga, discours d'ouverture, Conférence européenne de la culture organisée à Lausanne, 8 décembre 1949, publ. sous le titre « Culture et conscience », *Fédération*, janvier 1950, n° 60, p. 26-31.

9. « Le Plan Eden », Julian Amery, dans *Notre Europe*, 1952, n° 14, 3^e année, p. 43-46.

10. « Confédération ou Fédération européenne ? », Richard de Coudenhove-Kalergi, *Le Monde*, 20 janvier 1953, dans B. Bruneteau, *Histoire de l'idée européenne au second vingtième siècle à travers les textes*, Paris, Armand Colin, 2008, p. 71-72.

11. Le plan Werner, Déclaration de Pierre Werner au Conseil des Ministres de la CEE (Luxembourg, 26 octobre 1970).

12. Conscience européenne (1949), Heinz Holldack, « Europäisches Bewusstsein », article dans *Süddeutsche Zeitung*, 5 mai 1949, p. 1. Trad. : Centre virtuel de la Connaissance sur l'Europe (CVCE), dans www.ena.lu

13. La CED : les dernières négociations et le dernier débat (août 1954), Lettre de Pierre Mendès France à Jean Monnet, Paris, 16 août 1954, Fondation Jean Monnet pour l'Europe, Archives Jean Monnet. Fonds AMI. 26/2/14, dans www.ena.lu

14. Projet de traité d'Union des États (2 novembre 1961), *Recueil des documents institutionnels de la Communauté de 1950 à 1982*, Luxembourg, Parlement européen, Commission institutionnelle, 1982, p. 98-100, dans www.ena.lu

15. « L'Europe malade reprend des forces », Michel Clerc, *Paris Match*, 18-25 juin 1955, p. 18-20.

16. Paul-Henri Spaak parle de la « crise de la chaise vide », Discours de P.-H. Spaak devant le Parlement européen, 20 janvier 1966, dans *Débats du Parlement européen*, 1966, n° 28, p. 1268-1275, dans www.ena.lu

17. Adenauer, l'Europe et le monde en 1956, allocution prononcée par Konrad Adenauer devant les « Grandes Conférences Catholiques », Bruxelles, 25 septembre 1956, dans K. Adenauer, *La nécessité de l'intégration européenne*, Bonn, Service de presse et d'information du gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, 1956, dans www.ena.lu

18. Les mises en garde adressées par le gouvernement français à la Commission européenne à propos des négociations économiques avec les Etats-Unis, télégramme de M. Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères à M. Boegner, représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes, 27 octobre, 1964, 17h37, *Documents diplomatiques français*, 1964, 1^{er} semestre, p. 389-390.

19. « L'Europe allemande », François Schlosser, *Le Nouvel Observateur*, 9 décembre 1974.

20. L'Europe et de Gaulle (caricatures) : « L'Europe, c'est moi ! », caricature allemande de Fritz Behrendt (1962), parue dans le quotidien néerlandais *Algemeen Handelsblad*, 15 juin 1962 ; « L'Europe c'est moi ! », 1965, caricature autrichienne dessinée par Ironimus, in Ironimus, *Karikaturen aus fünf Jahrzehnten*, Vienne, Christian Brandstätter Verlag, 1998, p. 92 ; « Adenauer joue le rôle de médiateur : Charlie, nous devons montrer notre bonne volonté. Donnons à Mac aussi un bout lorsque nous nous partageons le taureau », caricature parue dans le quotidien socialiste autrichien *Arbeiter-Zeitung*, 20 janvier 1963 ; effeuillage de l'Angleterre, incarnée par Harold Wilson devant Charles de Gaulle, caricature d'H.E. Köhler, *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 26 janvier 1967, dans www.ena.lu

21. Pierre Mendès France et le Marché commun, 18 janvier 1957, discours de Pierre Mendès France à l'Assemblée nationale, 18 janvier 1957.

22. François Mitterrand et le bouleversement de l'Europe en 1989, discours de Fr. Mitterrand devant le Parlement européen (25 octobre 1989), *Journal officiel des Communautés européennes*, 25 octobre 1989, n° 3-382, p. 161-163.

- 23. Projet de déclaration des résistances européennes (20 mai 1944)**, publié par le Centre d'action pour la fédération européenne, *L'Europe de demain*, Neuchâtel, Éditions de la Baconnière, 1945, p. 70-75, dans www.ena.lu
- 24. À la recherche du drapeau européen (1950-1955)** : a) *Le Drapeau Européen*, Mémoire adressé au Conseil de l'Europe par Richard Coudenhove-Kalergi, Président du Mouvement Pan-Européen, Secrétaire Général de l'Union Parlementaire Européenne, Gstaad, 27 juillet 1950 (Archives historiques du Conseil de l'Europe) ; b) Mémoire du Secrétariat général du Conseil de l'Europe sur le drapeau européen (Strasbourg, 16 juillet 1951), Conseil de l'Europe, Assemblée consultative, commission du règlement et des prérogatives, sous-commission des immunités, 16 juillet 1951 ; c) Robert Escarpit, « Un chant et un drapeau », *Le Monde*, 14-15 mai 1950 ; d) Iconographie : drapeau du Mouvement paneuropéen de Richard Coudenhove-Kalergi ; emblème du Mouvement européen ; exemples de projets de drapeaux présentés à l'Assemblée consultative du Conseil européen en 1951 ; propositions d'Arsène Heitz (1952-1955) ; drapeau européen (conçu par Arsène Heitz) adopté par le Conseil de l'Europe en 1955.
- 25. « Nous avons parlé européen »**, Aristide Briand, *Annales de la Chambre des députés, Débats parlementaires*, 2^e séance du 26 février 1926, p. 900-904.
- 26. « Ne pleurez, pas milord », décembre 1962**, Extraits de l'ouvrage d'Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, Paris, Gallimard, Quarto, 2002, p. 340-341.
- 27. « Invention de l'Europe »**, Maurice Faure, Christian Delacampagne, *D'une République à l'autre*, Paris, Plon 1999, p. 57-72 (extraits).
- 28. Allocution prononcée par Monsieur François Mitterrand, président de la République française lors du transfert des cendres de Jean Monnet au Panthéon**, source : *Présidence de la République, 9 novembre 1988*.
- 29. Extraits du « Mémoire sur l'organisation d'un régime d'union fédérale européenne présenté le 17 mai 1930 par le gouvernement français, dit Plan Briand »**, dans *Le plan Briand d'union fédérale européenne. Documents. Textes choisis et établis par O. Keller et L. Jilek. Introduction d'A. Fleury*, Genève, 1991, p. 37-49.
- 30. « Les conversations préparatoires du sommet de Paris d'octobre 1972 avec le chancelier Willy Brandt », extrait du témoignage de l'ambassadeur François Puaux**, Association Georges Pompidou, *Georges Pompidou et l'Europe*, Bruxelles, Complexe, 1995, p. 86-88.
- 31. « Au congrès de l'Europe »**, extraits de Bertrand de Jouvenel, « Au congrès de l'Europe », dans *Revue de Paris*, juin 1948, n° 6, 55^e année, p. 132-133.
- 32. « Les Français et l'Europe : regards d'une pro-Maastricht »**, Elisabeth Guigou, *L'état de l'opinion*, Paris, Seuil, 1993.
- 33. Vers la Paneurope »**, extraits de Richard Coudenhove-Kalergi, *Vers la Paneurope*, Paris, 1927, p. 135-146.
- 34. « Les Français et l'unification européenne, 1968 »**, dans *L'opinion des Français sur le Marché Commun et l'unification européenne de 1950 à 1968*, IFOP, Paris, octobre 1968.
- 35. « Discours d'Aristide Briand devant la X^e session de l'Assemblée de la Société des Nations**, source : *Actes de la X^e session ordinaire de l'Assemblée*, sixième séance plénière, jeudi 5 septembre 1929, p. 51-52.
- 36. Dossier sur la France et les élections européennes 1979-1989**, source : www.france-politique.fr/ + affiche électorale de Simone Veil pour les premières élections directes du Parlement européen de juin 1979 + caricature de Plantu sur Simone Veil présidente du Parlement européen, juillet 1979.
- 37. Extraits du « Manifeste de Ventotene », juin 1941**, dans B. Bruneteau, *Histoire de l'idée européenne au premier XX^e siècle à travers les textes*, Paris Colin, 2006, p. 191-193.
- 38. Conférence de presse du général de Gaulle (extraits), Paris, 15 mai 1962**, source :

Charles de Gaulle, *Discours et messages*, t. 3, *Avec le renouveau*, Paris, Plon, 1970, p. 405-409.

39.« L'échec de la CED », dans Pierre Pflimlin, *Mémoires d'un Européen : de la IV^e à la V^e République*, Paris, Fayard, 1991, p. 136-144 (extraits).

40.« Giscard d'Estaing, Monnet et les Conseils européens (1974) », extrait des *Mémoires* de Jean Monnet, Paris, Fayard, 1976, p. 603-604.

41.« Paneurope », 1927, source Irénée van der Ghinst, dans *Le Flambeau* 10^e année, t. 2, mai-août 1927, p. 223-230.

42.« Lorsque tout commençait », Denis de Rougemont, « La Haye, 7 mai 1948. Lorsque tout commençait », dans *Communauté européenne*, mai 1968, n° 118, p. 31-35 (extraits).

43.Allocution prononcée par M. Marcelino Oreja, ministre des Affaires étrangères d'Espagne, à l'issue du dîner offert par M. Jean François-Poncet, président du Conseil des ministres de la CEE au château de Val Duchesse, lundi 5 février 1979, à l'occasion de l'ouverture officielle des négociations d'adhésion Espagne-CEE, source : AMAE-E, R 16 571 Exp : 60 (E) 77-5, n° 2.

44.« La relance de la construction européenne » (1985-1989), Jacques Delors, *L'unité d'un homme*, entretiens avec Dominique Wolton, Paris, O. Jacob, 1994, p. 219-225 (extraits).

45.Discours de Winston Churchill (extraits), Université de Zurich, 16 septembre 1946, source : *The Times*, publ. en français in *Articles et documents*, n° 698, Paris, La documentation française, 21 septembre 1946.

46.« Les Français et l'Europe, regards d'un anti-Maastricht », Philippe Séguin, dans *L'état de l'opinion*, Paris, Seuil, 1993.

47.« L'entrée de la Grèce dans la CEE », Constantin Karamanlis, « Le défi de l'Histoire », in « La Grèce dans la Communauté européenne », n° spécial 233, *L'Europe en formation*, août-septembre 1989.

48.« Vice-président à Bruxelles », Raymond Barre, *L'expérience du pouvoir. Conversations avec Jean Bothorel*, Paris, Fayard, 2007, p. 46-55 (extraits).

ÉPREUVE ORALE DE GÉOGRAPHIE

Par Alain Dubresson et Jean-Christophe Gay⁸

En 2008, la moitié des examinateurs a été renouvelée mais un brassage a permis la formation de commissions qui ont maintenu l'esprit et les principes antérieurs de l'épreuve orale de Géographie. En moyenne, les résultats ont été inférieurs à ceux de 2007. Les notes des 192 candidats auditionnés s'échelonnent de 1 à 19 sur 20, mais la moyenne générale s'établit à 6,51, soit près de 1,5 point de moins qu'en 2007. 78 candidats ont obtenu une note supérieure à la moyenne générale, celle des 83 admis atteignant 9,01, soit 1,27 point de moins que l'an dernier.

Le jury a certes eu le grand plaisir d'écouter sept excellents commentaires, notés 15/20 ou plus. Il a également relevé une assez bonne maîtrise du temps par la grande majorité des candidats. Dans l'ensemble, les commentaires de dossiers consacrés à la Russie ont été mieux appréciés que ceux des dossiers consacrés à la France et des progrès certains ont été notés en ce qui concerne les commentaires de cartes topographiques, toutes accompagnées cette année de divers documents suggérant une problématique.

Cependant, plus du tiers des notes (36,9 % exactement) a été inférieur à 5/20 et certaines prestations ont été indignes de candidats au concours d'agrégation. Les travers majeurs ont déjà été amplement exposés les années précédentes et nous encourageons vivement la lecture des rapports antérieurs qui les décrivent avec précision. Il faut néanmoins insister de nouveau sur quelques éléments essentiels. Le jury est en droit d'exiger de futurs enseignants, et plus encore de candidats qui enseignent déjà, un minimum de connaissances de base. On ne peut tolérer qu'un candidat à l'agrégation ignore le vocabulaire simple, topographique par exemple, que tout collégien est censé connaître. On ne peut admettre qu'il ignore les éléments fondamentaux de l'organisation territoriale de la France contemporaine, voire ceux de l'organisation sociale ou même de l'histoire nationale, et il faut espérer que le nouveau cadrage problématique sera mis à profit lors de la préparation du concours 2009.

Comme les années précédentes, certains candidats ne semblent pas du tout préparés à une épreuve orale dont ils découvrent les modalités lors du concours. D'autres ont paru surpris par le contenu de dossiers proposés ou ont été désarçonnés par les questions posées à l'issue de leurs exposés. Certains d'entre eux étaient, il est vrai, au bord de l'épuisement physique, mais cela n'explique pas tout. Il est donc important de rappeler la nature de l'épreuve et d'indiquer ses évolutions pour le concours 2009.

La nature de l'épreuve

L'épreuve orale de Géographie est un commentaire de documents géographiques. Contrairement à l'épreuve d'explication de documents historiques, il ne s'agit pas, à partir d'une bibliographie, de trouver la ou les références clés pour comprendre et commenter le ou les documents proposés. Le jury évalue collectivement la capacité à effectuer des opérations intellectuelles relevant de l'analyse et de la synthèse. Il évalue l'aptitude à comprendre, mettre en relation, classer, hiérarchiser et critiquer des documents de nature et d'origine extrêmement variées, cartes de tous types, extraits d'ouvrages, images satellitaires, photographies, coupures de presse, séries statistiques, etc. Il attend une mise en problème

⁸ Vice-présidents du jury et professeurs respectivement aux universités de Paris X-Nanterre et Nice.

géographique, l'énonciation d'une question de départ claire, la présentation d'un plan cohérent et une démonstration rigoureuse. Si une solide culture générale est, à l'évidence, nécessaire, l'exercice ne doit pas tourner au cours illustré, à la paraphrase ou à la simple description des documents fournis, si minutieuse soit-elle.

Afin de clarifier les modalités de l'épreuve, de lever les ambiguïtés relatives au binôme classique carte ou dossier et de favoriser une meilleure préparation, des modifications seront mises en œuvre en 2009.

La fin de la distinction entre carte topographique et dossier

Dès 2009, le jury ne donnera que des dossiers à commenter. Ceux-ci seront composés d'un nombre limité de documents divers (pas plus de huit). Certes, tout dossier pourra encore contenir des cartes topographiques, mais celles-ci seront toujours accompagnées d'autres documents. La carte topographique classique n'est plus, en effet, au cœur des pratiques pédagogiques des enseignants d'Histoire et de Géographie du secondaire, son hégémonie a été mise en question et les outils et méthodes de la Géographie ont évolué. Elle sera évidemment toujours présente et les fondements de son analyse doivent être connus, mais on trouvera un plus grand nombre de cartes d'autres types (thématiques, chorématiques, etc.), des textes divers, des statistiques, des photographies, des caricatures et, sur supports numériques, des documents audio et vidéo ainsi que des bases de données, qui sont de plus en plus mobilisés dans l'enseignement secondaire et les classes préparatoires.

Les candidats tirant un sujet numérique sur clé USB sont invités à opter pour cette solution plutôt que de travailler à partir d'un dossier classique sur papier. Nous recommandons donc très vivement aux agrégatifs d'histoire de s'initier au maniement somme toute aisé de Powerpoint et à l'usage simple de l'informatique, nombre de collèges et de lycées étant désormais équipés par les collectivités locales. Cependant, nous tenons à rappeler que nous n'évaluons pas la maîtrise technique de l'ordinateur ou du logiciel, des candidats très compétents en informatique risquant d'oublier les documents proposés et de s'en tenir à une présentation formellement brillante mais superficielle.

L'usage des documents numériques sera donc poursuivi et amplifié les prochaines années, notre concours devant anticiper les pratiques pédagogiques des enseignants et utiliser les fonds documentaires qui sont mis désormais à la disposition du public et des spécialistes. L'informatique facilite, on le sait, la mise en regard des documents, permet de les juxtaposer aisément, de zoomer sur des lieux intéressants et elle offre de multiples possibilités pédagogiques.

Un accès très limité à la documentation

D'année en année, le constat est de plus en plus flagrant : la documentation utilisée par les candidats au cours des six heures de préparation les dessert plus qu'elle ne les aide. Nombre d'entre eux, une fois les documents en mains, se précipitent sur les livres mis à disposition et demandent des ouvrages ou articles complémentaires plutôt que de s'interroger sur les documents proposés et de les analyser. Finalement, les présentations tournent aux leçons illustrées, parfois déconnectées du dossier, les informations glanées étant souvent trop générales et parfois périmées. Afin d'éviter ce piège dans lequel tombent beaucoup trop de candidats, et dans la mesure où l'épreuve porte uniquement sur les questions au programme, le jury a décidé de ne proposer que des atlas, des dictionnaires de noms propres et quelques manuels de référence. Les connaissances acquises lors de la préparation et la capacité d'analyse de documents variés et explicites sont amplement suffisantes pour réussir l'épreuve. Il est à noter que le jury pourra explicitement demander dans le libellé du sujet de traiter tel ou

tel aspect contenu dans le dossier documentaire, de traiter de telle ou telle manière certains documents (pour les tableaux statistiques des calculettes seront proposées) ou de répondre à certaines questions précises.

Des documents à critiquer

Le manque de regard critique sur les documents proposés est un problème récurrent et sérieux que les membres du jury ont malheureusement remarqué et sanctionné. Une carte, un graphique ou un texte ne doivent pas être considérés comme indiscutables. On attend d'un agrégé qu'il soit capable de les évaluer, y compris quand ils ont été produits par un géographe très connu ou par un organisme réputé. Plusieurs documents proposés présentaient des défauts graves, voire des erreurs majeures dans le traitement graphique ou cartographique de l'information. Or, très peu de candidats ont critiqué les sources ou le traitement des sources, ce qui est surprenant de la part d'historiens.

On retrouve les mêmes erreurs dans les productions graphiques ou/et cartographiques personnelles des candidats. On attend d'eux, sur la plupart des dossiers, qu'ils fournissent une carte ou un croquis de synthèse ou qu'ils transforment un tableau en courbes constituant une réelle valeur ajoutée par rapport aux documents fournis, mais il est aussi important de tenir compte des règles de la cartographie et de la graphique. Il en va de même des textes scientifiques ou non (publicités, marketing territorial...). Ces documents ne se valent pas. Ils doivent être hiérarchisés et ne pas être pris à la lettre. Il est d'ailleurs symptomatique de constater que de nombreux candidats, dans un souci louable de définir leur sujet, utilisent sans discernement les dictionnaires de géographie mis à leur disposition dans la salle de préparation, alors que tous ces ouvrages ont un regard orienté sur la discipline, avec des définitions qu'il faut mettre en perspective. Quel est le meilleur dictionnaire pour définir des termes géomorphologiques ? Lorsqu'on a des termes d'analyse spatiale, quel est le plus adapté ? C'est ce genre de questions que devraient se poser celles et ceux qui passent l'agrégation.

Pour en terminer sur ce point et compte tenu de l'enjeu de formation de professeurs d'histoire et de géographie attentifs aux documents qu'ils utilisent et critiques vis-à-vis de l'information de plus en plus abondante mise à leur disposition, le jury réduira l'an prochain le nombre de documents par dossier (cf. *supra*) dans le dessein de contraindre les candidats à en creuser le contenu.

Des réflexes à contrôler

Le système académique français formate la pensée au point que le plan en trois parties est « choisi » par la totalité des candidats, toute introduction se terminant invariablement par la formule « nous avons choisi un plan en trois parties », le choix étant ici le contraire du libre arbitre et de l'inventivité. On peut se poser la question de la pertinence de cette structuration, d'autant que plusieurs candidats, par manque de temps, ont bâclé leur troisième partie réduite à trois ou quatre minutes, sacrifiant ainsi leur conclusion, ce que le jury sanctionne. Le jury n'a aucun dogme en matière de plan et de structuration, il est ouvert à toutes les démarches et s'il attend de la rigueur, il est également sensible à l'originalité et à l'inventivité.

Liste des sujets du concours 2008

DOSSIERS

Dossiers Russie

Ekaterinbourg. La crise démographique en Russie. La Sibérie. L'Oural. Villes nouvelles et cités fermées en Russie (dossier Powerpoint). La question écologique en Russie. L'Oblast de Leningrad (dossier Powerpoint). La Russie, pays de fleuves. La Russie et la Baltique. Les villes russes. Russes et non Russes en fédération de Russie. La Russie forestière des terres non noires du Nord-Ouest. Les industries métallurgiques en Russie. Nijni-Novgorod. Transports aériens et peuplements en Russie (dossier Powerpoint). Le gaz russe. L'arme énergétique. Gazprom. Kaliningrad. Démographie et peuplement en Russie (dossier Powerpoint). Moscou, ville mondiale ? L'espace urbain moscovite. Kazan et Saint-Pétersbourg (dossier Powerpoint). Nijnevartovsk. La Russie et sa façade Pacifique. Les espaces touristiques du Caucase russe. La Russie et la mondialisation. Le Caucase, étude régionale. La Russie : le retour d'une grande puissance ? La périurbanisation à Moscou (dossier Powerpoint). Mourmansk et la péninsule de Kola. La Tchétchénie. Le lac Baïkal. Moscou et Iaroslav. La Russie et l'Union Européenne. La Russie : migrations et mobilités. La route maritime russe du Nord. L'okrug autonome de Khanty-Mansi. Les fronts pionniers du gaz dans la toundra Ourengoï-Yamal. Géopolitique de la Caspienne.

Dossiers France

L'eau en France (dossier Powerpoint). Les espaces de la richesse en France. Les transports franciliens : des transports au service d'un espace de mobilité. Forbach, espace transfrontalier (dossier Powerpoint). Le vignoble provençal. La cité scientifique d'Ile-de-France-Sud : une Silicon Valley à la française ? La France des fromages. Evry-Melun-Corbeil. Mobilité et organisation de l'espace français (dossier Powerpoint). Marseille : dynamiques urbaines. Longwy, étude d'un vieux bassin sidérurgique. Gérer la forêt varoise (dossier Powerpoint), Le Rhône, étude géographique. Corps électoral et autonomie en Nouvelle-Calédonie. Saint-Malo. Strasbourg. Les découpages de l'hexagone. Besançon : site, transports et intercommunalité. Vieillesse démographique et territoires. Paysages méditerranéens (dossier Powerpoint). Le fleuve Maroni (Guyane). L'aménagement du territoire et le développement durable en France. L'énergie nucléaire en France, enjeux et perspectives. Dunkerque, les transformations d'une ville. Le grand Paris. La ségrégation urbaine en France. Belfort. Population présente et saisonnalité en France. Bordeaux ou Bourgogne ? Des campagnes citadines : le Doubs. Morphologie urbaine et différenciations socio-spatiales de l'agglomération nantaise (dossier Powerpoint). Les villes moyennes en France. Les évolutions récentes du peuplement. Le transport aérien à bas coût en France. Les limites de Paris. Le grand projet du canal Seine-Nord-Europe (dossier Powerpoint). Le Bassin d'Arcachon. Ville et patrimonialisation en France. Le Tarn, un département en mutation. La France méditerranéenne. La Corse en cartes. Disneyland Resort Paris et l'Ile-de-France. Nouvelles mobilités, nouvelles inégalités territoriales ? Le vignoble alsacien (dossier Powerpoint). Désenclaver la Lozère. Les départements français d'Amérique, paysages et organisation. Le projet de ligne électrique à très haute tension France-Espagne. La Côte d'Azur et le développement durable. Nantes, métropole atlantique ? (dossier Powerpoint) ; Le rôle de l'Union Européenne dans l'organisation de l'espace français. Les marges littorales de la France. Cap d'Ail : diagnostic territorial. Les littoraux français face au développement durable (dossier Powerpoint). Aménager les fronts d'eau en France. Les ports fluviaux intérieurs français (dossier Powerpoint). Les forêts en France. Nouméa, croissance et disparités. La notion de Massif Central. Réunifier la Normandie ? Bora Bora, paradis ou enfer touristique ? L'aménagement de la montagne en Tarentaise. Le delta du Rhône. Géographie de la mortalité en France (dossier Powerpoint). Sarlat-la-Canéda : commune du Périgord noir. Le vignoble de Champagne. Les récifs coralliens de la France d'Outre-mer. Les scénarios de la ligne TGV en

PACA. Saint-Barthélemy, paysages et mutations. Renault en France et en Europe (dossier Powerpoint). Unité et différenciation du bassin houiller du Nord : le cas de Hénin-Carvin et Lens-Liévin. Le thermalisme français, enjeux territoriaux. Les aires protégées en France. Dynamique des Alpes du Sud. Les espaces ruraux en France. La baie de Somme. Carcassonne et le carcassonnais. Paysages de Causse, Terrefort et des gorges de l'Aveyron.

CARTES ET DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES

1/25 000

Le Cap Corse : activités et dynamiques. Beaune-Chagny. Le PNR de Camargue. Bayonne-Anglet-Biarritz. Les monts de Lacaune et le Haut-Languedoc. Saint-Tropez, symbole de la Côte d'Azur. La Baule. Béziers. Le Havre-Honfleur-Deauville-Trouville : aménagement d'un espace estuarien. Istres : un territoire aménagé, un territoire à ménager ? Les contrastes de la mise en valeur sur la carte de Megève. Longwy : les mutations paysagères. Sens. Gagny-Marne-la-Vallée : étude de la ville nouvelle. Mimizan. Paris (forêts de Meudon et de Fausses Reposes) : les banlieues aisées de l'Ouest parisien. Montbéliard. Chamonix : la haute-montagne alpine. Melun-Ouest et de Brie-Comte-Robert : la ville nouvelle de Sénart. Etang de Berre : la mise en valeur des rives de l'étang de Berre. Paris est : les banlieues populaires du Nord parisien. Tours et son agglomération. Thonon-Evian. Les contrastes de la mise en valeur sur la carte de Caen-Ouistreham. Insularité, atlantinité et littoral : l'Île d'Yeu-Saint-Gilles-Croix-de-Vie-Saint-Jean-de-Monts. Toul (Ouest). Le Grand Nancy sur la carte de Nancy-Toul au 1/25000. Les formes de la croissance urbaine de Poitiers. Les contrastes de la mise en valeur sur la carte de Bastia-Golfe-de-Saint-Florent. Béthune. Saint-Etienne-Saint-Chamond, Massif du Pilat. Les contrastes de la mise en valeur sur la carte de Fort-de-France. Bordeaux, la ville et le fleuve.

1/50 000

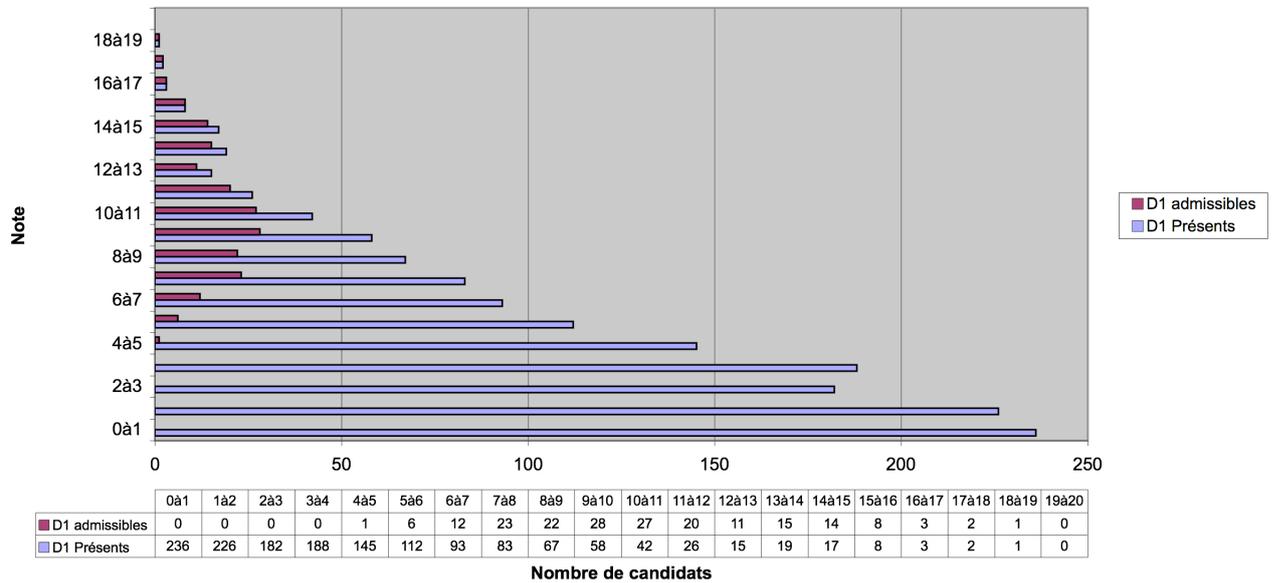
Montmélian. Morez. Arcachon. Avignon. Les mutations des espaces urbains sur la carte de Clermont-Ferrand. Hyères : Espaces convoités, espaces en réserve. Meyrueis : un exemple de la France du vide. Stenay : un exemple de la France du vide. Millau : le Larzac, le roquefort et le viaduc. Clermont-en-Argonne. Saint-Martin de Londres. Colmar. Angers. Toulon, la rade, le littoral et l'agglomération. La Rochelle-Anse de l'Aiguillon. L'Île d'Oléron (cartes d'Oléron et de Marennes). Challans. Saint-Gaudens. Pau. Saint Claude : une région « atelier » en difficulté ? Bergerac et Eymet. Charpey et La Chapelle-en-Vercors : mise en valeur de la moyenne montagne du Vercors. Monistrol-sur-Loire. Lille : la conurbation lilloise. Lunel.

1/100 000

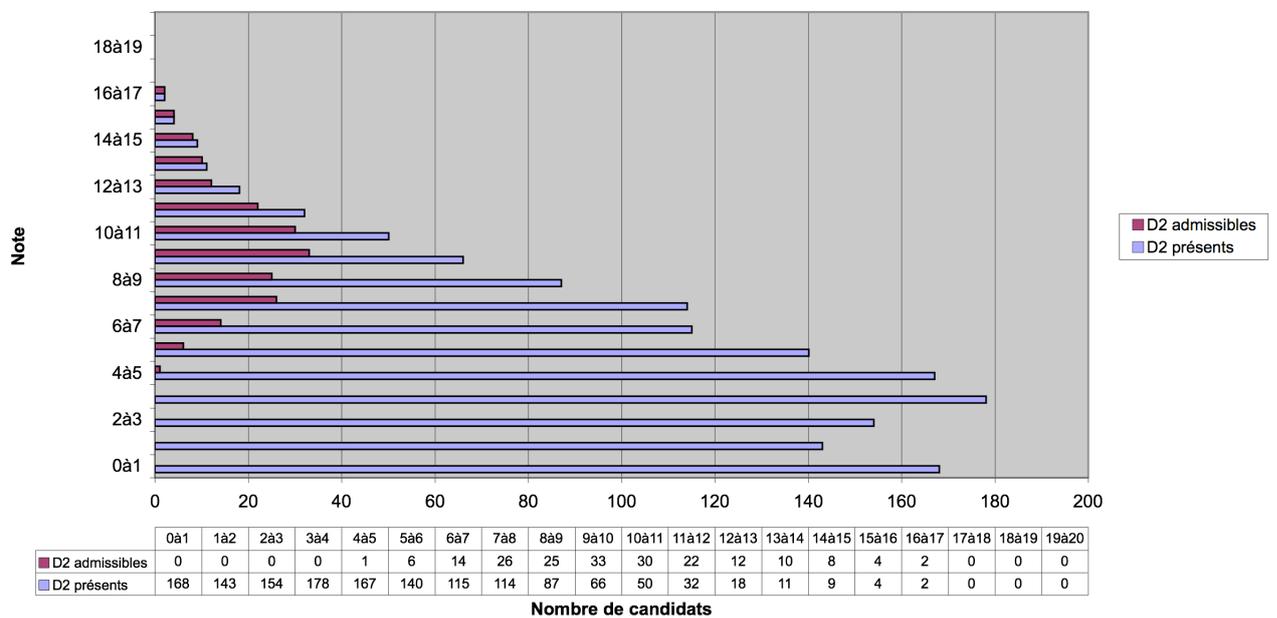
Clermont-Ferrand-Montluçon : les montagnes du Massif-Central. Cayenne-Kourou : l'organisation de l'espace guyanais. Perpignan. Saint-Dié-Mulhouse-Bâle : le rôle de la frontière dans l'organisation de l'espace régional, La Martinique : organisation d'un espace insulaire tropical. L'aménagement du littoral sur la carte de Montpellier. Logique d'organisation de l'espace sur la carte de Marmande-Agen. Reims-Verdun : paysages et lieux de mémoire en Champagne et en Lorraine. Le sillonn mosellan sur la carte de Nancy-Metz-Luxembourg. Lorient-Vannes. L'Île de la Réunion. La vallée de la Seine sur la carte Le Havre-Rouen.

Répartition des notes d'écrit

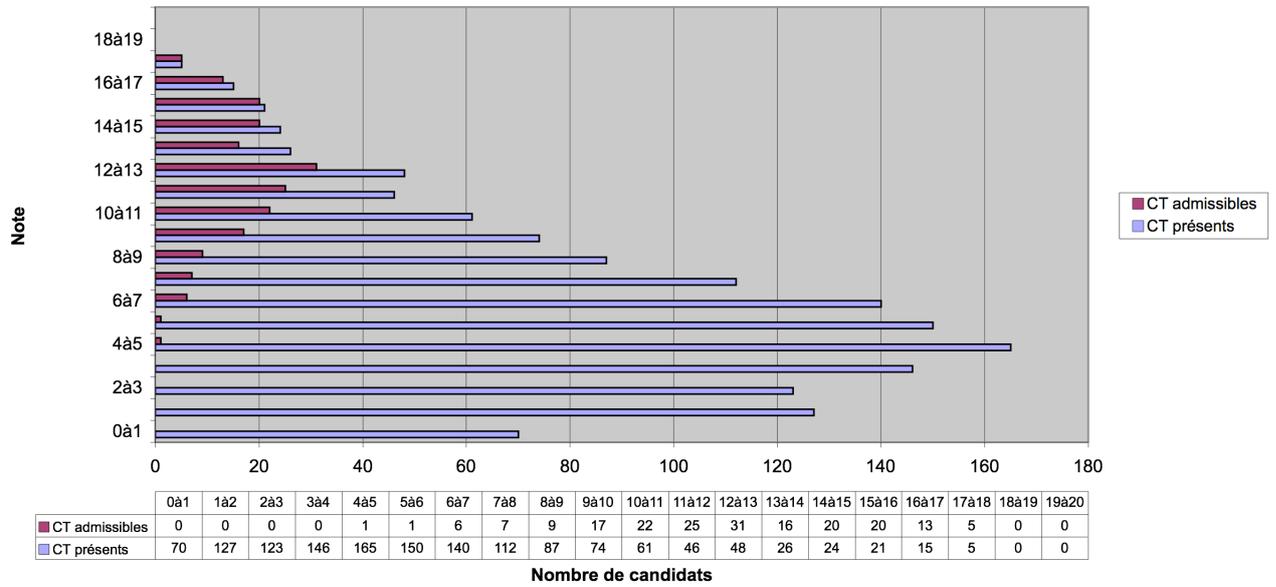
Histoire ancienne



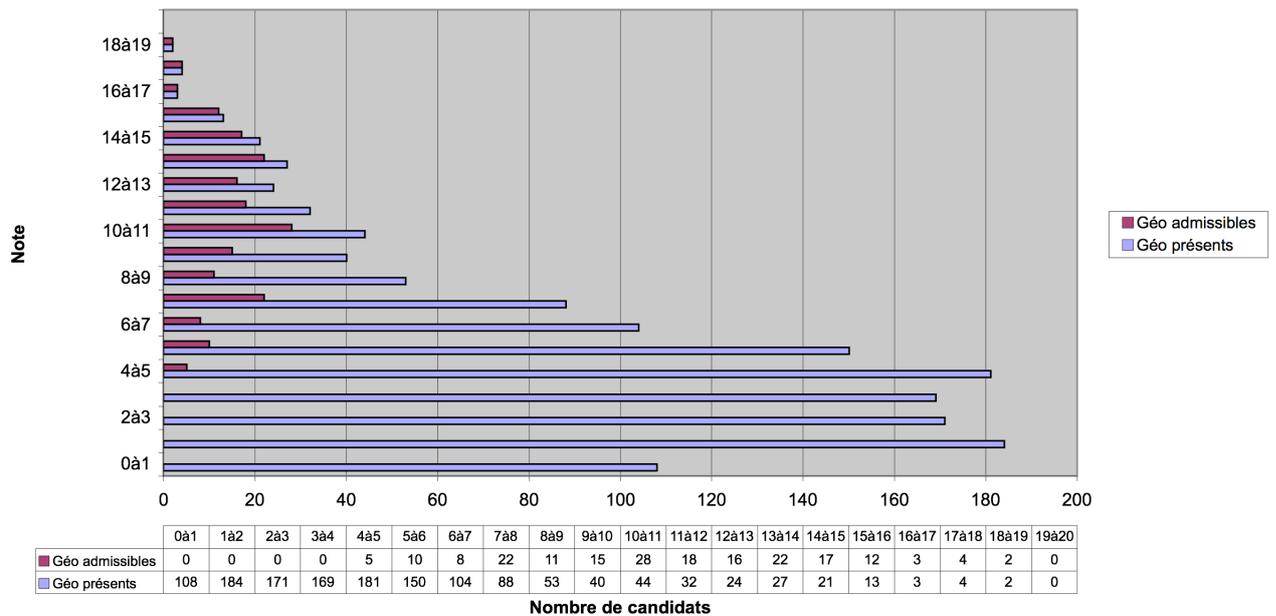
Histoire médiévale



Histoire contemporaine CT

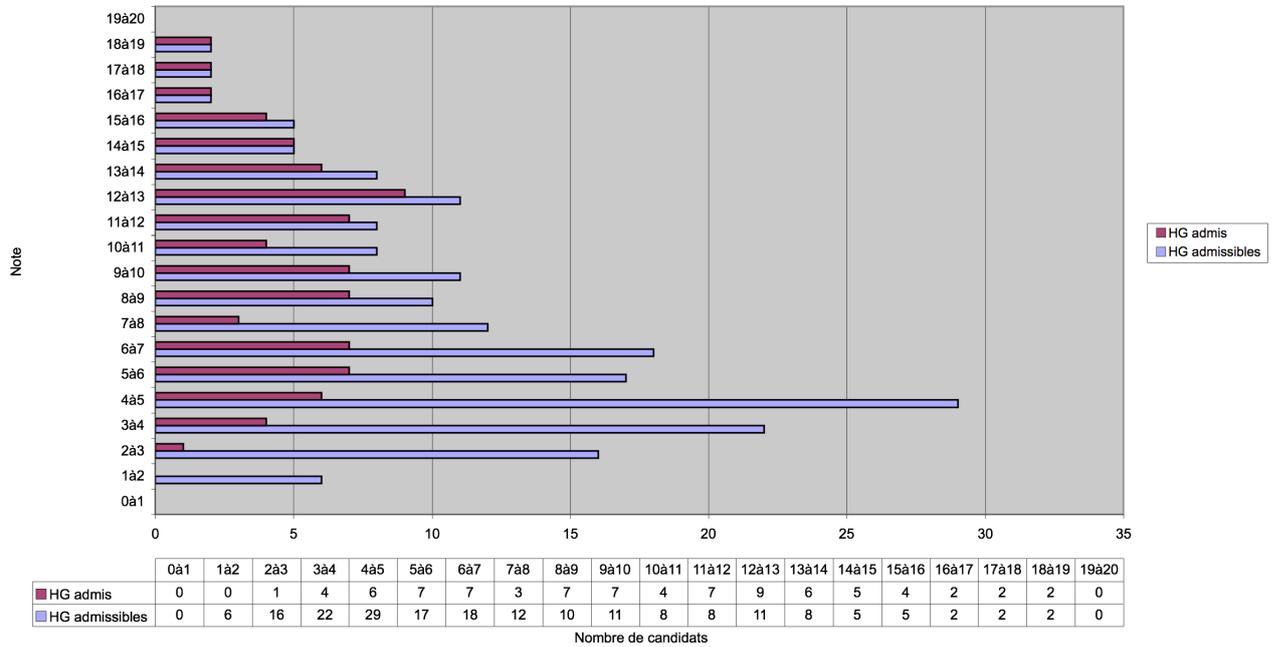


Géographie

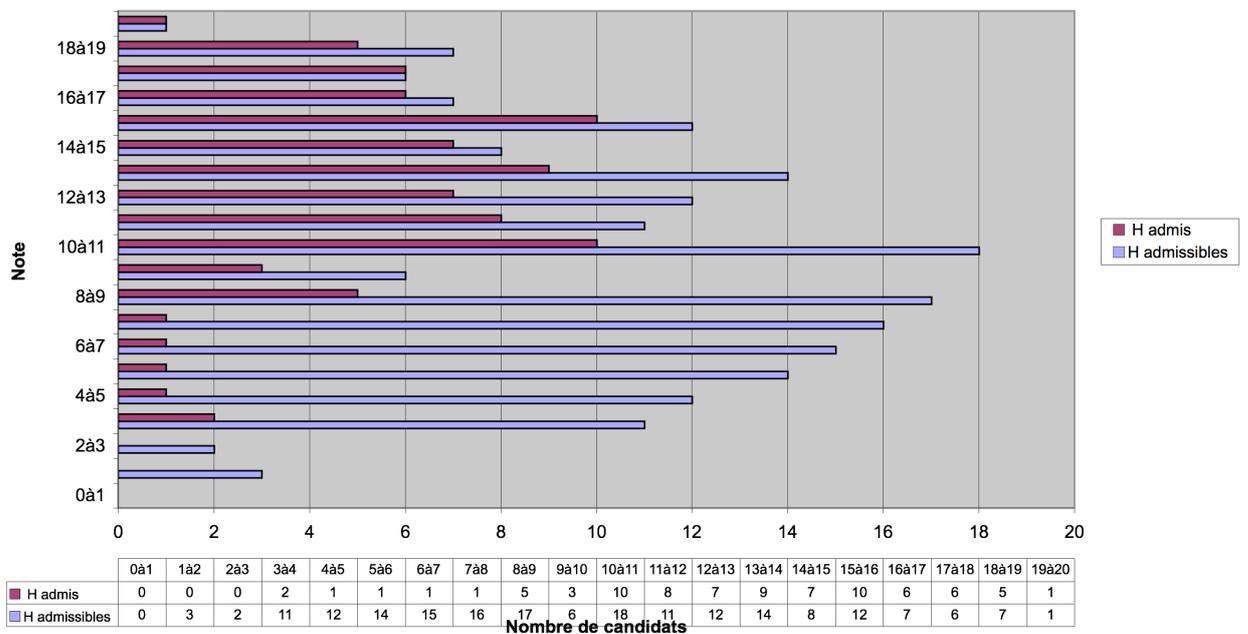


Répartition des notes d'oral

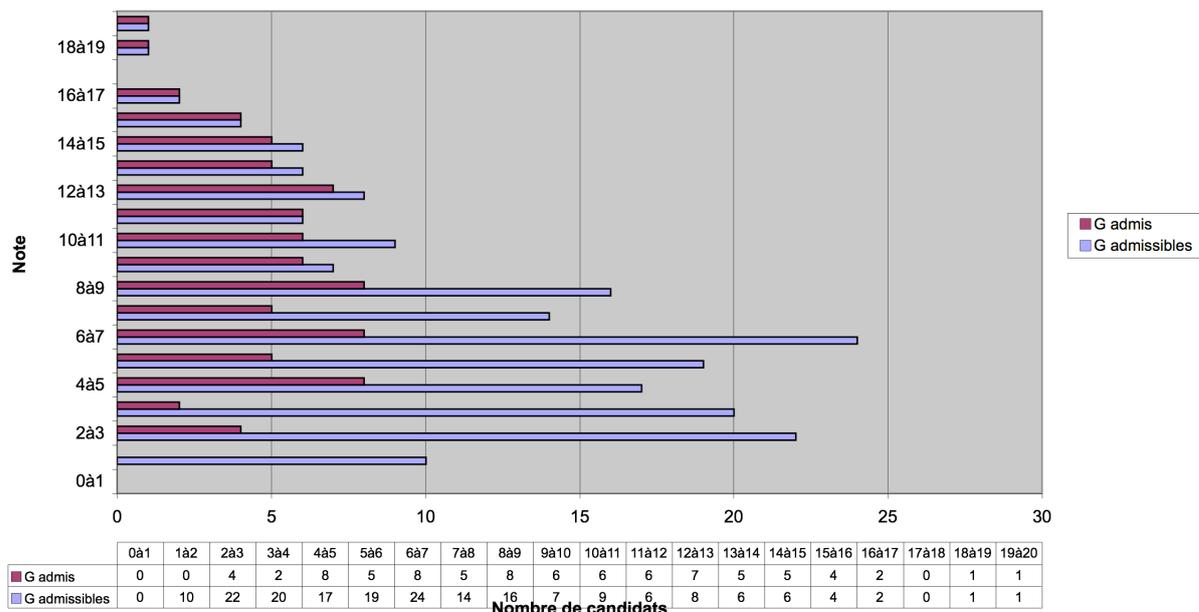
Leçon d'histoire générale



Document d'histoire



Oral de géographie



	0à1	1à2	2à3	3à4	4à5	5à6	6à7	7à8	8à9	9à10	10à11	11à12	12à13	13à14	14à15	15à16	16à17	17à18	18à19	19à20
G admis	0	0	4	2	8	5	8	5	8	6	6	6	7	5	5	4	2	0	1	1
G admissibles	0	10	22	20	17	19	24	14	16	7	9	6	8	6	6	4	2	0	1	1

Répartition par académies

Académie	Inscrits	% inscrits	Présents	% présents	Admissibles	% admissibles	Admis	% admis
Paris Créteil Versailles	929	35,40	611	39,42	93	44,71	46	55,42
Lyon	168	6,40	122	7,87	31	14,90	19	22,89
Lille	150	5,72	77	4,97	6	2,88	0	0,00
Rennes	130	4,95	81	5,23	15	7,21	5	6,02
Bordeaux	116	4,42	57	3,68	4	1,92	2	2,41
Aix-Marseille	113	4,31	57	3,68	6	2,88	2	2,41
Toulouse	109	4,15	57	3,68	1	0,48	0	0,00
Grenoble	102	3,89	61	3,94	2	0,96	1	1,20
Nantes	77	2,93	36	2,32	4	1,92	2	2,41
Montpellier	76	2,90	36	2,32	0	0,00	0	0,00
Nancy-Metz	69	2,63	36	2,32	3	1,44	0	0,00
Strasbourg	68	2,59	42	2,71	5	2,40	0	0,00
Rouen	54	2,06	32	2,06	3	1,44	0	0,00
Caen	54	2,06	29	1,87	1	0,48	0	0,00
Clermont-Ferrand	52	1,98	26	1,68	2	0,96	0	0,00
Orléans-Tours	51	1,94	28	1,81	6	2,88	1	1,20
Dijon	47	1,79	29	1,87	3	1,44	0	0,00
Reims	45	1,71	23	1,48	3	1,44	1	1,20
Amiens	40	1,52	22	1,42	1	0,48	0	0,00
Nice	39	1,49	15	0,97	1	0,48	1	1,20
Poitiers	37	1,41	24	1,55	1	0,48	1	1,20
Besançon	30	1,14	19	1,23	1	0,48	1	1,20
Limoges	26	0,99	18	1,16	1	0,48	1	1,20
Réunion	20	0,76	4	0,26	0	0,00	0	0,00
Corse	11	0,42	2	0,13	0	0,00	0	0,00
Martinique	6	0,23	3	0,19	0	0,00	0	0,00
Polynésie	3	0,11	2	0,13	0	0,00	0	0,00
Guadeloupe	1	0,04	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Guyane	1	0,04	1	0,06	0	0,00	0	0,00
Total	2624	100,00	1550	100,00	193	100,00	83	100,00

